



Rapport régional sentiers durables

Présenté au
Ministre délégué aux Transports
5 octobre 2011

Mot de la présidente

Monsieur Norman MacMillan
Ministre délégué aux Transports
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Monsieur le ministre,

A titre de présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), il me fait plaisir de vous remettre le rapport final des sentiers durables pour la région de l'Outaouais.

Ce rapport fait état du travail effectué depuis le mois de janvier 2011 selon les termes du mandat reçu lors de la rencontre du 26 janvier 2011 et suivant la convention d'aide financière signée entre le ministère des Transports du Québec et la CRÉO.

À cet effet, la concertation fut au cœur de notre travail et ce, tout au long de ce mandat précis. Nous ne pouvons passer sous silence les efforts et le temps des bénévoles des clubs de véhicules hors route de l'Outaouais qui ont consacré toute leur énergie à la réalisation du mandat.

Également, nous tenons à souligner l'apport considérable des membres de la Table de concertation régionale des VHR de l'Outaouais et du comité restreint.

Ce mandat a notamment permis de sensibiliser les élus et les différents ministères à l'importance de la pratique des véhicules hors route, dans un contexte d'établissement durable des sentiers.

En espérant le tout à votre satisfaction et surtout, en espérant pouvoir offrir aux utilisateurs de véhicules hors route des sentiers durables bien aménagés et sécuritaires, dans un avenir approché.

Veuillez accepter l'expression de nos meilleures salutations.

La présidente,



Paulette Lalande
Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Table des matières

Mot de la présidente	iii
Table des matières	v
Sommaire exécutif	vii
Mise en contexte	15
Identification de la région de l'Outaouais et de la pratique du VHR en Outaouais	17
Composition de la table de concertation des VHR et du comité restreint	23
Notre compréhension du mandat	27
Notion sentiers durables	29
Conditions gagnantes.....	35
Contraintes	41
Les clubs VHR de l'Outaouais	45
Évaluation des coûts et échéancier de réalisation	49
Identification des connexions interrégionales	51
Conclusion	53
Remerciements.....	55
Annexe 1 : Plan de travail régional	57
Annexe 2 : Liste des acronymes utilisés	63
Annexe 3: Figures.....	65
Annexe 4 : Tableaux	103
Annexe 5: Photos	151
Annexe 6 : Références cartographiques	157

Sommaire exécutif

Mandat et mise en contexte

Le 26 janvier 2011, lors d'une rencontre du Comité de liaison MTQ-Régions, le ministre délégué aux Transports a mandaté les tables de concertation régionale sur les véhicules hors route afin de déterminer des sentiers permanents (motoneige et quad) devant traverser l'ensemble des régions du Québec. Lors de cette rencontre, les représentants du ministère ont présenté le mandat, la démarche ainsi qu'un échéancier de réalisation.

Le mandat est d'établir deux réseaux de sentiers permanents afin d'assurer la consolidation et la stabilisation de la pratique du VHR dans l'ensemble des régions. Pour ce faire, le ministère nous demande de considérer prioritairement les sentiers interrégionaux et par la suite, les sentiers régionaux et locaux.

Les sentiers ciblés dans chacune des régions devront nécessairement être reliés entre eux pour assurer une circulation interrégionale. Cependant, chaque région peut déterminer le ou les sentiers qui feront partie du réseau permanent.

La démarche proposée par le ministre délégué aux Transports repose principalement sur la création d'un sous-comité (comité restreint) qui a pour mandat de travailler sur l'établissement d'un réseau de sentiers permanents. Chaque région a dû ainsi déterminer la composition de son sous-comité, dans le respect de la structure présentée par le MTQ.

Le conseil d'administration de la CRÉO, sur recommandation de la Table de concertation régionale des véhicules hors route, ont décidé, afin de pouvoir réaliser le mandat dans le délai imparti, d'embaucher une chargée de projet, via le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier forestières-VOLET II (2010-2011).

Les objectifs visés sont les suivants :

Objectifs visés par le projet

- Identifier les sentiers problématiques interrégionaux et locaux pour le territoire de l'Outaouais et présenter des solutions de relocalisation afin que les sentiers soient durables selon les critères établis par le MTQ avec les coûts attachés à la réalisation de la relocalisation;
- Identifier les deux réseaux de sentiers interrégionaux (portions non réalisées) avec les coûts attachés à la réalisation;
- Identifier la meilleure structure organisationnelle et financière pour assurer une permanence pour les clubs locaux (motoneige et quad).

Les membres du comité restreint se sont rencontrés mensuellement et ont établi, la démarche suivante :

- Une vision de gestion de club et non régional (tous les sentiers, gérés par les clubs de l'Outaouais peu importe si ces derniers ont des sentiers dans d'autres régions administratives, ont été analysés.
- Le réseau de sentiers durables identifiés est formé de sentiers interrégionaux, régionaux et locaux.
- Les régions administratives des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultées afin de confirmer les connexions entre nos régions. Pour ce qui est de la connexion quad avec l'Abitibi-Témiscamingue, il n'y a pas eu de consensus.
- Rencontres mensuelles du Comité restreint.
- Rencontres de groupe des clubs des deux fédérations & individuelles.
- Travail sur le terrain avec les clubs et les différents partenaires - MRNF, MTQ, MRC, Municipalités, CRÉs des régions des Laurentides et Abitibi-Témiscamingue - et autres.
- Analyses préliminaires du MRNF (des sentiers durables en terres publiques).
- Analyses traverses & circulation longitudinale MTQ.
- Rencontre avec les membres de la Table - 24 août 2011 – présentation du rapport préliminaire et approbation.
- Demandes de subvention déposées dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour l'aménagement de sentiers ou la résolution de problématiques.

La pratique du VHR en Outaouais

L'Outaouais compte 11 clubs de VHR, 4 en quad et 7 en motoneige qui totalise 3 257 km (1 023 km de sentiers quad et 2 234 km de sentiers motoneige). Nous retrouvons actuellement 1 844 km de sentiers en terres publiques et 1 413 km de sentiers en terres privées et sur chemins publics.

L'Outaouais est une région transitoire pour les adeptes de la motoneige alors que plusieurs motoneigistes de l'Ontario utilisent les sentiers de l'Outaouais pour se rendre dans d'autres régions administratives du Québec.

Pour la pratique du quad, la région de l'Outaouais est moins définie comme étant une région transitoire, étant donné les grandes distances à parcourir entre les différents sites d'intérêts. Puisque les sentiers sont moins développés qu'en motoneige, les quadistes doivent se déplacer avec leur remorque pour se rendre à d'autres sentiers. Les liens entre les clubs de l'Outaouais

sont en développement, il est donc primordial d'assurer une permanence par un lien traversant l'Outaouais.

La Table de concertation régionale des véhicules hors route

L'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la CRÉO concernant la coordination de la Table de concertation régionale des véhicules hors route permet la mise en œuvre des orientations régionales issues de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de la région de l'Outaouais qui vise à assurer la cohésion régionale dans la mise en œuvre de projets structurants.

C'est dans cette optique que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) juge important et primordial de participer à la coordination de la Table de concertation régionale des véhicules hors route qui est un outil privilégié de concertation des différents acteurs touchés par la pratique du VHR.

Il va de soi que la réalisation des deux réseaux de sentiers durables repose grandement sur le maintien de cette table et l'apport de tous les partenaires qui y siègent.

Notion de sentiers durables

Territoire public

En vertu de la réglementation en vigueur, tout le monde peut circuler en terres publiques, tant sur les chemins forestiers que hors chemins et ce, peu importe le moyen de locomotion utilisé. Lorsque des aménagements et des améliorations sur le terrain sont requis à des fins de VHR, une autorisation du MRNF est nécessaire préalablement au début des travaux. L'autorisation est valide pour 5 ans, mais peut atteindre 10 ans selon l'article 46.2 du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, L.R.Q., c. T-8.1

Pour les clubs de VHR, il importe que la circulation du quad ou de la motoneige soit reconnue, et autorisée, en terres publiques que ce soit sur les chemins forestiers ou en sentiers propres (aménagement d'un sentier récréatif distinct). L'obtention des autorisations permet aux clubs de VHR de tarifier l'utilisateur via un droit d'accès.

Depuis longtemps, les clubs de VHR sont présents sur les terres publiques. Ces clubs ont maintenu et maintiennent toujours en état de nombreux vieux chemins par la réfection et la remise à niveau de certaines infrastructures (ponts, ponceaux, surface de roulement, etc.)

Malgré cette situation, un club de VHR ne peut prétendre à la reconnaissance de circulation exclusive si le sentier emprunte le chemin ou si le club a fait des travaux d'aménagement dans l'emprise d'un chemin forestier. Parfois, ces travaux ont fait en sorte que les chemins ont permis d'être à nouveau ouverts et l'exclusivité devient un enjeu majeur.

Ainsi, l'aménagement de sentiers VHR en terres publiques peut être lourd à porter pour beaucoup de bénévoles de par sa complexité législative et administrative. Plusieurs lois et règlements sont interpellés et différentes autorisations ou exigences sont souvent requises.

Terres privées

Depuis le début de l'existence des sentiers VHR (début des années 70 pour la motoneige et début des années 90 pour le quad), la négociation des droits de passage demeure le fardeau des clubs de VHR. Ceux-ci sont négociés d'année en année, conclus avec une poignée de mains ou encore une simple permission lors d'un appel téléphonique. C'est la façon de faire en Outaouais et les bénévoles ont demandé de continuer à procéder ainsi, et ce malgré le mandat des sentiers durables, de crainte que les offres de dédommagement aux propriétaires tardent à venir et ainsi possiblement mettre en péril les droits de passage actuel.

Cependant, si la démarche du gouvernement provincial est d'établir une méthode de compensation pour les propriétaires de terres privées accordant des droits de passage ou servitudes, il est certain que cette compensation devra s'appliquer également à l'Outaouais et pour l'ensemble des sentiers en terres privées, peu importe qu'ils soient permanents (durables) ou non.

Traverses de route

Les clubs de VHR doivent soumettre au ministère des Transports du Québec et aux municipalités, la localisation des traverses de route, c'est-à-dire là où le sentier doit traverser une voie publique pour approbation.

Le ministère analyse toutes les traverses soumises selon les normes établies et l'approbation est donnée en fonction de deux critères importants de visibilité : la distance de visibilité à l'arrêt et la distance de visibilité de traversée.

La circulation des VHR sur le réseau municipal est spécifiée à l'article 626 du *Code de la sécurité routière*¹. Ainsi, les municipalités peuvent adopter un règlement pour la circulation des VHR sur leur réseau et doivent par la suite le transmettre au ministère des Transports du Québec. Ce règlement doit spécifier le réseau privilégié pour la circulation, les heures, périodes et saisons

¹L.R.Q., c. C-24.2

permises. Il est accompagné d'un plan de signalisation et d'un rapport établissant que la circulation des véhicules hors route dans les conditions prescrites est sécuritaire. Les dossiers incomplets ou jugés non-sécuritaires pourront faire l'objet d'un désaveu de la part du Ministre.

Intégration au schéma d'aménagement

Il est important qu'une fois le réseau de sentiers durables identifié celui-ci soit acheminé aux différentes MRC pour être intégré au schéma d'aménagement de chacune des MRC afin que la pérennité de ses sentiers soit assurée.

Nous n'avons pu consulter les urbanistes des MRC dans le délai imparti. Toutefois, le rapport et les cartes de sentiers leur seront acheminés dès son adoption par le conseil d'administration de la CRÉO.

Recommandations

Le réseau projeté de sentiers permanents interrégionaux traverse l'Outaouais avec 627 km en quad, d'est en ouest, de la MRC Papineau (Lac-des-Plages) à la MRC Pontiac (Rapides-des-Joachims) et du nord au sud, de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (Grand-Remous) à la MRC des Collines-de-l'Outaouais (Pontiac).

Quant au réseau projeté de sentiers permanents interrégionaux en motoneige, il compte 1 280 km, d'est en ouest, de la MRC Papineau (Lac-des-Plages) à et la MRC Pontiac (Rapides-des-Joachims) et du nord au sud, de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (Grand-Remous) à la MRC des Collines-de-l'Outaouais (Pontiac) et du nord au sud, de la Réserve faunique de la Vérendrye à la MRC Papineau (Thurso, Plaisance).

Quelques chiffres pour illustrer la situation actuelle et l'avenir des sentiers de VHR en Outaouais :

	Terres publiques	Terres privées	Total
Réseau actuel de tous les sentiers - km			
Quad	523	501	1 024
Motoneige	1 321	913	2 234
Total	1 844 57%	1 414 43%	3 258
Réseau projeté de tous les sentiers - km			
Quad	766	637	1 403
Motoneige	1 209	1 032	2 241
Total	1 975 54%	1 669 46%	3 644
Réseau projeté de sentiers permanents - km			
Quad	765	516	1 281
Motoneige	1 148	515	1 663
Total	1 913 65%	1 031 35%	2 944
Réseau projeté de sentiers permanents interrégionaux - km			
Quad	468	159	627
Motoneige	860	420	1 280
Total	1 328 70%	579 30%	1 907

Sommaire coûts

Coûts d'aménagement des réseaux de sentiers permanents interrégionaux	6 223 804 \$
Mise à niveau & aménagement des sentiers projetés	3 802 749 \$
Ponts (mise à niveau ou reconstruction)	1 875 055 \$
Aménagement de sentiers hors du réseau stratégique (PRDIRT)	546 000 \$
Coûts d'entretien saisonniers du réseau projeté de tous les sentiers	1 359 274 \$
Quad	350 815 \$
Motoneige	1 008 459 \$

Contraintes du réseau identifié

Le comité restreint a établi quelques contraintes au réseau identifié.

Voici les contraintes soulevées :

- Aménagement particulier ou relocalisation des sentiers lorsque visés par le réseau stratégique routier du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais (PRDIRT);
- Recherche de solutions à la problématique des ponts fermés en terres publiques;
- Recherche de solutions pour la cohabitation avec les forestières par le biais notamment des tables de gestion intégrée des ressources (GIR);
- Aménagement particulier lors de présence d'habitats fauniques;
- Entente à intervenir entre les ZECs et les clubs pour utilisation et tarification;
- Aménagement particulier dans les territoires à statut particulier, tels que le Parc national de Plaisance, la Réserve faunique Papineau-Labelle, la Réserve faunique la Vérendrye et le Parc de la Gatineau;

Conditions gagnantes

Le comité restreint a établi des conditions gagnantes pour assurer la pérennité des sentiers.

Voici les conditions gagnantes identifiées :

- Une assistance financière supplémentaire doit être mise en place par le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement des sentiers durables et son entretien;
- Des formations, en région, devraient être dispensées par le ministère des Transports du Québec afin d'éviter des coûts de déplacements pour les bénévoles. Également, des formations pourraient également être données, en région par d'autres ministères, tels que le MRNF, MAMROT, MSP;
- Création d'un organisme VHR Outaouais en soutien aux clubs de motoneiges et de quad de l'Outaouais;
- Outils de communication par le gouvernement du Québec pour sensibiliser les élus aux divers mandats de la Table de concertation régionale des VHR et aux modifications législatives;
- Maintien de la Table de concertation régionale des VHR;
- Moyens mis en place pour assurer la sécurité des usagers;
- Sensibilisation et moyens mis en place pour le maintien des services commerciaux.

Mise en contexte

Le 26 janvier 2011, lors d'une rencontre du Comité de liaison MTQ-Régions, le ministre délégué aux Transports a mandaté les tables de concertation régionale sur les véhicules hors route afin de déterminer des sentiers permanents² (motoneige et quad) devant traverser l'ensemble des régions du Québec. Lors de cette rencontre, les représentants du ministère ont présenté le mandat, la démarche ainsi qu'un échéancier de réalisation.

Le mandat est d'établir deux réseaux de sentiers permanents afin d'assurer la consolidation et la stabilisation de la pratique du VHR dans l'ensemble des régions. La longueur des deux réseaux, à l'échelle provinciale, devrait totaliser entre 10 000 et 15 000 km pour la pratique de la motoneige et la même longueur pour la pratique du quad.

Pour ce faire, le ministère nous demande de considérer prioritairement les sentiers interrégionaux et pour les sentiers à développer, il faudra privilégier, dans la mesure du possible, un corridor unique, toujours dans un objectif d'éviter les problèmes de cohabitation.

Les sentiers ciblés dans chacune des régions devront nécessairement être reliés entre eux pour assurer une circulation interrégionale. Cependant, chaque région peut déterminer le ou les sentiers qui feront partie du réseau permanent.

Actuellement les sentiers ne pouvant être qualifiés de permanents, il sera donc nécessaire d'établir les conditions de réalisation et les solutions proposées.

Certains exemples ont été fournis par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) à prendre en considération pour rendre les sentiers permanents dont :

- S'éloigner des terres agricoles;
- Favoriser les terres publiques;
- Favoriser les emprises des chemins publics/Hydro-Québec;
- Favoriser les réserves fauniques;
- Conclure des servitudes de longue durée;
- Conclure des achats de bandes de terrain.

Pour chacune des conditions ou solutions, une estimation des coûts des travaux est demandée. Ces estimations formeront l'essentiel des conditions de réalisation des réseaux de sentiers permanents. De plus, il est fortement conseillé de favoriser les terres publiques et d'analyser

² L'Outaouais a défini la notion de sentiers permanents par la notion de sentiers durables, dans une perspective de développement durable.

l'utilisation des emprises publiques (routes, autoroutes, Hydro-Québec, etc.) afin d'assurer la permanence des sentiers ciblés.

Par la suite, une fois les démarches régionales complétées, le MTQ analysera les possibilités de réalisation et pourra entreprendre des discussions interministérielles et des discussions avec d'autres partenaires ciblés tel, qu'Hydro-Québec.

Identification de la région de l'Outaouais et de la pratique du VHR en Outaouais

L'Outaouais est une région frontalière, égalitaire, inclusive et innovante, consciente de son identité, de sa diversité et de son potentiel, où l'urbain et le rural se développent et se complètent par une occupation dynamique du territoire et l'utilisation responsable de ses ressources.

L'Outaouais offre à tous ses citoyennes et ses citoyens une qualité de vie correspondant aux aspirations de ses communautés et soutenue par un développement durable.

Les défis du développement sont de plus en plus complexes et interdépendants, et une approche plus intégrée doit être mise de l'avant afin de mieux les relever.

L'approche intégrée de développement régional vise à ce que l'ensemble des intervenants de l'Outaouais basent leurs analyses, leurs décisions et leurs actions de développement sur une approche participative, territoriale, transversale, globale, horizontale et fondée sur des valeurs communes.

Le succès des interventions en développement régional nécessite une lecture systémique des enjeux, une adaptation à la réalité des différents territoires et communautés, une plus grande cohérence dans les actions et une meilleure synergie entre les principaux intervenants.

Aussi, la grande stratégie de développement de la région de l'Outaouais vise à concerter et soutenir les acteurs de la région, dans le respect de leurs missions et leurs mandats, afin d'influencer et réaliser le développement régional et donner une voix forte et solidaire à l'Outaouais pour acquérir les pouvoirs de décider, d'agir et d'investir.



Source : Institut de la statistique du Québec
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_07/region_07_00.htm

La région de l'Outaouais

Un bref portrait de la région de l'Outaouais

La région de l'Outaouais se situe dans le sud-ouest québécois. Elle occupe un vaste territoire du côté nord de la grande rivière de l'Outaouais, face à la ville d'Ottawa et à la région de la capitale nationale. La région de l'Outaouais compte près de 360 000 habitants. Elle se veut une région dynamique habitée par des gens qui se disent prêts à relever les nombreux défis associés au développement durable de leur territoire. La région de l'Outaouais c'est 67 municipalités qui occupent cinq territoires :

- Trois territoires à caractère rural : la MRC de Papineau, la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;
- Un territoire périurbain : la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;
- La 4e plus grande ville au Québec : la ville de Gatineau.

Organisation territoriale

« La région de l'Outaouais est d'une superficie de 34 074 kilomètres carrés (7,5 % en eau douce), soit 2 % de la superficie du Québec. Les terres du domaine de l'État correspondent à 75 % de la superficie régionale, comparativement à 92 % pour l'ensemble du Québec. La proportion de territoire privé, plus grande que pour l'ensemble du Québec, s'explique principalement par le nombre élevé de résidents et l'étalement de l'occupation le long des principales vallées, lieu de la colonisation. Le territoire public est en majeure partie forestier et comprend de nombreux plans d'eau. Sa mise en valeur concourt indéniablement au développement de la région et touche divers domaines d'activité, pour lesquels de nombreux droits d'usage sont accordés. Ces activités, en territoire public, contribuent au développement économique, à la protection du milieu naturel ainsi qu'à l'épanouissement social et culturel des communautés.

Le territoire public de l'Outaouais est principalement situé dans le massif laurentien, au nord des zones de concentration de population. À cet endroit, le relief est accidenté et l'accessibilité difficile, ce qui a limité l'expansion coloniale. En contrepartie, le territoire privé est situé le long des principales vallées, dans les endroits où le sol est plus propice à l'agriculture et l'accessibilité moins ardue.

La gestion des terres et des ressources naturelles du domaine de l'État relève d'une action concertée des différents intervenants en fonction des besoins de la population. La région de l'Outaouais est d'abord divisée en soixante-sept municipalités réparties entre la ville de Gatineau et quatre municipalités régionales de comté (MRC). Ces dernières sont : la MRC des Collines-de-l'Outaouais adjacente à la ville de Gatineau; la MRC de Pontiac, dans l'ouest et le

nord-ouest de la région; la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, du centre de la région jusqu'au nord et au nord-est de l'Outaouais; et la MRC de Papineau, dans la partie est. À cela s'ajoutent deux réserves indiennes, soit les réserves de Kitigan Zibi et de Lac-Rapide, dont les superficies sont respectivement de 184 et de 0,3 kilomètres carrés. Ces deux réserves sont situées dans les limites de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Dynamique sociale et culturelle

La proximité et l'étroitesse des liens avec l'Ontario induisent une dynamique particulière dans la population. La cohabitation entre anglophones et francophones est naturelle et les échanges entre l'Outaouais et l'Ontario sont fréquents. La clientèle potentielle pour l'utilisation du territoire public est située de chaque côté de la rivière des Outaouais. Correspondant à 3 % de la population outaouaise, les autochtones occupent une place importante dans sa composition. Les Algonquins de la réserve de Kitigan Zibi, près de Maniwaki, affichent notamment un dynamisme marqué par rapport au développement socio-économique de la région.

Le réseau de sentiers de motoneige est bien développé en Outaouais et la région est traversée par une bonne partie du réseau TransQuébec, rejoignant ainsi les Laurentides, l'Abitibi-Témiscamingue et l'Est ontarien. De même, la pratique de la motoquad est en croissance, car ce mode de circulation permet d'accéder à des endroits auparavant inaccessibles. Cependant, le nombre de sentiers reconnus n'est pas représentatif de l'ampleur de l'activité, car la pratique se fait souvent sur des sentiers informels ou sur des chemins forestiers. Or, cette situation affecte la sécurité de la circulation en territoire public à des fins récréatives. Elle a également des répercussions sur l'habitat du poisson, plus particulièrement dans les traverses de cours d'eau. Par ailleurs, la demande pour les autorisations de construction de sentiers de motoquad devrait croître au cours des prochaines années en raison de la hausse de la pratique de cette activité et des efforts effectués pour encadrer la circulation de ce type de véhicules. Le développement des activités de randonnée en territoire public soulève le problème de cohabitation et d'harmonisation des usages avec les chasseurs et les entreprises sylvicoles.

Des activités récréotouristiques variées et de nombreux pourvoyeurs

L'industrie récréotouristique est identifiée par Emploi-Québec comme étant stratégique pour le développement de la région de l'Outaouais. La ville de Gatineau et les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau ont identifié, pour leur part, le tourisme comme grand axe de développement économique. Cette industrie a fourni près de 12 % des emplois régionaux en 2002.

Il est vrai que le récréotourisme génère des retombées économiques considérables. Une étude réalisée par Zins Beauchesne et associés en 2000, sur la contribution de l'industrie récréative

sur le territoire public outaouais à l'économie régionale, a identifié des dépenses annuelles de la clientèle récréative de 116 millions de dollars, des investissements de 2,6 millions de dollars, des revenus d'exploitation de 2 millions de dollars et des achats de véhicules motorisés et d'équipements en Outaouais de 2,4 millions de dollars. Ces activités se traduisent donc par des retombées significatives sur l'ensemble de l'économie régionale. »³

L'urbanisation, le développement résidentiel et les conditions climatiques mettent au défi la pratique et le développement des produits véhicules hors route (VHR), soit le quad et la motoneige, dans la région touristique de l'Outaouais. Pour ce qui est de la motoneige, les MRC situées plus au nord de l'Outaouais (Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac, Papineau) sont plus populaires pour la pratique de cette activité offrant de meilleures conditions. La partie sud du territoire, soit Gatineau et une bonne partie des Collines-de-l'Outaouais, demeurent par contre, d'excellents points de départ ou d'arrivée pour les excursions motoneigistes.

D'un point de vue plus général, la promotion et le développement des produits VHR en Outaouais demeurent intimement liés à la croissance, voire la popularité des produits. Il est cependant important pour la région de maintenir les liaisons actuelles au niveau des sentiers VHR avec les régions touristiques voisines, soit les Laurentides et l'Abitibi-Témiscamingue puisque les retombées économiques engendrées par ces produits sont toutefois intéressantes pour les commerçants locaux.

L'Outaouais compte 11 clubs de VHR, 4 en quad et 7 en motoneige qui totalise 3 257 km (1 023 km de sentiers quad et 2 234 km de sentiers motoneige). Nous retrouvons actuellement 1 844 km de sentiers en terres publiques et 1 413 km de sentiers en terres privées et sur chemins publics.

L'Outaouais est une région transitoire pour les adeptes de la motoneige alors que plusieurs motoneigistes de l'Ontario utilisent les sentiers de l'Outaouais pour se rendre dans d'autres régions administratives du Québec. Ce phénomène est également appliqué par les motoneigistes québécois. De plus, une grande majorité des membres des clubs VHR habitent en ville et vont au chalet les fins de semaine. Cet état de fait a une incidence directe sur le bénévolat.

Pour la pratique du quad, la région de l'Outaouais est moins définie comme étant une région transitoire, étant donné les grandes distances à parcourir entre les différents sites d'intérêts. Puisque les sentiers sont moins développés qu'en motoneige, les quadistes doivent se déplacer avec leur remorque pour se rendre à d'autres sentiers. Les liens entre les clubs de l'Outaouais

³ Planification du territoire, Portrait de l'Outaouais (2006), Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

sont en développement, il est donc primordial d'assurer une permanence par un lien traversant l'Outaouais.

Les problématiques provinciales des sentiers VHR se retrouvent toutes en Outaouais : parcs nationaux (provincial et fédéral), réserves fauniques, aires protégées, territoires publics et privés, présence de nombreux cours d'eau en terres publiques, cohabitation avec les forestières et présence de nombreuses terres agricoles.

La conférence régionale des élus de l'Outaouais

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle est instituée en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire*, L.R.Q., c. M-22.1.

La mise en place de la CRÉO par le gouvernement du Québec et la signature du protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRÉ le 14 octobre 2004, lors du Forum des générations, ont amené une nouvelle gouvernance qui se traduit par la décentralisation, par la régionalisation des services, par l'adaptation des normes et programmes gouvernementaux aux particularités de la région et de ses territoires et, enfin, par des initiatives de partenariat.

L'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la CRÉO concernant la coordination de la Table de concertation régionale des véhicules hors route permet la mise en œuvre des orientations régionales issues de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de la région de l'Outaouais qui vise à assurer la cohésion régionale dans la mise en œuvre de projets structurants.

La CRÉO a inclus, dans son plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2010-2011, une action spécifique visant la coordination des travaux de la Table de concertation des véhicules hors route.

C'est dans cette optique que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) juge important et primordial de participer à la coordination de la Table de concertation régionale des véhicules hors route qui est un outil privilégié de concertation des différents acteurs touchés par la pratique du VHR.

Considérant que la Table de concertation régionale est un outil de concertation unique, il va de soi que la réalisation des deux réseaux de sentiers durables repose grandement sur le maintien de cette table et l'apport de tous les partenaires qui y siègent.

La Conférence régionale des élus de l’Outaouais est composée des membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
MILIEU MUNICIPAL	
La présidente, Paulette Lalande, préfet, MRC de Papineau	Robert Bussière, préfet, MRC des Collines-de-l'Outaouais
La vice-présidente, Denise Laferrière, conseillère Ville de Gatineau	Robert Coulombe, maire, ville de Maniwaki
Le trésorier, Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	Jean Lafrenière, maire, mun. de Val-des-Monts
Michael McCrank, préfet, MRC de Pontiac	Joseph De Sylva, conseiller, ville de Gatineau
Marc Bureau, maire, ville de Gatineau	Mireille Apollon, conseillère, ville de Gatineau
Steve Harris, maire, mun. de Cantley	Robert Goulet, maire, mun. de l'Ange-Gardien
Caryl Green, maire, mun. de Chelsea	Maurice Boivin, maire, ville de Thurso
Edward J. McCann, maire, ville de Pontiac	Raymond Durocher, maire, mun. de Fort-Coulonge
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES REPRÉSENTÉES PAR UN CONSEIL DE BANDE	
1 représentant (poste vacant)	Kitigan Zibi Anishinabeg – Nation algonquine (1360) Algonquins of Barriere Lake (410)
SOCIÉTÉ CIVILE	
Lise Waters, présidente, Loisir Sport Outaouais pour le secteur Culture, loisir et sport	
Claudette Gatien, administratrice de l' Université du Québec en Outaouais pour le secteur Enseignement supérieur, recherche et science	
Diane Nault, représentante pour le secteur Éducation primaire et secondaire	
Michel Allard, président, Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais pour le secteur Économie et emploi	
Guy Morissette, président directeur général, ASSSO pour le secteur Développement social et santé	
William Robertson, représentant pour le secteur Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport	
Isabelle Sabourin à titre de représentante des citoyennes et des citoyens	
MILIEU POLITIQUE	
Députés à l'Assemblée nationale du Québec (sans droit de vote)	
Norman MacMillan, député de Papineau, ministre responsable de l'Outaouais	Charlotte L'Écuyer, députée de Pontiac
Marc Carrière, député de Chapleau	Maryse Gaudreault, députée de Hull
	Stéphanie Vallée, députée de Gatineau
AUTRES (sans droit de vote)	
Melvin Jomphe, directeur général, CRÉO	Yannick Gignac , directeur régional par intérim , ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Composition de la table de concertation des VHR et du comité restreint

La Table de concertation des véhicules hors route de l'Outaouais a pour mandat de réaliser l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (2010-2012). Elle vise la concertation des différents acteurs de la région à l'égard des sentiers interrégionaux.

Cette année, les travaux de la Table se sont concentrés sur le mandat émis par le Ministre MacMillan le 26 janvier dernier, soit d'établir deux réseaux de sentiers permanents (durables) et de créer le comité restreint pour la réalisation du mandat. À cet égard, la Table de concertation a produit son plan de travail régional, pour le 1er avril 2011 (voir annexe 1).

Membres de la table de concertation régionale des VHR (TCVHR)

Les membres de la Table se rencontrent 5 à 6 fois par année. Depuis le début de l'année 2011, les représentants de tous les clubs de VHR de l'Outaouais sont invités à venir aux réunions de la Table. La participation ne cesse d'augmenter alors que plus de trente-cinq (35) personnes assistent aux réunions. Le travail de concertation, d'échange et de mobilisation est une réussite.

Les membres de la Table sont :

- Raymond Durocher, président de la Table, maire de Fort-Coulonge et membre du CA de la CRÉO
- Alain Pelneault et Ghislain Blanchard, Club VTT de l'Outaouais
- André Bélisle, MRC Papineau, représentant Club quad Petite-Nation et maire municipalité St-Sixte
- Bruno Boileau, ASSSO
- Claude Rochon, Association motoneigiste de l'Outaouais
- Dan Somers, Club les Voyageurs des collines et ravins
- Daniel Dubuc, MDDEP
- Daniel Joannis, SQ
- Denis Houle, Club Quad Petite-Nation
- Diane Clément, UPA
- Donna-Lee Graham et Marc Prévost, Association motoneigiste de Pontiac
- Edward J, McCann, représentant MRC des Collines-de-l'Outaouais et maire
- Émilie Lamontagne, agente de liaison VHR, MRNF
- Geneviève Bélisle, Tourisme Outaouais

- Guy-F Blanchette, technicien principal, MTQ
- Isabelle Sabourin, agente de développement, LSO
- Jacques Fecteau, L'Association des motoneigistes de la Vallée de la Petite-Nation
- Jean Claude Lévesque, FQCQ
- Jean Duchesne et Patrick Amyotte, Club quad Pontiac
- Jean-François Larrivée, MRC Papineau
- Leslie L. Bélair, représentant MRC Pontiac et maire
- Louis-Philippe Beaudin, CLD Gatineau
- Marc Fortin, CLD et MRC des Collines-de-l'Outaouais
- Michelle Blais, Club quad Vallée-de-la-Gatineau et Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.
- Nicole Desroches, représentante environnement, CREDDO
- Philippe T. Harkins, CLD Papineau
- Pierre Rondeau, préfet MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et membre du CA de la CRÉO
- Robert Moreau et Alain Christoff, Les Maraudeurs Inc.
- Stéphane Lauzon, gestionnaire de l'exploitation, MTQ
- Sylvain Marchand ou Nancy Chagnon, FCMQ
- Sylvie Descoeurs, Cabinet Norman MacMillan
- Wayne Venne et Jean-Pierre Forget, Club moto-neige Pingouin
- Yannick Gignac, directeur régional, MAMROT
- Geneviève Lalande, coordonnatrice Table VHR, CRÉO

Comité restreint

La démarche proposée par le ministre délégué aux Transports repose principalement sur la création d'un sous-comité (comité restreint) qui a pour mandat de travailler sur l'établissement d'un réseau de sentiers permanents. Chaque région a dû ainsi déterminer la composition de son sous-comité, dans le respect de la structure présentée par le MTQ.

Ainsi, il a été demandé de rassembler au moins un intervenant provenant des organisations suivantes:

- CRÉ
- MTQ
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
- Fédération québécoise des clubs Quads (FQCQ)

Lors de la réunion de la Table de concertation régionale des VHR, le 27 janvier 2011, les membres ont décidé que le Comité restreint serait formé des personnes suivantes (des membres ont été ajoutés) :

- Président Table VHR, Raymond Durocher
- Coordonnatrice Table VHR-CRÉO, Geneviève Lalande
- Agente de liaison, Émilie Lamontagne
- Représentants du MTQ, Stéphane Lauzon, Mistral Fleurant et Guy-F. Blanchette
- Représentant de la FCMQ, Sylvain Marchand
- Représentant de la FQCQ, Jean-Claude Lévesque
- Représentant MRNF, Patrick Autotte
- Chargée de projet, sentiers durables, Nancy Chagnon

Également, lors du dépôt du plan de travail régional, les membres de la Table ont constaté que la réalisation du mandat reposant principalement sur des bénévoles des clubs locaux et sur des membres d'un comité restreint, ils ont alors demandé au conseil d'administration de la CRÉO de statuer pour s'adjoindre une ressource supplémentaire, à temps plein, pour la réalisation du mandat, à défaut de quoi, les membres ne pouvaient, dans le délai imparti, réaliser le mandat.

Ainsi, un protocole d'entente est intervenu entre la Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) et la CRÉO (avec une participation financière de la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ), dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2010-2011* afin d'engager une personne ressource pour la réalisation du mandat émis par le ministre délégué aux Transports. Les objectifs et les livrables identifiés sont les suivants :

Objectifs visés par le projet

- Identifier les sentiers problématiques interrégionaux et locaux pour le territoire de l'Outaouais et présenter des solutions de relocalisation afin que les sentiers soient durables selon les critères établis par le MTQ avec les coûts attachés à la réalisation de la relocalisation;
- Identifier les deux réseaux de sentiers interrégionaux (portions non réalisées) avec les coûts attachés à la réalisation;
- Identifier la meilleure structure organisationnelle et financière pour assurer une permanence pour les clubs locaux (motoneige et quad).

Résultats attendus et livrables du projet

- *Livable 1 :* Cartes de sentiers motoneige et quad avec les solutions de relocalisation pour assurer la pérennité des sentiers et les coûts attachés à la réalisation. Liste des conditions de réussite pour la réalisation des sentiers identifiés;

- *Livrable 2 :* Cartes de sentiers interrégionaux motoneige et quad avec les portions non réalisées et les coûts attachés à la réalisation. Liste des conditions de réussite pour la réalisation des sentiers identifiés;
- *Livrable 3 :* Proposer la meilleure structure organisationnelle pour assurer une permanence pour les clubs locaux (motoneige et quad) de l'Outaouais incluant la structure financière possible afin de prévenir l'essoufflement des bénévoles.

Notre compréhension du mandat

Le libellé du mandat se lit comme-ci :

*« QUÉBEC, le 26 janv. 2011 /CNW Telbec/ - Le ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Norman MacMillan, a confié aux tables de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR) le mandat de mettre sur pied d'ici 2012 un réseau de sentiers permanents de quad et de motoneige. Ce réseau, qui procurera aux adeptes du VHR des sentiers permanents, sera aménagé prioritairement à partir des sentiers interrégionaux existants et des terres publiques ».*⁴

La démarche outaouaise a été la suivante :

- Une vision de gestion de club et non régional : tous les sentiers, gérés par les clubs de l'Outaouais peu importe si ces derniers ont des sentiers dans d'autres régions administratives, ont été analysés. Ainsi, le sentier traversant la Réserve faunique de la Vérendrye en Outaouais ne fait pas partie du présent rapport.
- La région de l'Outaouais a donc procédé à l'identification d'un réseau de sentiers durables en quad et motoneige avec les coûts et l'échéancier de réalisation. À cet effet, lors de la réunion du 26 janvier 2011, aucun mandat de mise sur pied d'ici 2012 du réseau permanent n'a été donné aux tables de concertation, le mandat visait à identifier le réseau permanent.
- Le réseau de sentiers durables identifiés est formé de sentiers interrégionaux, régionaux et locaux.
- Les régions administratives des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultées afin de confirmer les connexions entre nos régions. Pour ce qui est de la connexion quad avec l'Abitibi-Témiscamingue, il n'y a pas eu de consensus.
- Rencontres avec le MRNF pour récupérer le travail effectué avec les clubs au cours des mois de février et mars (rencontres ayant pour but de mettre à jour la situation des clubs en territoire publique).
- Rencontres mensuelles avec le Comité restreint.
- Rencontres de groupe des clubs des deux fédérations & individuelles.
- Travail sur le terrain avec les clubs et les différents partenaires - MRNF, MTQ, MRC, Municipalités, CRÉs des régions des Laurentides et Abitibi-Témiscamingue - et autres.
- Analyses préliminaires du MRNF (des sentiers durables en terres publiques).

⁴ <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2011/26/c5530.html>

- Analyses traverses & circulation longitudinale MTQ.
- Rencontre avec les membres de la Table - 24 août 2011 – présentation du rapport préliminaire et approbation.
- Aucune demande n’a été déposée auprès des différents partenaires, municipalités, MRNF ou MTQ et autres, pour ce qui des sentiers projetés. Les demandes d’autorisation déposées au cours de l’été 2011 sont dans le cours normal des activités des clubs de VHR.
- Demandes de subvention déposées dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour l’aménagement de sentiers ou la résolution de problématiques.

Notion sentiers durables

Terres publiques

En vertu de la réglementation en vigueur, tout le monde peut circuler en terres publiques, tant sur les chemins forestiers que hors chemins et ce, peu importe le moyen de locomotion utilisé. Lorsque des aménagements et des améliorations sur le terrain sont requis à des fins de VHR, une autorisation du MRNF est nécessaire préalablement au début des travaux. L'autorisation est valide pour 5 ans, mais peut atteindre 10 ans selon l'article 46.2 :

46.2. Le ministre peut autoriser la construction, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation d'un sentier récréatif pour une période maximale de 10 ans. Les frais d'administration exigibles sont ceux prévus au paragraphe 1 de l'article 3 de l'annexe I. Cette autorisation peut être renouvelée.

*D. 705-2010, a. 32.*⁵

Pour les clubs de VHR, il importe que la circulation du quad ou de la motoneige soit reconnue, et autorisée, en terres publiques que ce soit sur les chemins forestiers ou en sentiers propres (aménagement d'un sentier récréatif distinct). L'obtention des autorisations permet aux clubs de VHR de tarifier l'utilisateur via un droit d'accès. À cet effet, l'article 8.1 de la *Loi sur les véhicules hors route* prévoit :

8.1. Le ministre responsable d'un chemin situé sur une terre du domaine de l'État peut donner à un club d'utilisateurs de véhicules hors route l'autorisation d'aménager et d'exploiter un sentier, pour la période et aux conditions qu'il détermine, sur la totalité ou une partie de ce chemin.

Cette autorisation a pour effet de permettre au club d'utilisateurs de percevoir le paiement des droits d'accès à ce sentier conformément à la présente loi.

*2006, c. 12, a. 5.*⁶

Depuis longtemps, les clubs de VHR sont présents sur les terres publiques. Ces clubs ont maintenu et maintiennent toujours en état de nombreux vieux chemins par la réfection et la remise à niveau de certaines infrastructures (ponts, ponceaux, surface de roulement, etc.)

Malgré cette situation, un club de VHR ne peut prétendre à la reconnaissance de circulation exclusive si le sentier emprunte le chemin ou si le club a fait des travaux d'aménagement dans

⁵ *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, L.R.Q., c. T-8.1

⁶ L.R.Q., c. V-1.2

l'emprise d'un chemin forestier. Parfois, ces travaux ont fait en sorte que les chemins ont permis d'être à nouveau ouverts et l'exclusivité devient un enjeu majeur.

En fait, un chemin construit initialement à des fins forestières conserve son statut forestier et ce, tant qu'il est susceptible d'être utilisé à cette fin. Une priorité doit lui être accordée en vertu de la *Loi sur les forêts*⁷ et cette situation oblige les clubs de VHR de se plier aux règles d'aménagement des ponts en terres publiques (plans et devis à soumettre par exemple). La mise à niveau ou la construction d'un pont doit alors se faire pour permettre la circulation des véhicules forestiers. Les coûts à déboursier par les clubs de VHR sont énormes et ne répondent aucunement à la capacité financière, à l'expertise et aux besoins des clubs récréatifs.

Ainsi, l'aménagement de sentiers VHR en terres publiques peut être lourd à porter pour beaucoup de bénévoles de par sa complexité législative et administrative. Plusieurs lois et règlements sont interpellés et différentes autorisations ou exigences sont souvent requises.

De plus, les bénévoles de clubs doivent planifier leur réseau de sentier en prenant en considération certains éléments stratégiques dont :

- Les conséquences et la compatibilité de l'utilisation des véhicules hors route associées aux droits d'occupation et aux usages environnants;
- La sécurité des usagers;
- L'accès aux terres du domaine de l'État;
- La protection des milieux sensibles et des cours d'eau;
- Le financement et les ressources pour le développement de futurs projets.

Conscient de la situation, le MRNF a élaboré en 2009, en partenariat avec la Direction de la sécurité en transport du ministère des Transports du Québec, un guide à l'intention des clubs de VHR pour les aider à formuler leur demande d'aménagement de sentiers sur les terres du domaine de l'État. Le guide résume les principaux critères d'analyse et identifie les principales étapes menant à l'émission d'une autorisation. Plusieurs mois peuvent s'écouler entre la demande d'un club et la délivrance des permis par la nécessité du MRNF de consulter différents partenaires.

Suite à l'obtention des autorisations, l'exécution des travaux en conformité avec le *Règlement sur les normes d'intervention en forêt du domaine de l'État*⁸ (RNI) n'est pas si simple pour les clubs. L'aménagement des traverses de cours d'eau sur les terres publiques nécessite certaines connaissances environnementales et fauniques. Le ministère procède actuellement à

⁷ L.R.Q., c. F-4.1

⁸ L.R.Q., c. F4-1, r.7

l'élaboration d'un guide simplifié, plus visuel, sur les bonnes pratiques dans l'aménagement de ponts et ponceaux sur terres publiques en Outaouais.

Terres privées

Depuis le début de l'existence des sentiers VHR (début des années 70 pour la motoneige et début des années 90 pour le quad), la négociation des droits de passage demeure le fardeau des clubs de VHR. Ceux-ci sont négociés d'année en année, conclus avec une poignée de mains ou encore une simple permission lors d'un appel téléphonique. Beaucoup de ces droits de passage sont documentés chez les clubs, mais non signés par les parties. Certains droits de passage font l'objet d'une redevance ou loyer payé au propriétaire. Cette redevance ou loyer peut prendre différentes formes : un voyage de gravelle, la remise d'un droit d'accès ou deux, l'aménagement d'une clôture pour limiter la circulation des VHR lors des périodes où la circulation est interdite (hors saison, période de chasse, etc.). C'est la façon de faire en Outaouais et les bénévoles ont demandé de continuer à procéder ainsi, et ce malgré le mandat des sentiers durables, de crainte que les offres de dédommagement aux propriétaires tardent à venir et ainsi possiblement mettre en péril les droits de passage actuels.

Actuellement l'UPA locale nous indique que même une offre de dédommagement accompagnée d'une entente écrite crée une obligation à laquelle ils ne tiennent pas. Il est donc difficile, voire même utopique, de croire que nous pourrions entreprendre des négociations pour des servitudes de vingt ans. En Outaouais, tout va relativement bien avec les droits de passage en terres privées et les bénévoles désirent garder cette façon de faire. Les droits de passage accordés aux clubs, en ce qui a trait à la portion des sentiers durables, ne mettent pas en péril le réseau des sentiers durables. Depuis au-delà de quarante ans que les clubs VHR en Outaouais négocient leurs droits de passage de cette façon sans avoir à fermer des sentiers en début ou milieu de saison suite à la perte d'un droit de passage.

Cependant, si la démarche du gouvernement provincial est d'établir une méthode de compensation pour les propriétaires de terres privées accordant des droits de passage ou servitudes, il est certain que cette compensation devra s'appliquer également à l'Outaouais et pour l'ensemble des sentiers en terres privées, peu importe qu'ils soient permanents ou non. En effet, la compensation aux propriétaires visés par les sentiers durables créerait un préjudice énorme pour les propriétaires accordant des droits de passage pour les sentiers locaux, régionaux ou interrégionaux non visés par la permanence, mettant ainsi en péril ces sentiers.

Traverses de route

Les clubs de VHR doivent soumettre au ministère des Transports du Québec et aux municipalités, la localisation des traverses de route, c'est-à-dire là où le sentier doit traverser une voie publique pour approbation.

Le ministère analyse toutes les traverses soumises selon les normes établies dans le Tome 1, chapitre 7 du cahier des « Normes ouvrages routiers ». L'approbation est donnée en fonction de 2 critères importants de visibilité; la distance de visibilité à l'arrêt et la distance de visibilité de traversée.

La circulation des VHR sur le réseau municipal est spécifiée à l'article 626 du *Code de la sécurité routière*⁹. Ainsi, les municipalités peuvent adopter un règlement pour la circulation des VHR sur leur réseau et doivent par la suite le transmettre au ministère des Transports du Québec. Ce règlement doit spécifier le réseau privilégié pour la circulation, les heures, périodes et saisons permises. Il est accompagné d'un plan de signalisation et d'un rapport établissant que la circulation des véhicules hors route dans les conditions prescrites est sécuritaire. Les dossiers incomplets ou jugés non-sécuritaires pourront faire l'objet d'un désaveu de la part du Ministre.

La circulation des véhicules hors route dans les emprises du MTQ peut être autorisée comme dernière option afin de rejoindre 2 tronçons de sentiers qui ne le pourraient l'être autrement. 3 corridors peuvent être étudiés, la berge, l'accotement ou la chaussée. Pour une circulation de plus de 1 km, cette utilisation nécessite un règlement du ministre pour être légal.

L'utilisation de la berge est à favoriser quand l'espace entre le fossé et la limite d'emprise est suffisante. Cette circulation peut alors se faire dans les 2 sens avec un minimum d'impact sur les usagers de la route. L'aménagement requis pour la réalisation d'un sentier VHR sur la berge nécessite l'octroi d'une permission de voirie.

L'accotement et la chaussée peuvent être utilisés, mais en circulant dans le même sens de circulation que les véhicules routiers.

Dans tous les cas de circulation longitudinale, l'étude des tronçons soumis se fait en suivant le « Guide d'application de la méthode multicritère pour l'autorisation de circulation des VHR sur les chemins publics » qui met l'accent sur la sécurité et le bon voisinage.

Dans tous les cas de circulation longitudinale, l'étude des tronçons soumis se fait en suivant le « Guide d'application de la méthode multicritère pour l'autorisation de circulation des VHR sur les chemins publics » qui met l'accent sur la sécurité et le bon voisinage.

⁹L.R.Q., c. C-24.2

L'inventaire des traverses de route des sentiers permanents de l'Outaouais est le suivant :

	MTQ	Municipales	Total
Quad	11	12	23
Motoneige	42	75	117
Total	53	87	140

Les figures 7 et 8 (annexe 3) illustrent les traverses de route et les tableaux 7 à 10 (annexe 4) listent les géoréférences de ces traverses.

Nous retrouvons deux traverses (2) de très grande dangerosité (pour ne pas dire mortelle) sur le réseau des sentiers de motoneige. Ces deux traverses sont situées dans les emprises ferroviaires désaffectées, MRC Pontiac et MRC de La Vallée-de-la Gatineau (à Fort Coulonge : l'installation d'un miroir est nécessaire car la vue est bloquée par une maison et à Blue Sea : débroussaillage d'un corridor à 150 m avant la traverse de chaque côté). Des correctifs seront apportés pour la prochaine saison. Il est à noter que ces traverses sont aussi dangereuses pour les cyclistes.

Intégration des sentiers aux schémas d'aménagement des MRC

Il est important qu'une fois le réseau de sentiers durables identifié celui-ci soit acheminé aux différentes MRC pour être intégré au schéma d'aménagement de chacune des MRC afin que la pérennité de ses sentiers soit assurée.

Nous n'avons pu consulter les urbanistes des MRC dans le délai imparti. Toutefois, le rapport et les cartes de sentiers leur seront acheminés dès son adoption par le conseil d'administration de la CRÉO.

Durée des autorisations

Emprises ferroviaires désaffectées

Nous retrouvons deux emprises ferroviaires désaffectées en Outaouais. Les MRC Pontiac et Vallée-de-la Gatineau autorisent annuellement le droit de circulation aux clubs de motoneige et ce, malgré la durée des baux intervenus entre le MTQ et les MRC (figure 9).

La MRC est tenue d'en faire un corridor récréotouristique mais selon la volonté du milieu, le choix des utilisateurs autorisés lui revient. La MRC Pontiac demande un loyer de 1 000\$ par club (deux clubs) pour réparer d'éventuels dommages causés en saison hivernale.

La MRC Pontiac a asphalté 4 km du corridor et demande aux clubs VHR de trouver des alternatives si la MRC devait fermer le parcours de 4 km (soit 2 km au début, Municipalité de Shawville et 2 km à la fin, Municipalité de Fort Coulonge) par manque de neige.

La figure 1 montre les sentiers durables dans les emprises ferroviaires et la figure 2 ces mêmes sentiers perdus si les sentiers venaient qu'à ne plus être autorisés dans les emprises ferroviaires désaffectées. Beaucoup de sentiers durables, peu importe leur classification (local, régional ou interrégional), deviendraient ainsi sentiers cul-de-sac. L'Outaouais compte 143 km de sentiers durables dans les emprises ferroviaires désaffectées.

Territoire public (MRNF)

Dans le cadre du mandat d'identifier deux réseaux de sentiers durables en quad et motoneige, la durée des autorisations en terres publiques doit être révisée. Le mandat du MTQ nous demande de négocier des servitudes de 20 ans en terres privées alors que la politique du MRNF prévoit 5 ans pour le VHR et 10 ans pour tout sentier récréatif confondu (décret 231-89).

Il faudra donc harmoniser la durée des autorisations afin d'alléger le fardeau administratif des clubs.

Fin du moratoire contre les recours

La fin du moratoire prévu pour 2017, pourrait causer un grand préjudice au réseau de sentiers VHR en Outaouais. À ce moment, les sentiers localisés dans les emprises ferroviaires désaffectées seront à risque tout comme tous les autres sentiers situés à l'intérieur de la marge de 30 mètres (cent mètres pour les nouveaux sentiers). En Outaouais, les deux emprises ferroviaires sont névralgiques pour la pérennité des sentiers. Sans ces corridors, le réseau de sentiers sera très déficient, pouvant même compromettre le réseau de sentiers de motoneige en Outaouais (figures 9 et 10). La figure 10 démontre bien l'importance des corridors s'ils étaient perdus pour les clubs. La région se retrouverait avec beaucoup de sentiers cul-de-sac et beaucoup moins de boucles.

Conditions gagnantes

Augmentation du kilométrage

Une assistance financière supplémentaire doit être mise en place par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des sentiers qui seront ajoutés par le mandat des sentiers durables. À titre d'exemple, le corridor est-ouest, identifié mais non-aménagé, qui branchera l'Outaouais avec l'Abitibi-Témiscamingue en quad, ajoutera quelques 150 km (figure 27) de sentier au club quad local sans augmentation significative du membership. L'assistance financière pour ce tronçon, qui sera un sentier 3 saisons, devra se chiffrer à 30 000\$.

Également, le sentier de motoneige se trouvant dans le secteur du chemin Lépine, à Cascades Maligne (figures 20 et 21), actuellement non subventionné, apportera un fardeau financier supplémentaire et nécessitera l'achat d'une surfaceuse supplémentaire. L'entretien de ce tronçon de 70 km coûte 32 000\$ par saison.

Ce ne sont que quelques exemples démontrant la nécessité d'une assistance financière pour la mise en place du réseau de sentiers durables.

Il en coûte 450 \$ du km pour entretenir les sentiers de motoneige et une moyenne annuelle de 250 \$ du km pour les sentiers quad pour un total de 1 360 000 \$ pour l'entretien saisonnier du réseau de sentiers VHR en Outaouais.

Formation

Il est apparu au cours du mandat de la TCVHR et du projet des sentiers durables, que la formation est déficiente pour les nouveaux bénévoles ce qui peut mettre en péril le recrutement de nouveaux bénévoles. D'ailleurs, la participation de la journée de formation qui a eu lieu à Québec l'année dernière démontre l'intérêt des bénévoles de clubs. Des formations, en région, devraient être dispensées par le ministère des Transports du Québec afin d'éviter des coûts de déplacements pour les bénévoles. Également, des formations pourraient également être données, en région par d'autres ministères, tels que le MRNF, MAMROT, MSP.

En effet, cette formation constituerait une plus-value à l'établissement des sentiers. Nos bénévoles n'ont malheureusement peu ou pas de formation en matière de réglementation, signalisation, gestion d'un club et nombreuses exigences de conformité. Une fois nos bénévoles formés, les exigences administratives ou ministérielles ne constitueront plus un obstacle à l'aménagement des sentiers.

Organisme de soutien aux clubs

Au cours de l'été 2011, des problèmes de gouvernance au sein de trois clubs n'ont fait que confirmer le besoin urgent de créer un organisme de soutien aux clubs de l'Outaouais. En 2011, le bénévole n'a pas la même disponibilité d'il y a plusieurs années. La culture du bénévolat et du sentiment d'appartenance a beaucoup changé au fil des ans.

Par le passé, TOUS étaient bénévoles au sein d'un club VHR, maintenant la réalité est toute autre : les opérateurs de surfaceuses sont majoritairement salariés sans nécessairement être aussi bénévoles de club. Plus souvent qu'autrement, l'opérateur est un opérateur de machinerie lourde de métier, travailleur saisonnier et ne possède pas la culture 'bénévole'

Les réunions auxquelles les bénévoles de club doivent participer sont tenues durant la journée, heure à laquelle le bénévole est au travail, celui-ci doit donc s'absenter de son travail. Une rencontre avec un ministère pour une demande de subvention se tient le jour. La surveillance des travaux suite à une attribution de subvention se fait également en semaine, de jour. Voici quelques exemples où il y a incompatibilité entre la gestion d'un club par un bénévole et les nombreuses exigences auxquelles un club doit faire face.

Les besoins de soutien sont donc grands et de tout acabit.

En septembre 2011, une réunion s'est tenue en présence des représentants des clubs, les administrateurs régionaux des fédérations, la coordonnatrice de la TCVHR, la chargée de projet sentiers durables et un consultant embauché afin de bien identifier la structure organisationnelle et mettre en place cette structure.

Cette réunion avait pour but d'identifier les besoins spécifiques à la région de l'Outaouais des clubs VHR. En voici une liste :

- Prise de connaissance des subventions : quelles sont les subventions disponibles;
- Aide pour remplir les formulaires;
- Montage d'une banque de ressources (ingénieur attitré aux clubs VHR, etc.) ;
- Gestion des projets une fois les subventions données;
- Aide à la négociation dans le cas de sentiers partagés entre deux clubs;
- Connaissance et respect des lois et règlements environnementaux (aide), dont le RNI
- Rôle d'agent de liaison pour faire le lien avec les municipalités, MRC et ministères;

Le mandat de création de cette organisation est en cours de route (fin 2011).

Communications continues dans le dossier des VHR avec les partenaires-clés

La communication et la concertation est une des clés du succès en développement régional et plus particulièrement pour assurer une pérennité à la pratique du VHR. L'Outaouais étant composé de 67 municipalités, il faut s'assurer d'avoir un moyen de communication efficace afin que les élus soient informés des mandats émis, des modifications législatives, de leurs pouvoirs et obligations. De plus, les élus doivent être sensibilisés davantage aux impacts positifs de la pratique du VHR. Parfois, des solutions simples sont déjà prévues pour favoriser les impacts positifs à la pratique mais l'information n'est pas transmise. Le même problème se transmet entre les ministères visés par la pratique du VHR. En effet, plusieurs ministères ont des informations et sont interpellés directement mais peu de moyens de communication sont mis en place pour que l'information circule.

Entre autres, les conseils municipaux ne sont pas informés de la possibilité d'adopter un règlement pour encadrer la pratique du VHR sur les chemins sous la juridiction de la municipalité. Ce règlement devient un outil d'encadrement et de concertation alors que les membres du club, les élus et le MTQ travaillent ensemble, dans un but commun: une pratique sécuritaire du VHR.

LA TCVHR de l'Outaouais commencera une tournée des municipalités (en groupe de 4-5 municipalités) à l'automne 2011 afin de permettre des échanges et répondre aux questionnements des municipalités, entre autres, en matière de réglementation et d'autorisations de circulation des VHR sur les chemins publics.

Toutefois, un outil de communication efficace continu doit être mise en place par le gouvernement afin de rejoindre l'ensemble des municipalités.

Impacts du réseau de sentiers durables sur les partenaires commerciaux

L'aménagement d'un sentier dans une région éloignée (ex. Réserve faunique de la Vérendrye) a des impacts significatifs quant à l'approvisionnement en services pour les utilisateurs. Par exemple, la fermeture d'un commerce peut obliger le milieu à identifier un nouveau tracé de sentier afin d'assurer la sécurité des usagers. Ainsi le nouveau commerçant devra prendre les mesures afin d'assurer les services mais ceci ne sera pas sans frais pour ce dernier. Son établissement n'étant accessible qu'en motoneige durant la saison hivernale, les approvisionnements en carburant doivent se faire à l'automne et en quantité suffisante pour toute la saison. Il n'est pas rare que le commerçant doive rationner les clients selon la distance

qu'ils auront à parcourir jusqu'au prochain poste de ravitaillement. Par contre, ce même commerçant se retrouve avec un apport financier significatif dû à la relocalisation du sentier.

L'établissement d'un sentier durable aura un impact positif pour les activités commerciales liées à la pratique du VHR autant pour les adeptes que les commerçants.

Municipalités

Le mandat des sentiers durables n'est pas connu des municipalités. L'information n'a pas été transmise à l'ensemble des municipalités. Considérant le court délai dont nous disposons, nous n'avons pu rencontrer que quelques municipalités, à la demande de certains clubs. Chaque rencontre a été positive et nous croyons qu'un moyen de communication efficace doit être mis en place à cet effet, tel que décrit précédemment.

Les municipalités ont un rôle à jouer dans l'établissement du réseau de sentiers durables (surtout en quad) par l'émission des autorisations sur les chemins municipaux. Également, les élus peuvent jouer un rôle important par la sensibilisation et la concertation entre les usagers et les citoyens alors porter le dossier des VHR de façon positive pour chacune des parties.

Le maintien des tables de concertation

La concertation régionale est primordiale pour assurer un développement durable de la pratique des véhicules hors route. La création des tables de concertation est une initiative du gouvernement essentielle à la pratique durable des VHR. Toutefois, plusieurs problématiques ne sont pas réglées. Cette concertation doit donc continuer sur une base régionale afin de rencontrer les particularités propres à chaque région.

Actions structurantes pour la Table de concertation régionale

- La Table de concertation régionale de l'Outaouais a établi quelques actions qui devront être entreprises au cours de son deuxième mandat. Considérant le mandat de sentiers durables au mois de janvier 2011, les actions qui étaient identifiées par la table ont été suspendues pour l'année 2011. Une partie des actions qui pourraient être réalisées au cours de la dernière année de la table, notamment :
- Soutenir les clubs dans la réalisation de leur projet respectif;

- Faire une recherche continue afin de trouver le financement nécessaire pour compléter les réseaux de sentiers;
- Continuer à informer et à encourager les municipalités à se doter d'une réglementation favorisant la pratique du VHR sur leur territoire;
- Créer des ententes avec des partenaires susceptibles de soutenir la Table dans ses actions (Ex : CCN dans le dossier de contournement du Parc);
- Travailler à la promotion du VHR en partenariat avec Tourisme Outaouais;
- Continuer à concerter les intervenants dans le maintien et les réajustements nécessaires des deux réseaux de sentiers interrégionaux;
- Gérer les plaintes potentielles relatives aux réseaux en place;
- Identifier les liens manquants sur les deux réseaux de sentiers interrégionaux;
- Collaborer avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de développer un plan de sécurité sur les sentiers;
- Aider à consolider les droits de passage;
- Supporter la concertation entre les MRC.

Financement des infrastructures

L'Outaouais, suite à l'identification des réseaux de sentiers durables, estime le coût d'aménagement de toutes les infrastructures (incluant les ponts) à 6 100 000 \$. Voir les tableaux 1 et 2 ainsi que les figures 14 et 16.

En plus du financement de l'aménagement des sentiers durables, une assistance financière sera nécessaire à l'entretien du réseau des sentiers VHR. L'entretien saisonnier (ou annuel) est estimé à 1 360 000\$ annuellement.

La mise à niveau future des infrastructures majeures (ponts) existantes devra aussi faire l'objet d'une assistance financière particulière.

Assurer une meilleure sécurité des usagers

Une présence policière est non seulement envisageable mais souhaitable. Il s'agit du meilleur moyen pour assurer le respect des règles en vigueur.

Le budget consacré par la Sûreté du Québec est un budget spécifique pour toutes les sorties récréotouristiques, incluant le nautique, la motoneige et le quad; il serait donc souhaitable que le budget alloué soit augmenté par le gouvernement.

Le temps alloué aux sorties récréotouristiques est nettement insuffisant pour assurer le respect des règles. Le nombre de sorties effectuées ne couvre qu'un minimum de sécurité.

Pour la région de l'Outaouais, six agents supplémentaires attitrés aux sorties récréotouristiques sont nécessaires pour assurer le respect de la réglementation.

Il serait intéressant de connaître les impacts de l'augmentation des pouvoirs de ces agents;

Selon les informations obtenues pour la région de l'Outaouais et les restrictions prévues à la loi quant à l'étendue de leurs pouvoirs, nous croyons que les agents de surveillance n'ont pas eu l'impact escompté et que la meilleure solution dans les circonstances est l'ajout de policiers attitrés au récréotouristique ou des agents spéciaux attitrés à cet effet, avec les mêmes pouvoirs que les policiers.

Contraintes

Réseau stratégique routier du plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais (PRDIRT)

La Commission des ressources naturelles du territoire en Outaouais a identifié un réseau routier stratégique de 1900 km, chemins qui sont considérés multi ressources (le réseau routier en terres publiques est actuellement de 35 000 km avec un inventaire de 100 000 ponts et ponceaux). L'entretien et le financement durables de ce réseau routier sont à l'étude actuellement. Nous retrouvons plusieurs kilomètres de sentiers VHR sur ce réseau qui devront être relocalisés. Présentement, il n'y a pas d'urgence à relocaliser certains sentiers car la surface de roulement n'est pas carrossable. Si des sentiers récréatifs sont conservés dans ces corridors routiers, ils devront faire l'objet d'un aménagement particulier afin de les implanter en dehors de la surface de roulement ou de l'emprise.

Il y actuellement quelques 75 km de sentiers quad et 83 km de sentiers motoneige qui se retrouvent dans le réseau stratégique routier du PRDIRT (figures 11 et 12). Si tous ces sentiers devaient être relocalisés, il en coûterait environ 550 000\$ (coût moyen de 3 500 \$/km) en supposant qu'aucune infrastructure majeure n'est nécessaire. Tout le travail de relocalisation des sentiers VHR sera fait en concertation avec la CRNTO.

Ponts fermés en terres publiques

La problématique des ponts fermés en terres publiques est très coûteuse pour les clubs de VHR. Quand le ministère ferme un pont, c'est principalement pour des raisons de sécurité des usagers. Lorsque le club reconstruit l'ouvrage pour maintenir les activités du club, il le fait à ses frais et pour le bénéfice de tous les utilisateurs du territoire. Les clubs ne peuvent donc plus soutenir cet état de fait sur le plan financier et des pistes de solutions devront être envisagées afin d'établir des corridors à circulation exclusive des VHR. La pérennité des sentiers récréatifs et la sécurité des utilisateurs de VHR en seront hautement améliorées.

On retrouve 506 ponts sur les terres publiques, 38 (7.5% de l'inventaire des ponts du MRNF) de ces ponts sont localisés sur les sentiers quad et 70 (13.9% de l'inventaire du MRNF) sur les sentiers motoneige.

La région de l'Outaouais a eu la chance au cours des 3 dernières années de bénéficier de subventions de différents paliers de gouvernement et de programmes variés ce qui a permis la réparation, mise à niveau ou même la reconstruction d'une douzaine de ponts pour un total d'environ 1 200 000 \$.

Il reste encore 19 ponts à réparer, mettre à niveau ou à reconstruire à un coût estimé de 1 875 055 \$ (tableau 2). Quatre de ces ponts sont en sentiers partagés.

Coupes forestières prévues

Lors des analyses préliminaires des sentiers durables en terres publiques, plusieurs secteurs de coupes forestières ont été identifiés pour l'année 2013 et les années subséquentes. L'emplacement et la superficie des secteurs varient; la priorité de circulation sera accordée aux compagnies forestières. Les clubs devront négocier avec les compagnies des mesures pour mieux assurer la cohabitation entre les véhicules forestiers et les activités de leur club respectif car à plusieurs endroits, il ne sera pas possible de relocaliser le sentier. Les tables de gestion intégrée des ressources (GIR) mises sur pied par le MRNF est un bon moyen pour exprimer les besoins des clubs et connaître les travaux forestiers à venir. Les figures 21 et 22 illustrent les secteurs de coupes potentielles en 2013.

Habitats fauniques

La présence d'habitats fauniques est une contrainte pour les travaux d'entretien. Selon la nature de l'habitat, des restrictions sur la période des travaux en milieu riverain est possible (montaison du poisson par exemple). Aussi, des mesures spécifiques d'aménagement peuvent être exigées par le MRNF pour assurer les abris et les peuplements dans les secteurs connus de ravages du cerf de Virginie. Des études d'impacts peuvent aussi être demandées lors de la construction de nouveaux sentiers pour en évaluer l'impact sur une espèce en particulier.

ZECS

Une contrainte pour la circulation quad sur le territoire des ZECs en terres publiques est la double tarification. En effet, la ZEC est en droit de percevoir un droit de circulation journalier sur son territoire en vertu de sa réglementation. Dans le cas où un sentier de VHR serait autorisé par le MRNF sur le territoire d'une ZEC, le club est également en droit de tarifier l'usager. Ainsi, une entente doit intervenir entre la ZEC et le club pour ne pas tarifier doublement la clientèle qui emprunterait un sentier autorisé dans un chemin traversant le territoire de la ZEC.

Le réseau de sentiers durables quad en Outaouais se branchera avec la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans le sud via la ville de Témiscaming. Les clubs traverseront ainsi deux (2)

ZECs en Outaouais. Les discussions avec ces dernières ont débuté et se poursuivront si l'aménagement du réseau de sentiers durables va de l'avant.

Une contrainte aussi pour les clubs quad est l'interdiction de circulation durant les périodes de chasse, un protocole d'entente devra intervenir entre les ZECs et les clubs utilisateurs en incorporant ce facteur.

En ce qui a trait à la circulation des motoneiges, la situation ne cause aucun problème aux ZECs étant donné que celles-ci ne sont pas en activités l'hiver.

Territoires à statut particulier

Nous retrouvons quelques territoires à statut particulier en Outaouais tels que le Parc national de Plaisance, la Réserve faunique Papineau-Labelle, la Réserve faunique la Vérendrye et le Parc de la Gatineau (gestion fédérale par la Commission de la capitale nationale – CCN).

La circulation VHR est maintenant interdite dans le **Parc de la Gatineau**. Un sentier de motoneige de 20 km le traversait pour relier les MRC des Collines-de-l'Outaouais et du Pontiac. Un total de 53 km de sentiers est ainsi perdu. Aucune alternative n'a pu être identifiée et ce, même en terres privées.

La **Réserve faunique Papineau-Labelle** compte tant qu'à elle 79 km de sentiers motoneige et un sentier quad de 23 km (nouvellement aménagé). Ce nouveau sentier quad a été aménagé au cours de l'été 2011 afin de relier les Laurentides avec l'Outaouais (non ouvert en date de ce jour). Ce tronçon de sentier dans la Réserve a été aménagé au coût approximatif de 300 000 \$ financé par le MAMROT et la FQCQ. À cela s'ajoute deux études au coût approximatif de 50 000 \$ financé par la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la CRÉO.

Le sentier de motoneige est présent sur le territoire du **Parc national de Plaisance** depuis plus de 40 ans. Du statut de Réserve faunique de 1979 à 2001, c'est en 2002 que le gouvernement accorde le statut de Parc national à ce territoire dans la municipalité de Plaisance. Depuis la saison 2010-2011, la circulation des motoneiges y est interdite coupant ainsi 5 km de sentiers et le lien entre les municipalités de Thurso, Plaisance et Papineauville. Une demande de retirer le sentier existant des limites du Parc national a été acheminée au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) par la municipalité de Plaisance. Cette demande sera présentée lors des audiences publiques (non fixées en date de ce jour). Également, le conseil d'administration de la CRÉO, sur recommandation de la Table de concertation régionale des VHR a adopté une résolution en ce sens. Les différentes options qui ont été étudiées par le groupe de travail du bureau régional du MTQ (rapport du 30 janvier

2009) sont soit irréalisables, soit très onéreuses. Ainsi, la demande de la municipalité de Plaisance demeure la seule option réalisable. De plus le club de motoneige devra relocaliser son garage où est entreposée sa surfaceuse, car il n'a plus l'autorisation de circuler sur le territoire du Parc et la sortie du garage oblige la circulation, sur une très courte distance, sur ce territoire. La relocalisation se fera à grand frais à moins qu'un acheteur se présente pour acquérir le garage à l'endroit où il est actuellement localisé.

La **Réserve faunique de la Vérendrye** compte quant à elle au-delà de 350 km de sentiers de motoneige, dont 84 km appartiennent à un club de l'Outaouais. Le réseau est bien établi dans la Réserve. Par contre la circulation des quads n'est pas envisageable, suite à une position claire de la direction générale de la Réserve.

Les clubs VHR de l'Outaouais

Clubs de motoneige

L'Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation Inc.

Fondée le 22 décembre 1975, MRC Papineau, sous la présidence de Jacques Fecteau. Ce club compte 130 km de sentiers (figure 29) et 1 139 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 80% de terres privées incluant le Parc national de Plaisance.

Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.

Fondée le 16 mars 1977, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, sous la présidence de François Saumure. Ce club compte 639 km de sentiers (figure 31) et 515 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 70% de terres publiques. Ce club a la particularité de voir son réseau de sentiers traverser deux ZECs, une réserve faunique et des terres privées (agricoles et autres). Finalement, nous retrouvons le portrait provincial des sentiers VHR chez ce club.

Association des motoneigistes de l'Outaouais

Fondée le 18 juin 2007, Ville de Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et MRC Papineau, sous la présidence de Claude Rochon. Ce club compte 219 km de sentiers (figure 27) et 630 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 64% de terres privées en plus d'être situé dans l'environnement de la ville de Gatineau. Ce club s'est vu amputer plusieurs km de sentiers au cours des dernières années essentiellement causé par le développement immobilier.

L'Association des motoneigistes de Pontiac Inc.

Fondée le 3 décembre 1975, MRC des Collines-de-l'Outaouais et MRC Pontiac, sous la présidence de Donna-Lee Graham. Ce club compte 346 km de sentiers (figure 28) et 709 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 78% de terres privées. Ce club a perdu le sentier qui traversait le Parc de la Gatineau, perdant ainsi 53 km de sentiers qui permettait de relier la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la MRC Pontiac.

Club les Voyageurs des collines et ravins

Fondé le 11 mai 1973, sous la présidence de Dan Somers, Ville de Gatineau et MRC Papineau. Ce club compte 124 km de sentiers (figure 33) et 315 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 59 % de terres privées mais sans problématiques majeures de droits de passage. La majorité des droits de passages sont accordés par des motoneigistes ou des membres de famille de motoneigistes.

Club moto-neige Pingouin

Fondé le 1 décembre 1976, MRC Pontiac, sous la présidence de Wayne Venne. Ce club compte 629 km de sentiers (figure 32) et 250 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 76 % de terres publiques. Ce club peut espérer ouvrir, à nouveau, cette saison le lien sud avec l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, il a bénéficié au cours des dernières années d'une subvention de DEC qui lui a permis de mettre à niveau une demi-douzaine de ponts en territoire public.

Les Maraudeurs Inc.

Fondé le 11 décembre 1995, MRC Papineau, sous la présidence de Robert Moreau. Ce club compte 146 km de sentiers (figure 30) et 314 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 55% de terres publiques. Ce club fait un des liens avec les Laurentides. Il se situe dans un secteur très touristique du milieu VHR de la MRC Papineau.

Clubs quad

Club quad du Pontiac

Fondé le 17 avril 2003, MRC Pontiac, sous la présidence de Patrick Amyotte. Ce club compte 420 km de sentiers (figure 23) et 380 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 51% de terres publiques. Le reste du réseau de sentiers est partagé entre l'utilisation des chemins publics et des droits de passage en terres privées.

Plus de 150 km seront ajoutés à son réseau avec la connexion avec les sentiers quad permanents de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ceci devrait faire l'objet d'une assistance financière additionnelle tel que mentionné plus haut.

De ce 150 km, quelques 100 km sont projetés dans les sentiers de motoneige du club moto-neige Pingouin. Le partage de ce corridor pourrait faire l'objet d'un projet pilote (sentiers 3 saisons pour le club quad et 1 saison pour le club de motoneige). L'autre 50 km doit être aménagé afin de faire circuler les quadistes sur le territoire de la ZEC St-Patrice dans le corridor que celle-ci pourrait accorder au club quad.

L'aménagement de cette connexion avec l'Abitibi-Témiscamingue (incluant l'aménagement d'un sentier exclusif aux quadistes) est estimé à 1 600 000\$.

Club quad Petite-Nation

Fondé le 24 octobre 2000, MRC Papineau, sous la présidence d'André Bélisle. Ce club compte 300 km de sentiers (figure 24) et 905 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 72% de chemins publics et terres privées. Ce club est situé dans une région de la MRC Papineau où l'on retrouve des élus de municipalités très favorables à l'encadrement de la pratique du VHR, ce qui facilite grandement l'adoption de règlements municipaux pour la circulation sur les chemins publics.

Club quad Vallée-de-la-Gatineau Inc.

Fondé le 19 août 2005, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, sous la présidence de la vice-présidente, Michelle Blais. Ce club compte 390 km de sentiers (figure 25) et 395 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 67% de terres publiques. Le reste de son réseau est partagé entre l'utilisation des chemins publics et les terres privées.

Club quad (V.T.T.) de l'Outaouais

Fondé le 10 novembre 1997 Ville de Gatineau et MRC Papineau, sous la présidence d'Alain Pelneault. Ce club compte 85 km de sentiers et 1 100 membres.

Le territoire des sentiers de ce club est composé à 80% de terres publiques. Le reste de son réseau est surtout sur les chemins publics.

Évaluation des coûts et échéancier de réalisation

Les tableaux de l'annexe 4 illustrent les coûts d'aménagement et de mise à niveau des sentiers, les remplacements ou réparations de ponts, etc. En voici un sommaire :

Coûts d'aménagement des réseaux de sentiers permanents interrégionaux	6 223 804 \$
Mise à niveau & aménagement des sentiers projetés	3 802 749 \$
Ponts (mise à niveau ou reconstruction)	1 875 055 \$
Aménagement de sentiers hors du réseau stratégique (PRDIRT)	546 000 \$

Une estimation de 1 600 000\$ est incluse pour l'aménagement d'un sentier exclusif pour la connexion entre l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue dans l'éventualité où le sentier devrait devenir un sentier 4 saisons ou encore si le partage (3 saisons/1 saison) n'était viable.

Pour ce qui est des échéanciers de réalisation, il va s'en dire que si les fonds sont disponibles, tous les travaux sont prioritaires. Par contre les clubs ont appris, avec le temps, à travailler avec les priorités pour ne pas dire les urgences mais peut-être pas toujours selon les règles du jeu. Ce temps est maintenant révolu.

Avec le renforcement de l'application de toutes les réglementations auxquelles sont soumis les clubs, ceux-ci ne pourront plus aménager à leur façon et nous pourrions ainsi voir plusieurs tronçons de sentiers fermés parce que les clubs n'auront pas les argents pour mettre à niveau selon la réglementation en vigueur, compromettant ainsi les réseaux identifiés.

Cette évaluation des coûts ne tient pas compte de tous les coûts reliés à des études qui pourraient être demandées, par exemple :

- un site potentiel archéologique, une étude sans fouilles, par observation seulement peut coûter quelques 20 000\$;
- une étude d'impact du sentier VHR projeté sur la faune, 50 000\$;
- autres études environnementales nécessaires suite aux consultations du MRNF.

En plus des coûts supplémentaires, ces études font reporter le délai de réalisation. Le sentier quad dans la Réserve Papineau-Labelle a pris plus de 4 ans à se réaliser depuis le début des discussions entre les parties impliquées.

En conclusion, si les fonds sont disponibles, l'échéancier des travaux des réseaux de sentiers permanents interrégionaux serait de 2 à 3 ans, compte tenu de la disponibilité des bénévoles et de tous les travaux déjà effectués sur le territoire outaouais, sans tenir compte des études qui pourraient être demandées.

Identification des connexions interrégionales

L'Outaouais doit se connecter avec l'Abitibi-Témiscamingue et les Laurentides. Les connexions actuelles avec l'Abitibi-Témiscamingue sont en terres publiques sur de très longues distances assurant ainsi une pérennisation. Avec les Laurentides, les sentiers sont bien établis mais seront consolidés par les réseaux de sentiers permanents.

De plus, l'Outaouais étant limitrophe avec la province de l'Ontario, des connexions sont aussi identifiées.

Abitibi-Témiscamingue

L'Outaouais identifie les connexions avec l'Abitibi-Témiscamingue de la façon suivante (figures 17 et 18):

En quad, par le Pontiac vers le Témiscamingue (une seule connexion), une autre connexion a déjà fait l'objet de discussions dans le passé via la Réserve faunique de la Vérendrye, mais n'est pas envisageable étant donné la position de la direction générale de la Réserve.

En motoneige, nous avons trois connexions dont deux qui sont durables, une connexion du Pontiac vers la municipalité de Témiscamingue-Sud, une deuxième à partir du Pavillon de la Vérendrye situé dans la Réserve de la Vérendrye vers Val-d'Or en passant par le Réservoir Dozois et la Communauté amérindienne de Kitcisakik. La connexion est-ouest entre le Domaine et la municipalité de Belleterre (sentier interrégional 63) ne peut prétendre au qualificatif de durable ou pérenne, parce qu'une partie se retrouve en chemin forestier identifié dans le réseau stratégique routier du PRDIRT.

Laurentides

L'Outaouais identifie les connexions avec les Laurentides de la façon suivante (figures 19 à 22):

Les liens existants en quad et motoneige demeureront les mêmes, par contre deux tronçons de sentier en motoneige devront être relocalisés dans un avenir proche pour en assurer la pérennité.

En quad, il existe cinq connexions dont trois sont durables :

1. Grand-Remous et Mont-Laurier, TQ 20 ;
2. Délégé et Notre-Dame de Pontmain, durable;

3. Duhamel et Notre-Dame du Laus;
4. Val-des-Bois et Notre-Dame du Laus, TQ 20, durable;
5. Lac des Plages et Amherst, TQ 22, durable.

En motoneige, il existe neuf connexions dont quatre sont durables:

1. Grand-Remous (via le Baskatong) vers Ferme Neuve, sentier 322, durable;
2. Grand-Remous et Mont-Laurier, sentier TQ 63, durable;
3. Bouchette et Notre-Dame du Laus, sentier 322;
4. Aumond et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, sentier 324;
5. Val des Bois et Notre-Dame du Laus, TQ 53;
6. Lac des Plages et Amherst, TQ 43;
7. Duhamel et La Minerve, sentier 319, durable;
8. Lac Rapide et Cascades Malignes, via le chemin Lépine, sentier actuellement non-subventionné, durable.

Province de l'Ontario

Les connexions avec l'Ontario se situent dans la MRC Pontiac et la MRC Papineau, tant en quad qu'en motoneige. La fréquentation du territoire outaouais par les quadistes et motoneigistes est significative et doit donc être encouragée. Il n'y a actuellement que trois connexions durables, les autres étant tributaires du développement immobilier et de la volonté du milieu.

Les connexions durables avec l'Ontario sont les suivantes (figures 23 et 24) :

- Quad : municipalité de Rapides-des-Joachims, municipalité de Pontiac
- Motoneige : municipalité de Rapides-des-Joachims

Les connexions non durables ne doivent pas être négligées pour autant et doivent faire l'objet d'un travail continu de concertation avec le milieu étant donné l'apport économique substantiel.

Conclusion

Beaucoup de travail a été fait avec le milieu afin d'identifier un réseau de sentiers durables. Bien que plusieurs partenaires se soient mobilisés autour d'une démarche commune afin de répondre à la fois au mandat du gouvernement ainsi qu'aux besoins des usagers, nous devons continuer la mobilisation déjà en place et supporter les acteurs de première ligne dans la réalisation de ce dossier.

Toutes ces responsabilités ne peuvent reposer uniquement sur les épaules des différents clubs de VHR de la région mais doivent être coordonnées régionalement, comme c'est le cas présentement. La région de l'Outaouais est une région propice à la pratique du VHR et il ne reste plus qu'à maximiser son développement dans ce secteur d'activité. Le maintien des Tables de concertation régionale est un outil de concertation privilégié qui doit demeurer.

Également, la concertation entre les différents ministères et la sensibilisation à l'importance de la pratique du VHR, à l'ensemble des intervenants régionaux est un facteur déterminant pour le développement des sentiers durables.

Des programmes de financement des infrastructures et de l'entretien des réseaux devront être mis en place par le ministère des Transports du Québec pour assurer la pérennisation de ces sentiers.

La création d'un organisme en soutien aux bénévoles de clubs est un outil essentiel au développement des sentiers durables. L'essoufflement des bénévoles est une triste réalité et nous devons favoriser une approche intégrée. L'approche de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, par le support aux clubs pour l'implantation de cet organisme, vise à ce que l'ensemble des intervenants de l'Outaouais basent leurs analyses, leurs décisions et leurs actions de développement sur une approche participative, territoriale, transversale, globale, horizontale et fondée sur des valeurs communes.

Remerciements

- Association des motoneigistes de l'Outaouais
- Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.
- Association des motoneigistes de Pontiac
- Club les Voyageurs des collines et ravins
- Club moto-neige Pingouin
- Club quad Petite-Nation
- Club quad Pontiac
- Club quad V.T.T. de l'Outaouais
- Club quad Vallée-de-la-Gatineau Inc.
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)
- Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)
- Constructions MG
- Fédération des clubs motoneigistes du Québec
- Fédération des clubs quads du Québec
- Groupe de géomatique AZIMUT (GOAZIMUT)
- L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO)
- L'Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation Inc.
- Les Maraudeurs Inc.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ)
- Ministères des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- MRC de Papineau
- MRC des Collines-de-l'Outaouais
- MRC du Pontiac
- Tourisme Outaouais

Un merci tout spécial aux élus qui croient à la pratique du VHR, aux membres de la table de concertation, aux membres du comité restreint et surtout aux bénévoles.

Annexe 1 : Plan de travail régional



Table de concertation régionale des véhicules hors route (VHR)

Plan de travail régional

Mise en contexte

Le 26 janvier 2011, lors d'une rencontre du Comité de liaison MTQ-régions, le ministre délégué aux Transports a mandaté les tables de concertation régionale sur les véhicules hors route afin de déterminer des sentiers permanents (motoneige et quad) devant traverser l'ensemble des régions du Québec. Lors de cette rencontre, les représentants du ministère ont présenté le mandat, la démarche ainsi qu'un échéancier de réalisation.

Suivant cette rencontre, une conférence téléphonique de suivi a été réalisée le 1^{er} mars 2011, en présence des représentants du ministère, de l'agente de liaison, Cathy Labrie et de la coordonnatrice de la Table de concertation régionale des VHR, Geneviève Lalande. Des explications supplémentaires ont alors été fournies concernant le mandat et la démarche.

Mandat

Le mandat est d'établir deux réseaux de sentiers permanents afin d'assurer la consolidation et la stabilisation de la pratique du VHR dans l'ensemble des régions. La longueur des deux réseaux, à l'échelle provinciale, devrait totaliser entre 10 000 et 15 000 km pour la pratique de la motoneige et la même longueur pour la pratique du quad.

Pour ce faire, il faudra considérer prioritairement les sentiers interrégionaux et pour les sentiers à développer, il faudra privilégier, dans la mesure du possible, un corridor unique toujours dans un objectif d'éviter les problèmes de cohabitation.

Les sentiers ciblés dans chacune des régions devront nécessairement être reliés entre eux pour assurer une circulation interrégionale. Cependant, chaque région peut déterminer le ou les sentiers qui feront partie du réseau permanent.

Actuellement les sentiers ne peuvent être qualifiés de permanents, il sera donc nécessaire d'établir les conditions de réalisation et les solutions proposées.

Certains exemples ont été fournis par le MTQ à prendre en considération pour rendre les sentiers permanents dont :

- S'éloigner des terres agricoles;
- Favoriser les terres publiques;

- Favoriser les emprises des chemins publics/Hydro-Québec;
- Favoriser les réserves fauniques;
- Conclure des servitudes de longue durée;
- Conclure des achats de bandes de terrain

Pour chacune des conditions ou solutions, une estimation des coûts des travaux est demandée. Ces estimations formeront l'essentiel des conditions de réalisation des réseaux de sentiers permanents. De plus, il est fortement conseillé de favoriser les terres publiques et d'analyser l'utilisation des emprises publiques (routes, autoroutes, Hydro-Québec, etc.) afin d'assurer la permanence des sentiers ciblés.

Par la suite, une fois les démarches régionales complétées, le MTQ analysera les possibilités de réalisation et pourra entreprendre des discussions interministérielles et des discussions avec d'autres partenaires ciblés tel qu'Hydro-Québec.

Comité restreint

La démarche proposée par le ministre délégué aux Transports repose principalement sur la création d'un sous-comité (comité restreint) qui aura pour mandat de travailler sur l'établissement d'un réseau de sentiers permanents. Chaque région doit ainsi déterminer la composition de son sous-comité, dans le respect de la structure présentée par le MTQ.

Ainsi, il est demandé de rassembler au moins un intervenant provenant des organisations suivantes:

- CRÉ
- MTQ
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
- Fédération québécoise des clubs Quads (FQCQ)

Échéancier

Voici l'échéancier proposé par le MTQ :

➤ Plans de travail régionaux	1 ^{er} avril 2011
➤ Carte des sentiers ➤ Liste des conditions / pistes de solution (incluant les coûts de réalisation)	1 ^{er} septembre 2011
➤ Tournée des régions par le ministre ➤ Concertation interministérielle	Automne 2011
➤ Finalisation des démarches ➤ Aménagement du réseau par les fédérations / clubs	2012

Suivi MTQ

Le ministre délégué aux Transports a assuré que le MTQ fournirait un suivi continu auprès des régions afin de faciliter les interventions et bien comprendre les réalités soulevées lors du processus.

C'est dans cette optique que le ministère a tenu la conférence téléphonique du 1^{er} mars 2011. À cet effet, des rencontres de suivi mensuelles ont été annoncées.

Ainsi, l'ensemble de la démarche proposée vise à consolider et à stabiliser les réseaux de sentiers. Tout au long de la démarche, il sera nécessaire d'impliquer les membres de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route (Table VHR) et d'assurer une communication interrégionale.

Table de concertation régionale des VHR (Outaouais)

Tenant compte de la démarche proposée, des objectifs qui ont été fixés et de l'échéancier à respecter, il est indispensable de débiter les travaux du comité restreint le plus rapidement possible.

Lors de la réunion de la Table de concertation régionale des VHR, le 27 janvier 2011, les membres ont décidé que le Comité restreint serait formé des personnes suivantes :

- Président Table VHR, Raymond Durocher
- Coordinatrice Table VHR-CRÉO, Geneviève Lalande
- Agente de liaison, Cathy Labrie
- Représentant du MTQ, Stéphane Lauzon
- Représentante de la FCMQ, Nancy Chagnon
- Représentant de la FQCQ, Jean-Claude Lévesque
- Représentant MRNF, Patrick Autotte
- Urbanistes des 4 MRC, à titre consultatif, le cas échéant

Le territoire de l'Outaouais étant constitué, à 76 % de terres publiques, il faudra donc favoriser, pour la réalisation de ce mandat, l'aménagement de sentiers en terres publiques, selon le guide préparé par le MRNF aux clubs d'utilisateurs de VHR (février 2009).

Engagement d'une personne ressource

La réalisation de ce mandat repose principalement sur des bénévoles des clubs locaux et sur des membres d'un comité restreint, il est donc essentiel qu'une ressource supplémentaire, à temps plein, s'adjoigne pour la réalisation du mandat, à défaut de quoi, le mandat ne pourra être réalisé selon l'échéancier présenté par le ministère et celui proposé au présent plan de travail régional. L'embauche d'une ressource supplémentaire (consultant) est donc une condition sine qua non à la réalisation du mandat, à l'intérieur de l'échéancier et selon les exigences du ministère.

Échéancier / Plan de travail

Mandat du ministre	26 janvier 2011
Présentation du mandat aux membres de la Table Création Comité restreint	27 janvier 2011
Rencontres agente de liaison et clubs locaux (7 clubs-motoneige, 4 clubs-quad) Cartes de sentiers à jour	Février-mars 2011
Rencontre comité restreint Approbation projet plan de travail régional	16 mars 2011
Réunion Table VHR Approbation plan de travail régional et recommandation pour adoption au CA de la CRÉO Recommandation Table VHR au CA de la CRÉO pour embauche consultant-personne ressource pour réalisation du mandat	17 mars 2011
Adoption plan de travail régional-CA CRÉO	28 mars 2011
Résolution pour embauche consultant-personne ressource pour réalisation du mandat-CA CRÉO	28 mars 2011
Transmission du plan de travail régional au MTQ Transmission cartes de sentiers au MTQ	1 ^{er} avril 2011 15 avril 2011
Embauche (appel d'offres) pour consultant-personne ressource Analyse par tronçon (sentiers sur terres publiques-chemins publics-terres privées, etc.)	avril 2011
Identification sur les cartes de la permanence des sentiers Rencontre des clubs locaux Identification des problématiques Identification des conditions/pistes de solution	Avril à juillet 2011
Rencontres Comité restreint pour proposition : identification des conditions/pistes de solution	Avril-mai-juin-juillet 2011
Évaluation des coûts relatifs aux conditions/pistes de solution Échéancier des travaux de réalisation	Août 2011
Rencontre Comité restreint pour proposition finale Recommandation d'adoption à la Table VHR	Août 2011
Adoption recommandation finale Table VHR et CA CRÉO	30 septembre 2011
Réalisation des cartes de sentiers et rapport final (évaluation des coûts et échéancier de réalisation des travaux)	30 septembre 2011
Transmission des cartes de sentiers et rapport final (évaluation des coûts et échéancier de réalisation des travaux) au MTQ	30 septembre 2011

Ce plan de travail demeure un guide afin de respecter les délais imposés tout en maximisant le travail du comité restreint et de l'intervention des membres de la Table VHR. Toutefois, les membres de la Table VHR et du comité restreint seront consultés de façon électronique ou par courrier. Également, les urbanistes des MRC seront consultés, le cas échéant.

L'échéancier proposé ne tient pas compte des demandes d'autorisation au MRNF (terres publiques) qui ne pourraient être faites à l'intérieur de l'échéancier prévu.

Annexe 2 : Liste des acronymes utilisés

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

CCN	Commission de la Capitale Nationale
CLD	Centre local de développement
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
CRÉO	Conférence régionale des élus de l'Outaouais
DEC	Développement économique Canada
FCMQ	Fédération des clubs motoneigistes du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quads
LSO	Loisir sport Outaouais
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère des Transports du Québec
QUAD	Un véhicule hors route avec roues motrices
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles
VHR	Véhicule hors route
SQ	Sûreté du Québec

Annexe 3: Figures

Figure 1: Réseau actuel sentiers motoneige

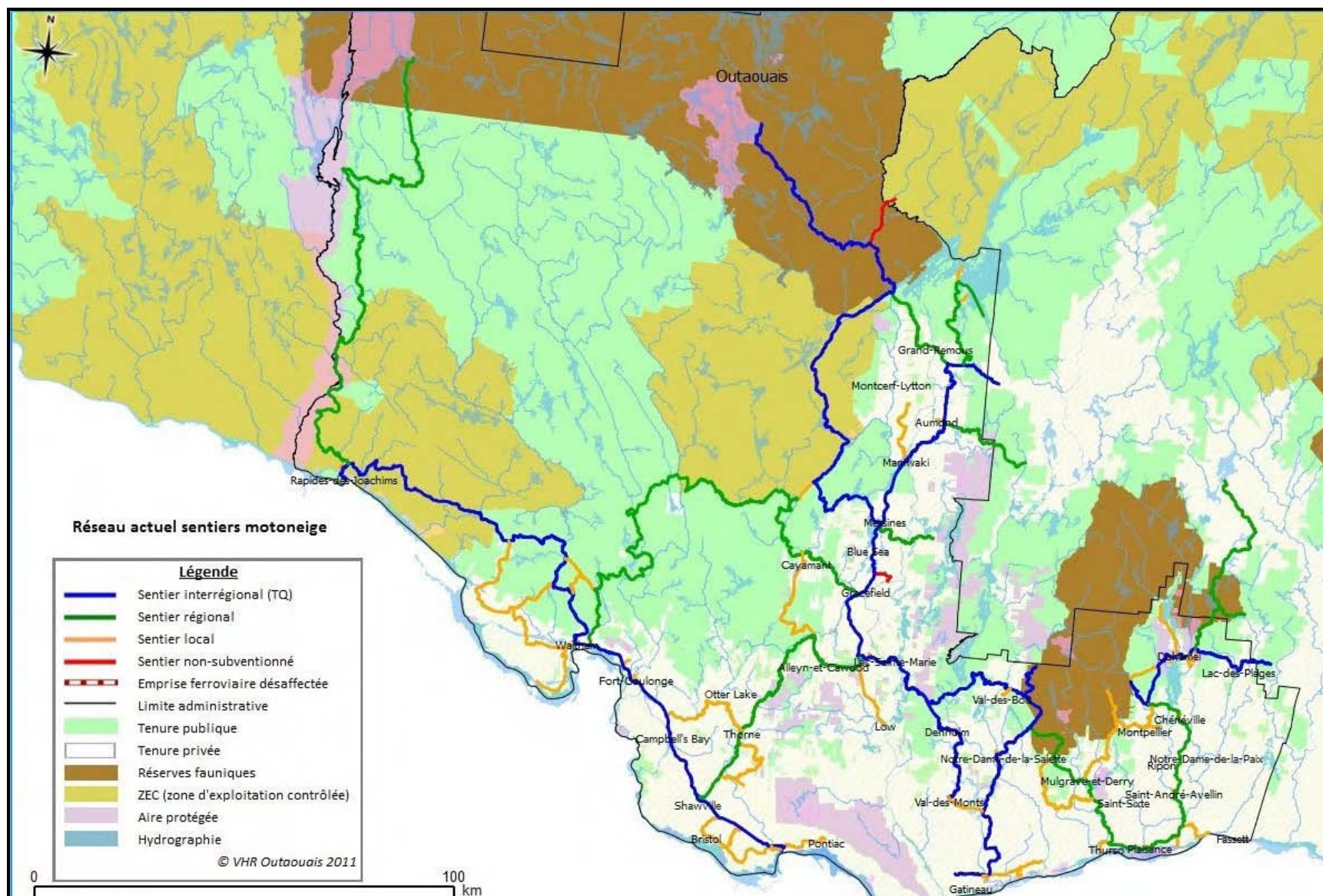


Figure 2: Réseau actuel sentiers quad

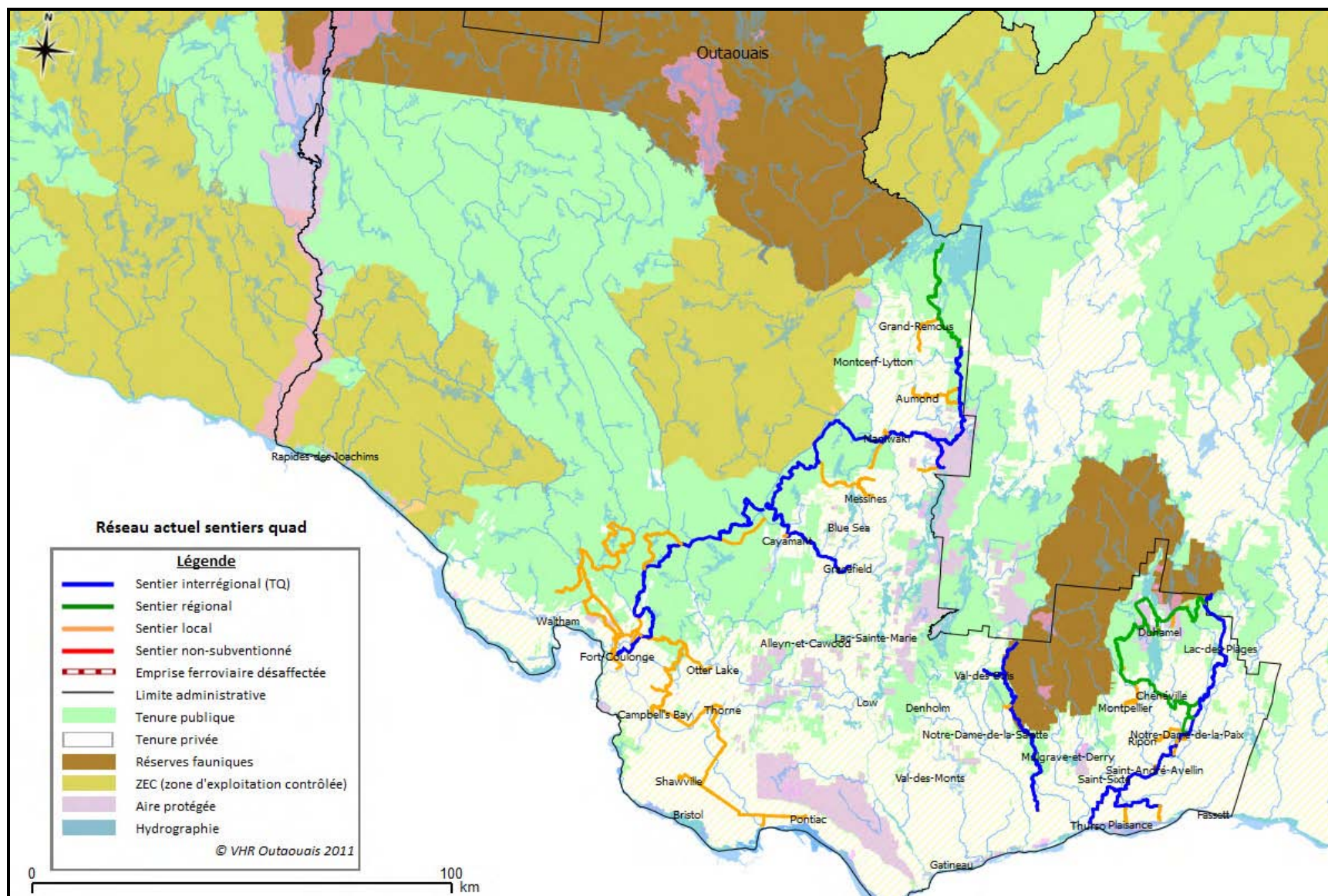


Figure 3: Sentiers motoneige permanents

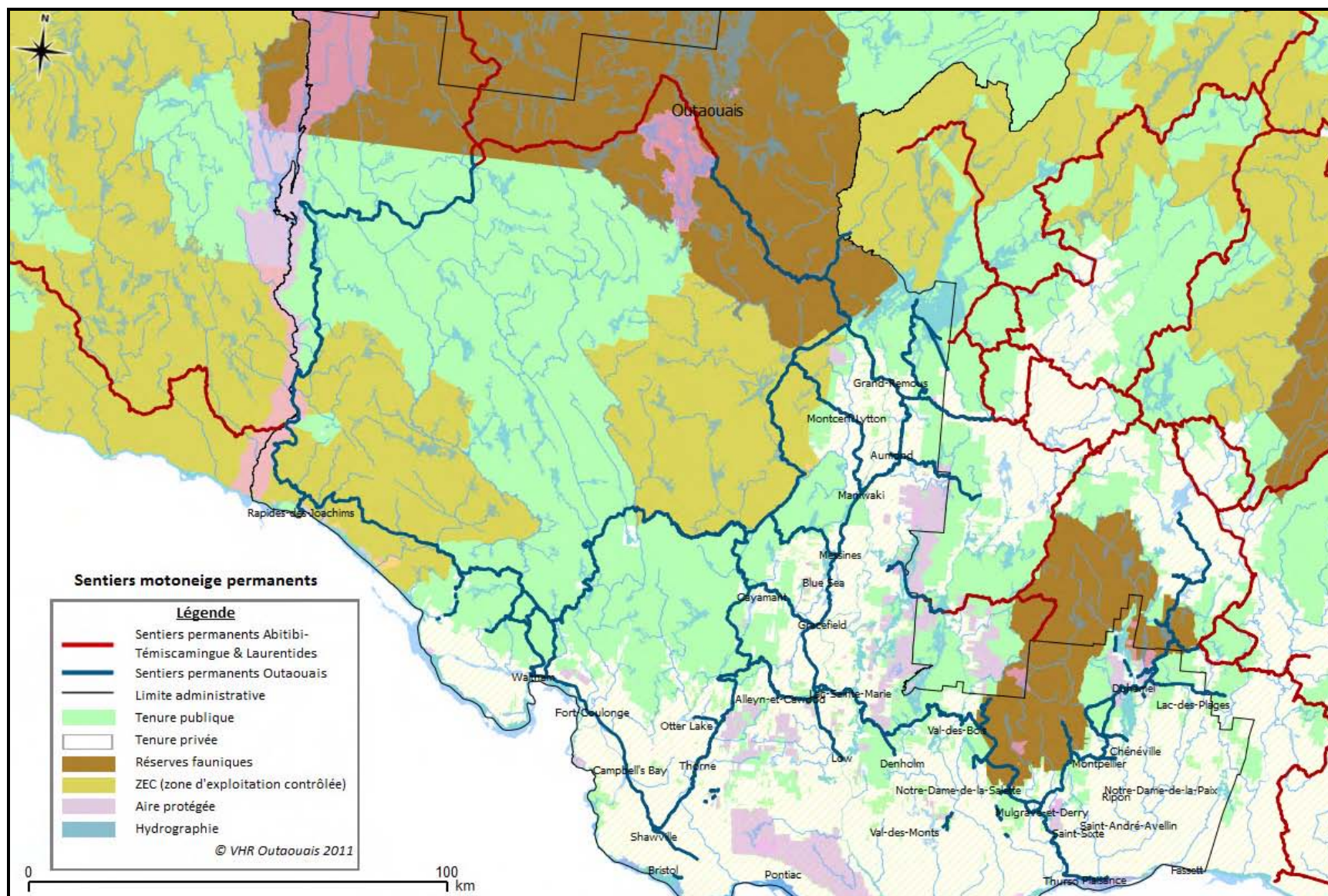


Figure 4: Sentiers quad permanents

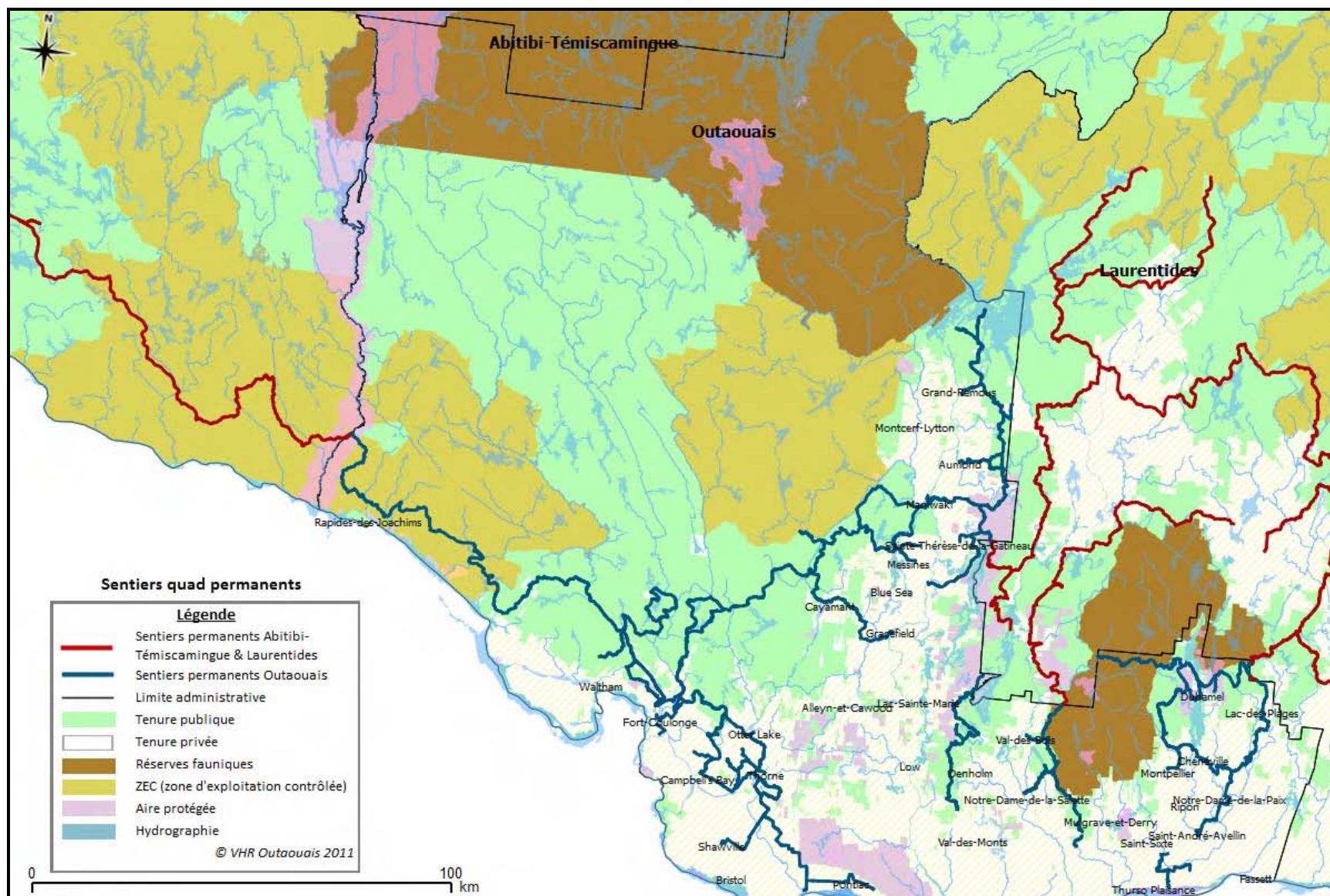


Figure 5: Réseau projeté sentiers permanents motoneige interrégionaux

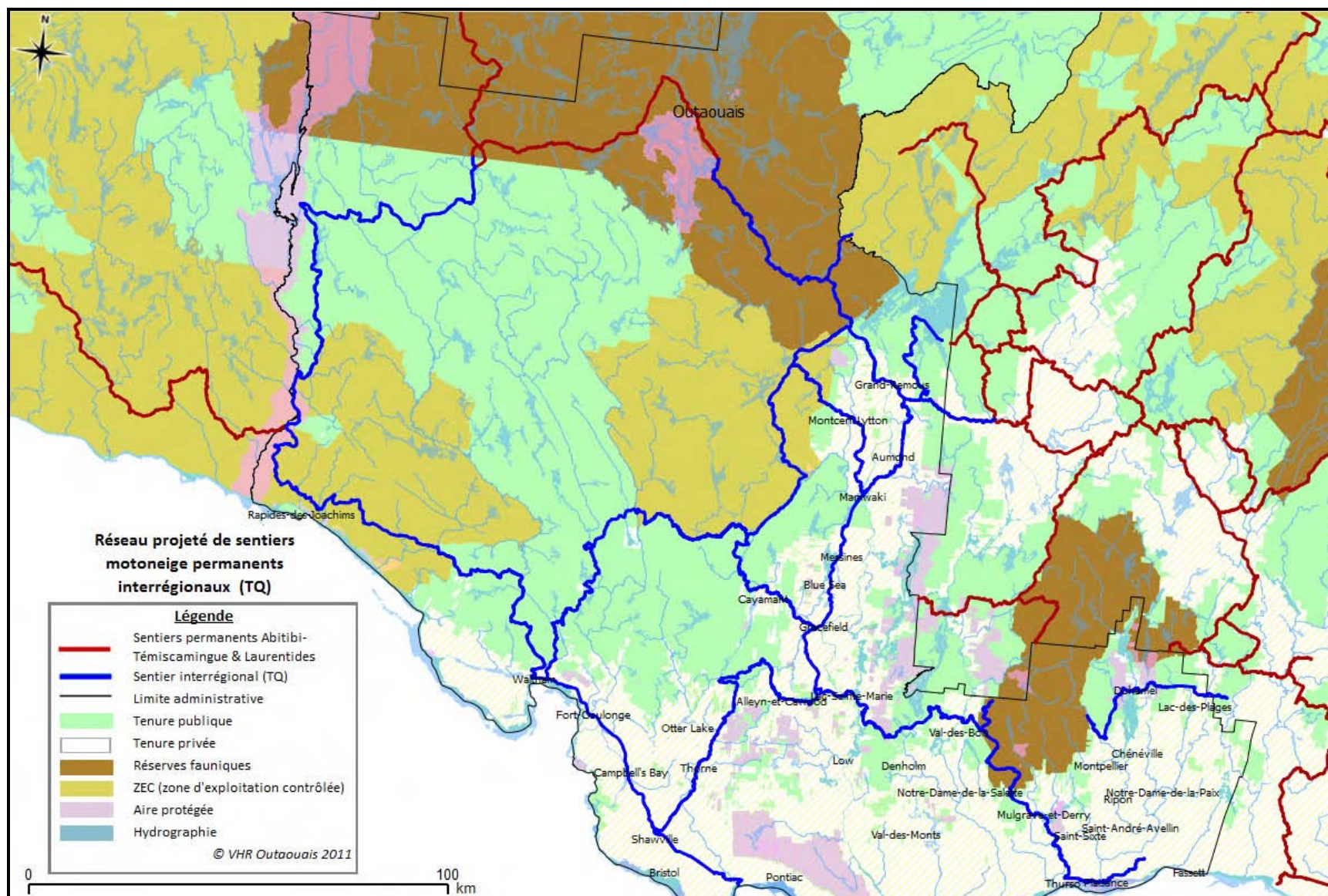


Figure 6: Réseau projeté sentiers permanents quad interrégionaux

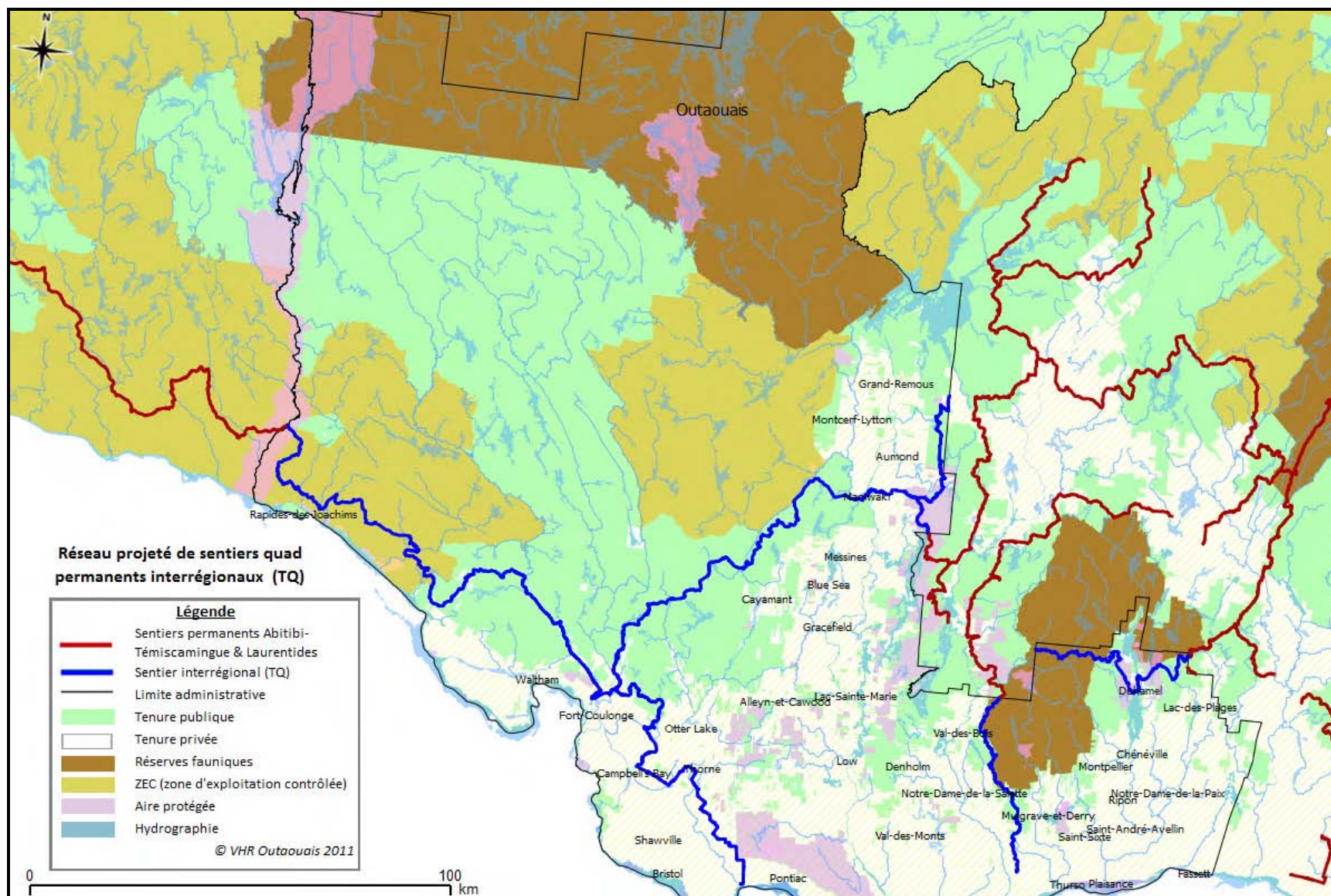


Figure 7: Traverses de route, sentiers permanents motoneige

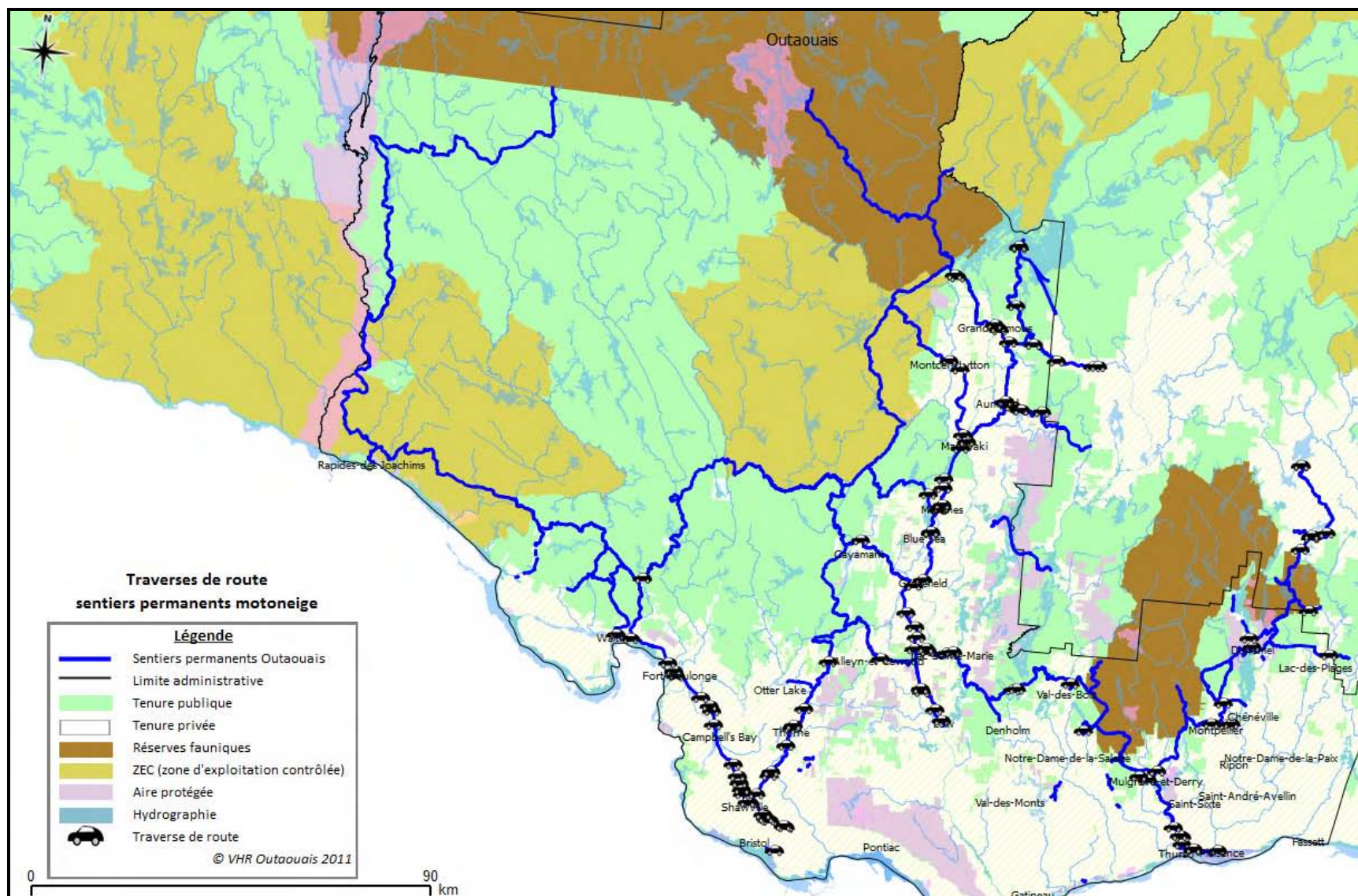
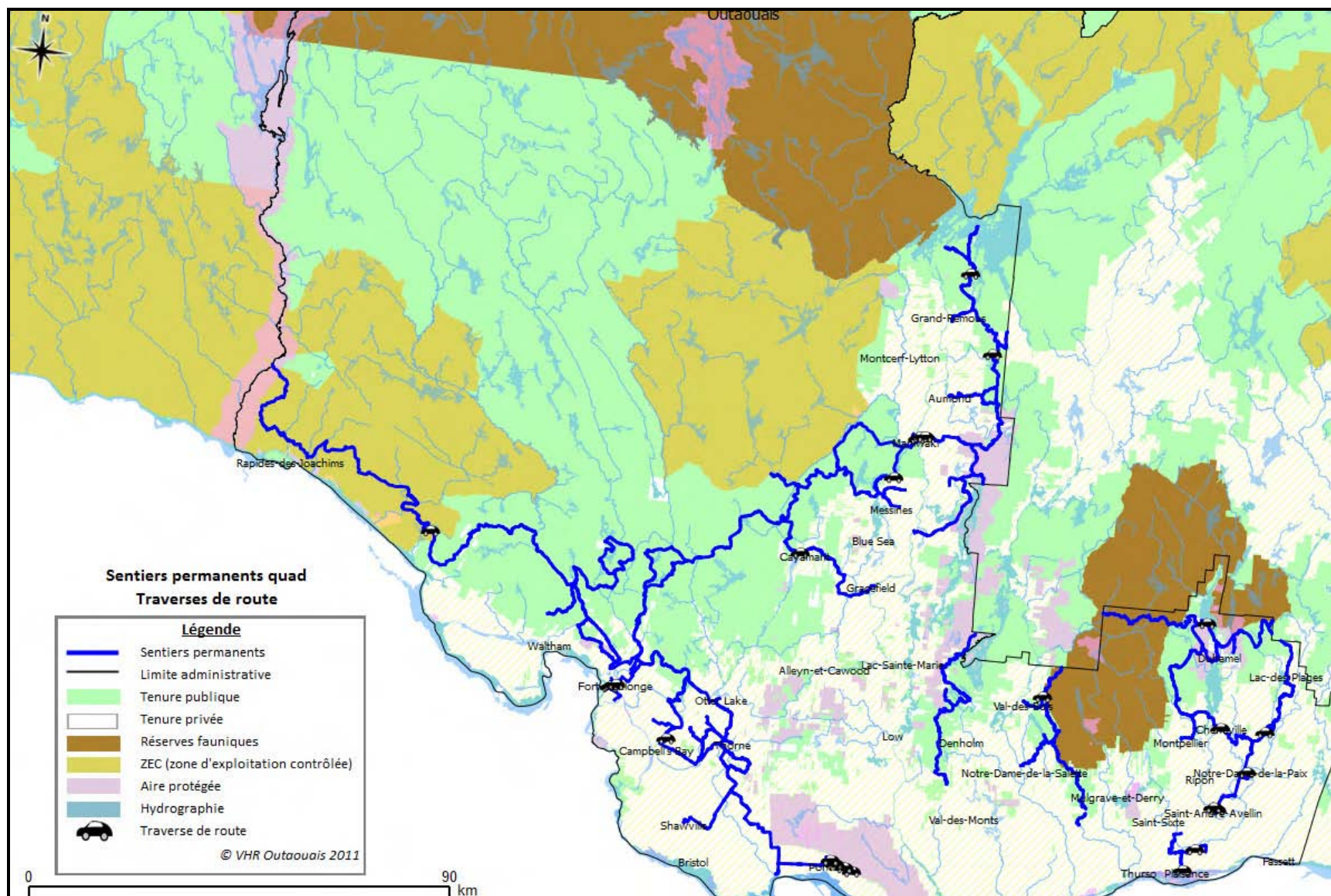


Figure 8: Traverses de route, sentiers permanents quad



Emprises ferroviaires désaffectées

Sentiers motoneige permanents

Légende

- Sentiers permanents
- Sentiers non-permanents
- Emprise ferroviaire désaffectée
- Limite administrative
- Tenure publique
- Tenure privée
- Réserves fauniques
- ZEC (zone d'exploitation contrôlée)
- Aire protégée
- Hydrographie

© VHR Outaouais 2011

0 100 km

Figure 10: Sentiers de motoneige – sans les emprises ferroviaires

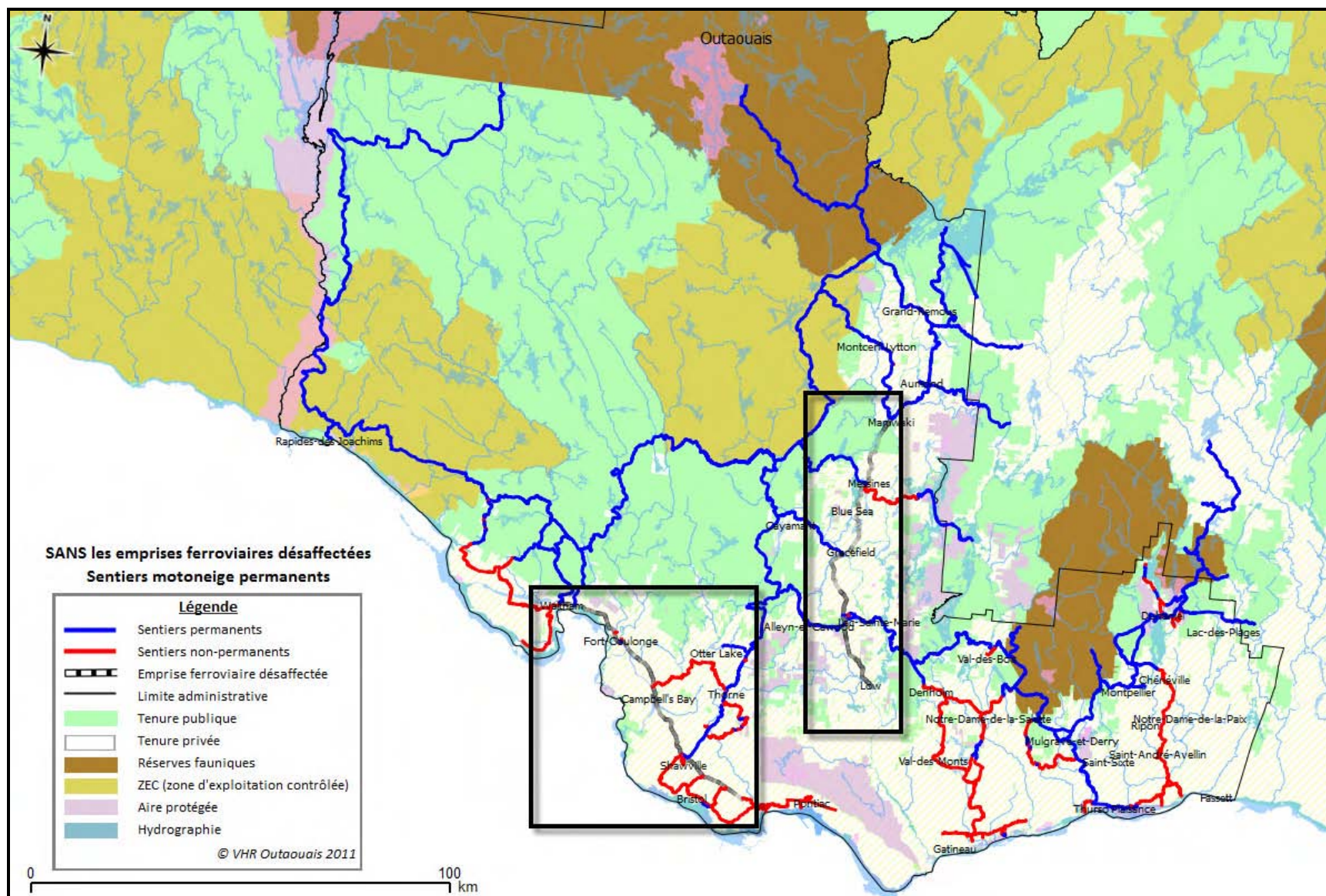


Figure 11: Réseau stratégique routier (PRDIRT) – sentiers motoneige permanents

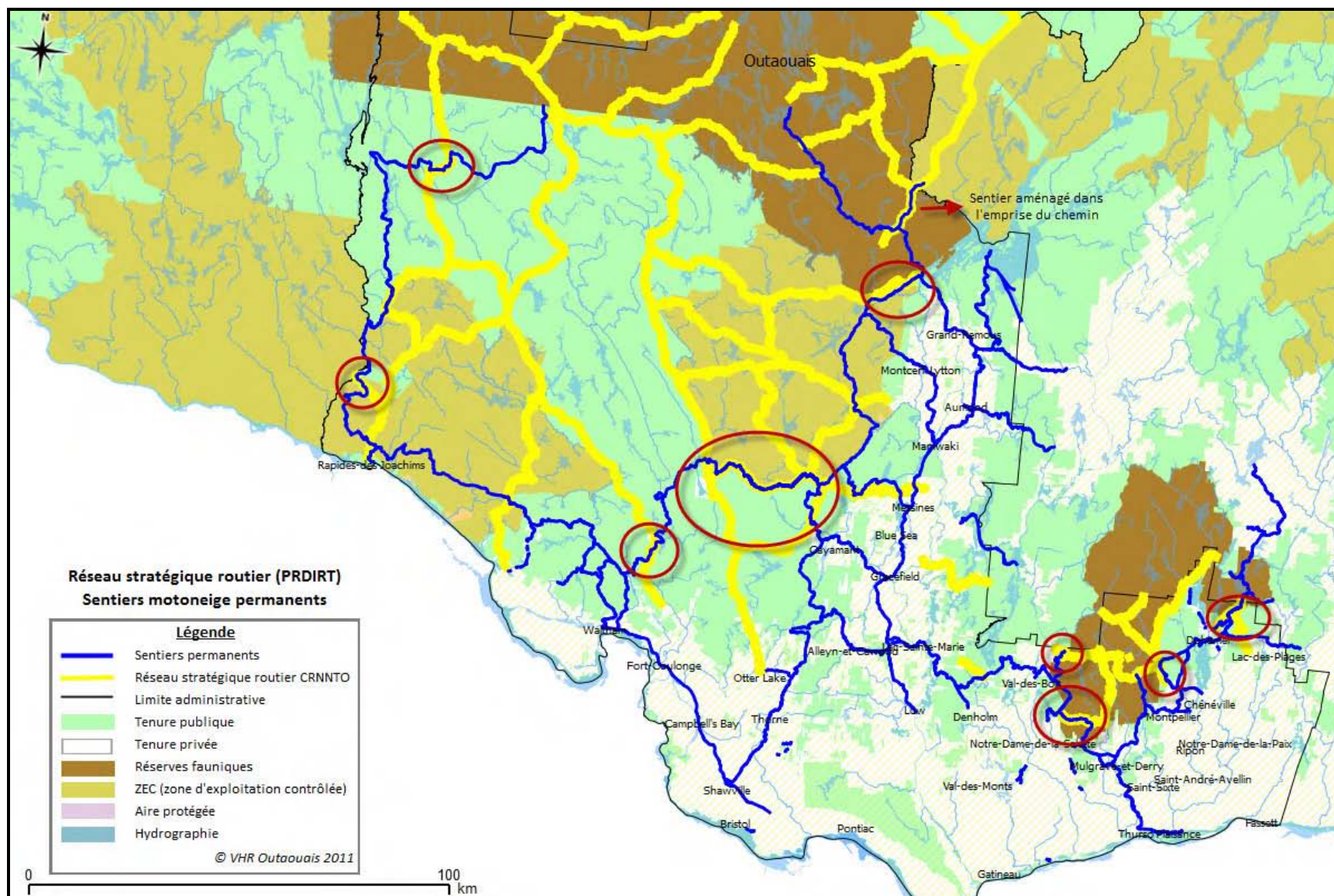


Figure 12 : Réseau stratégique routier (PRDIRT) – sentiers quad permanents

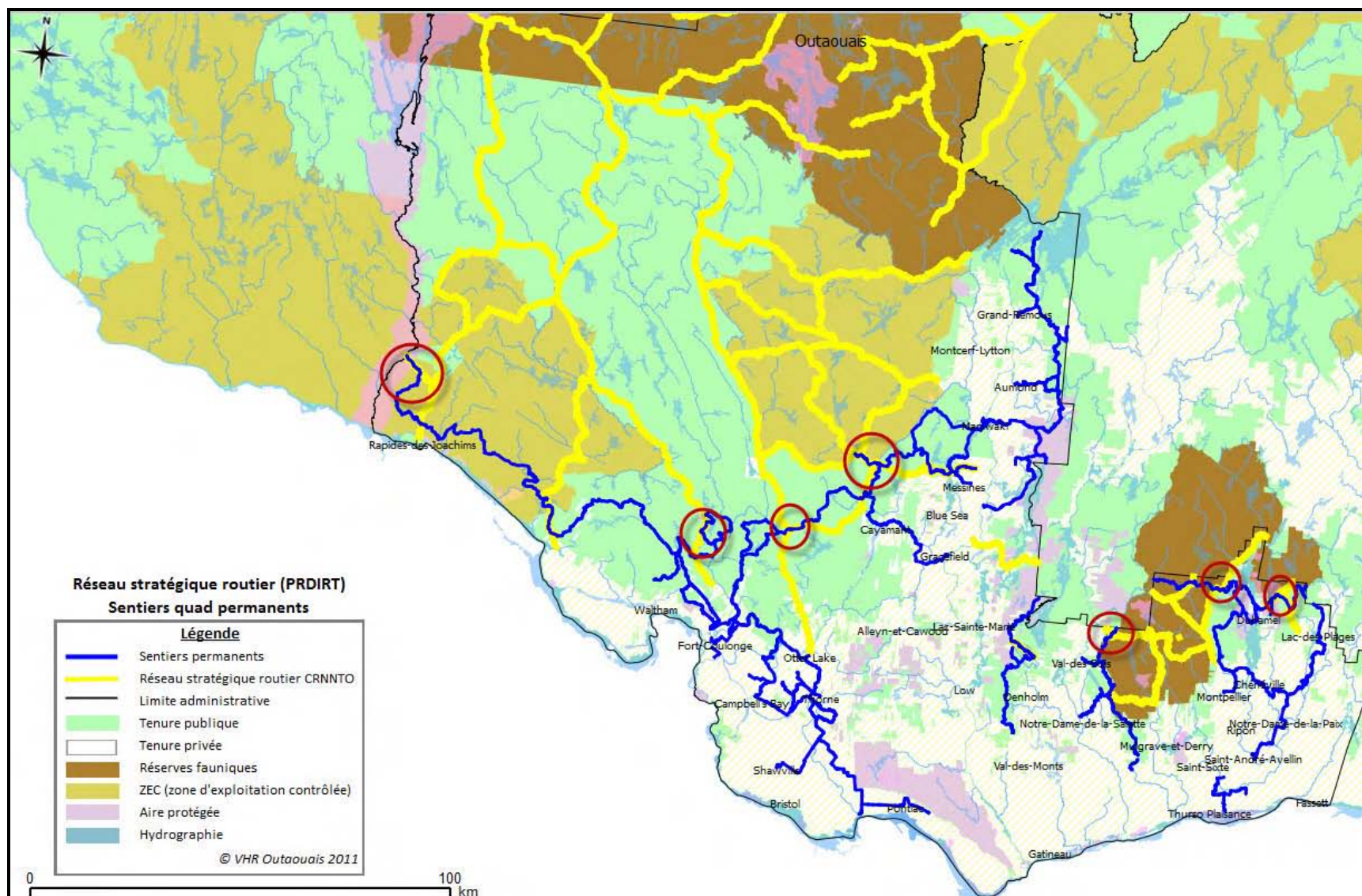


Figure 13: Ponts sur le réseau de sentiers de motoneige permanents

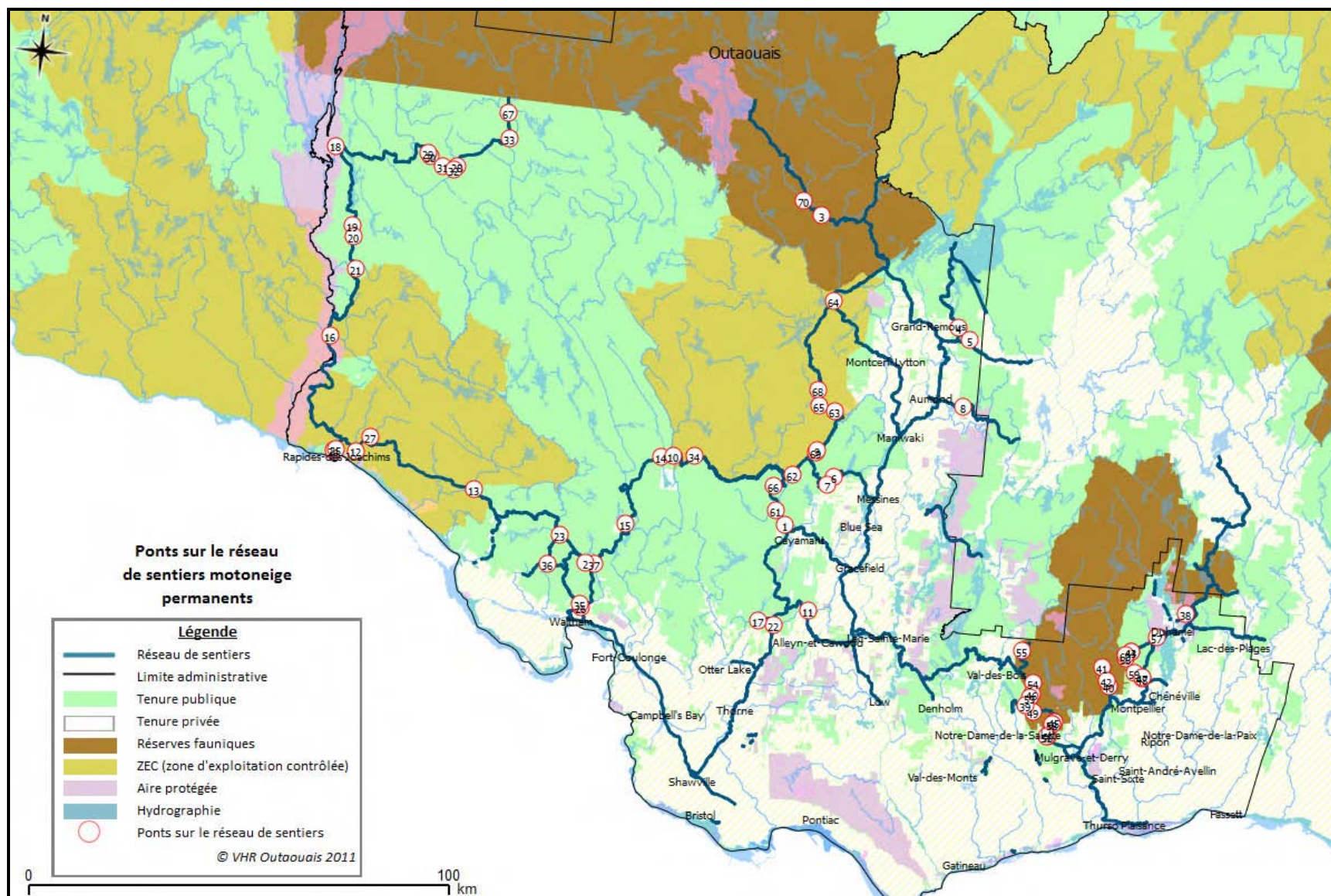


Figure 14 : Ponts fermés sur le réseau de sentiers de motoneige permanents

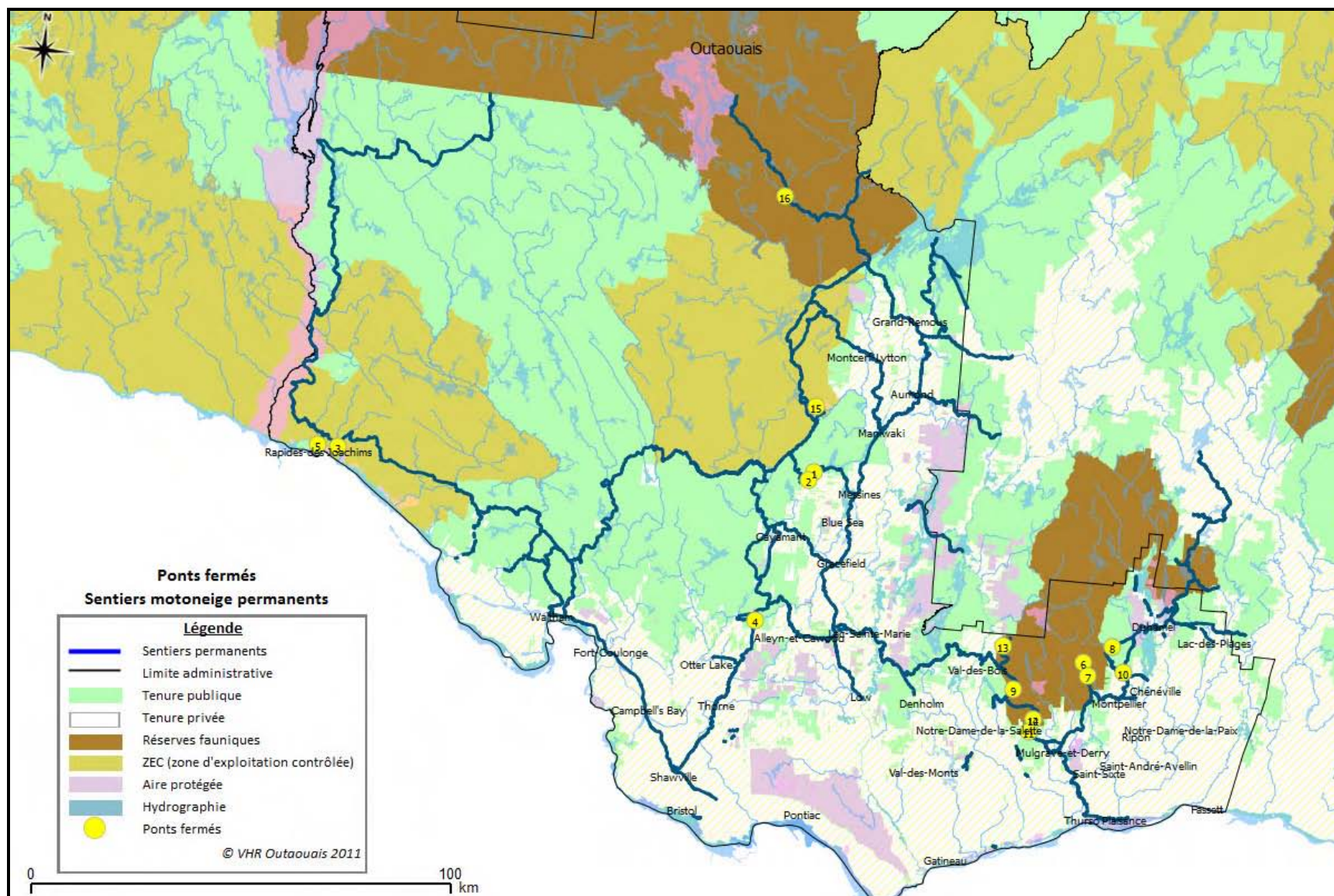


Figure 15 : Ponts sur le réseau de sentiers de quad permanents

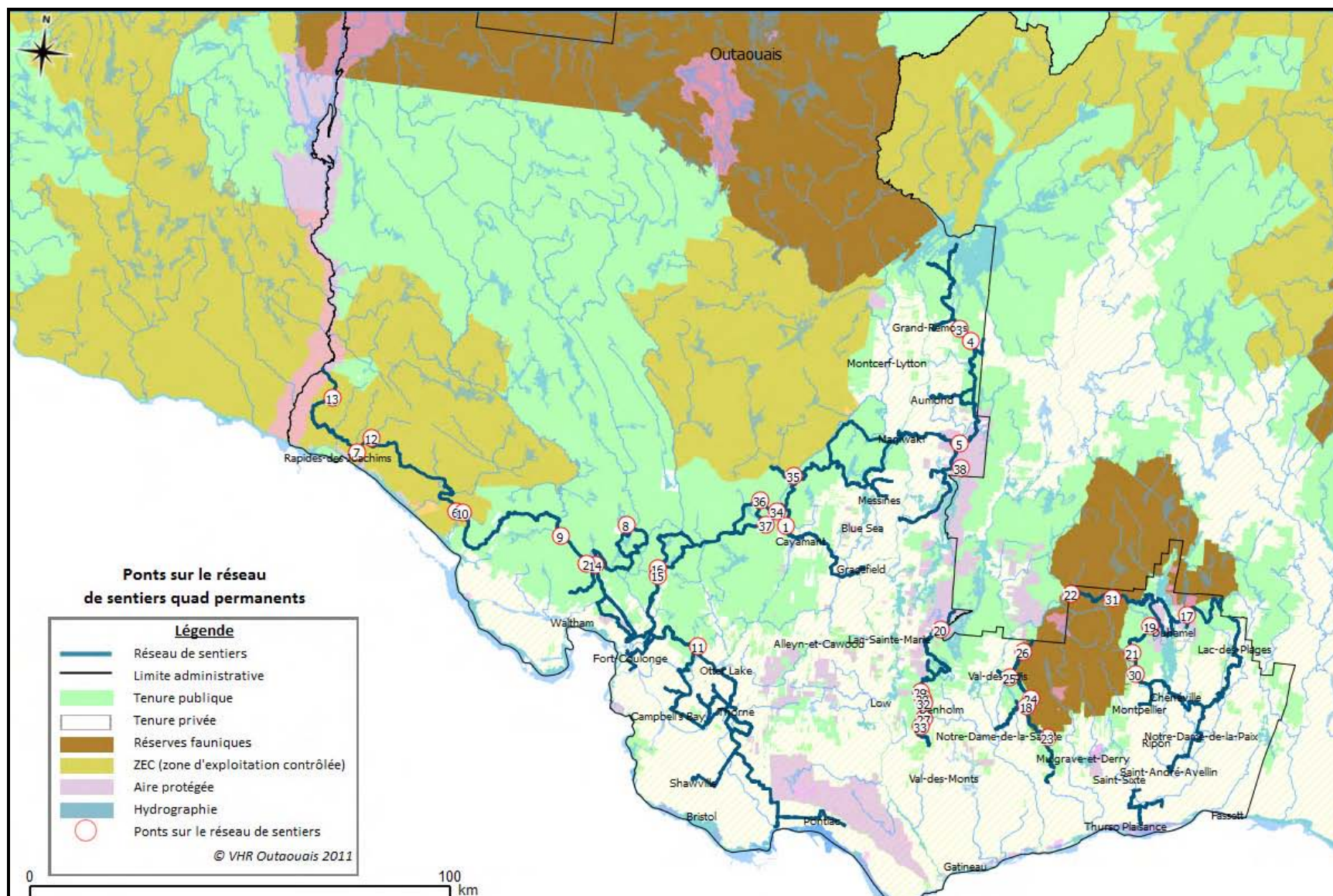


Figure 16 : Ponts fermés sur le réseau de sentiers de quad permanents

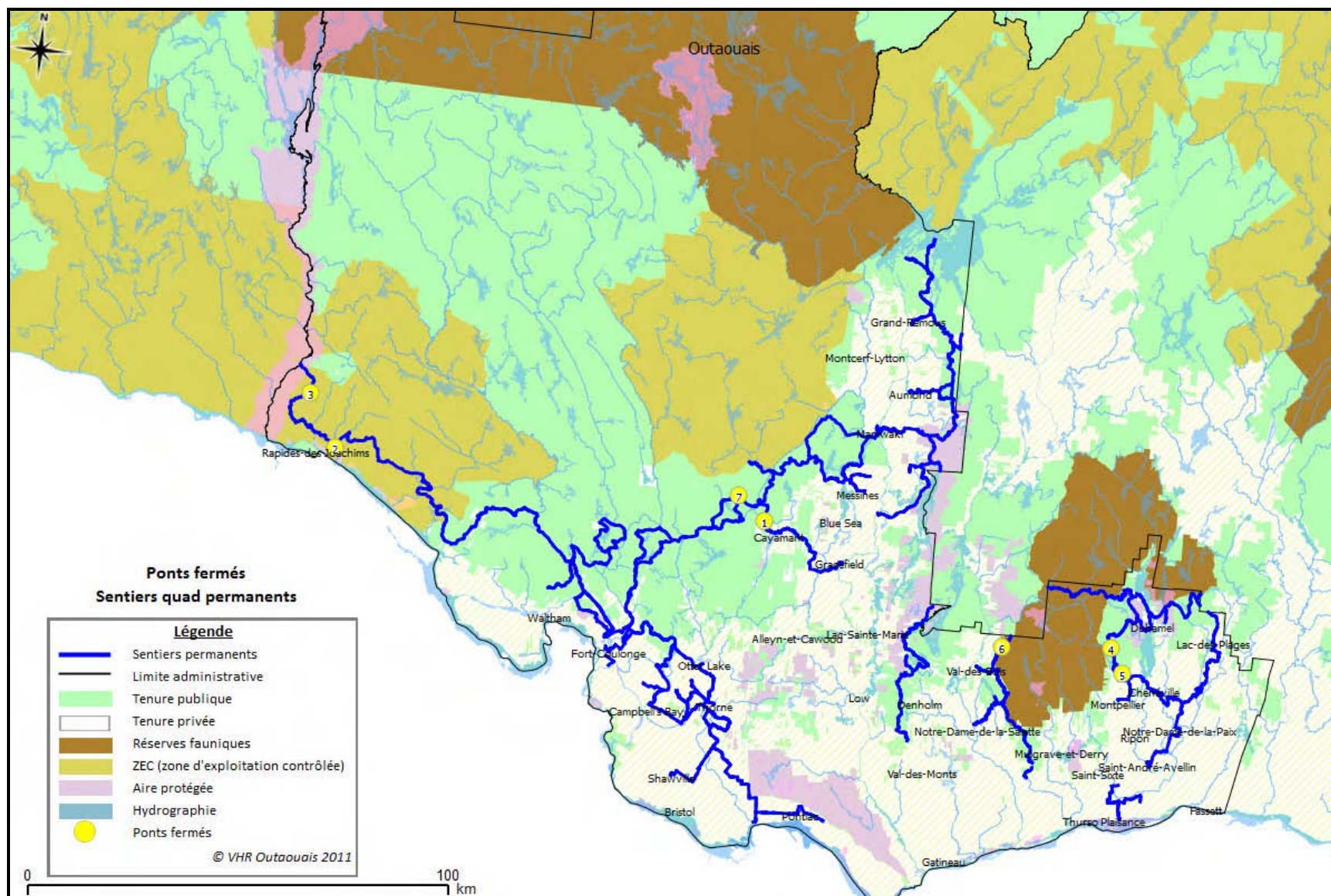


Figure 17 : Connexions entre l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue, sentiers motoneige permanents

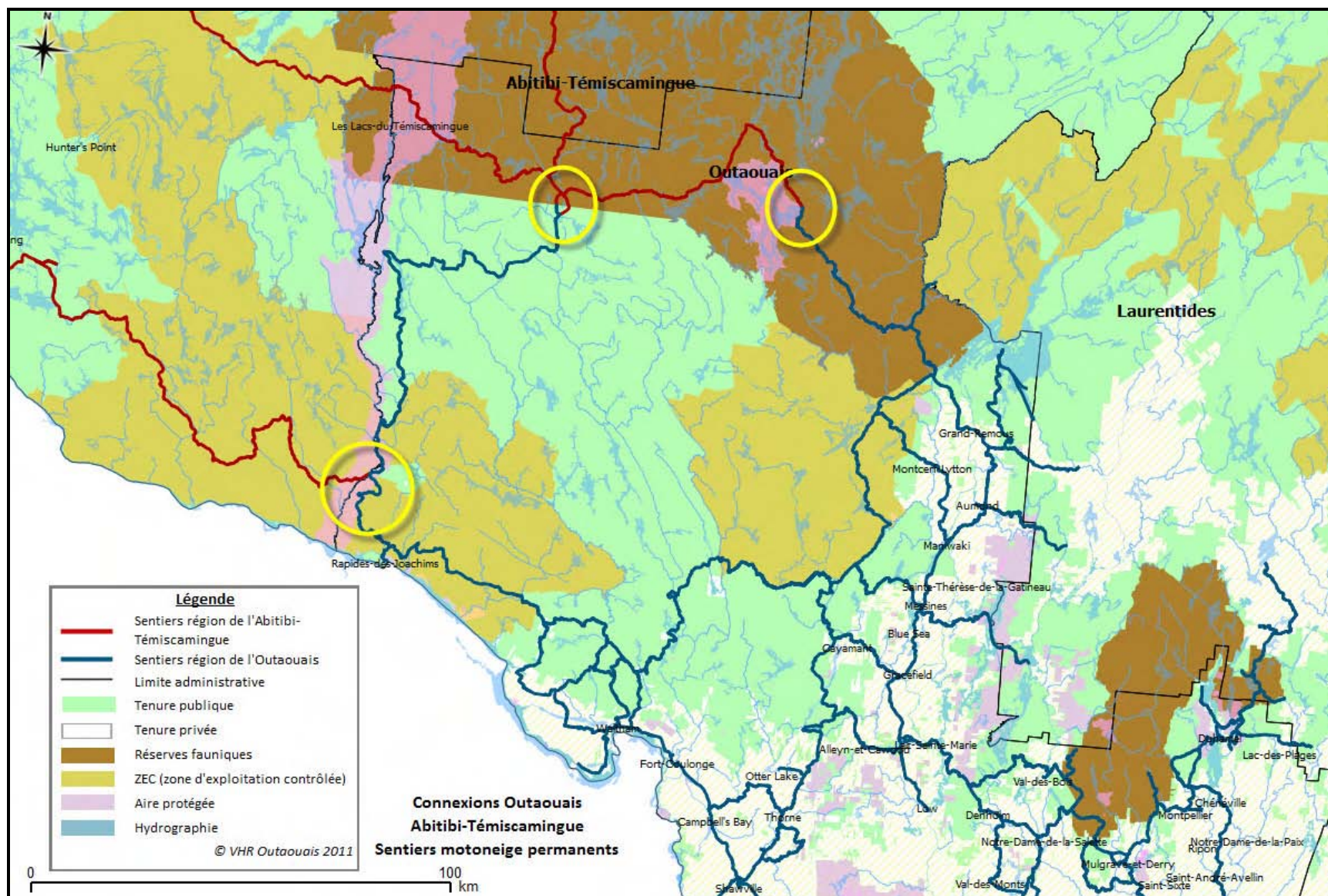
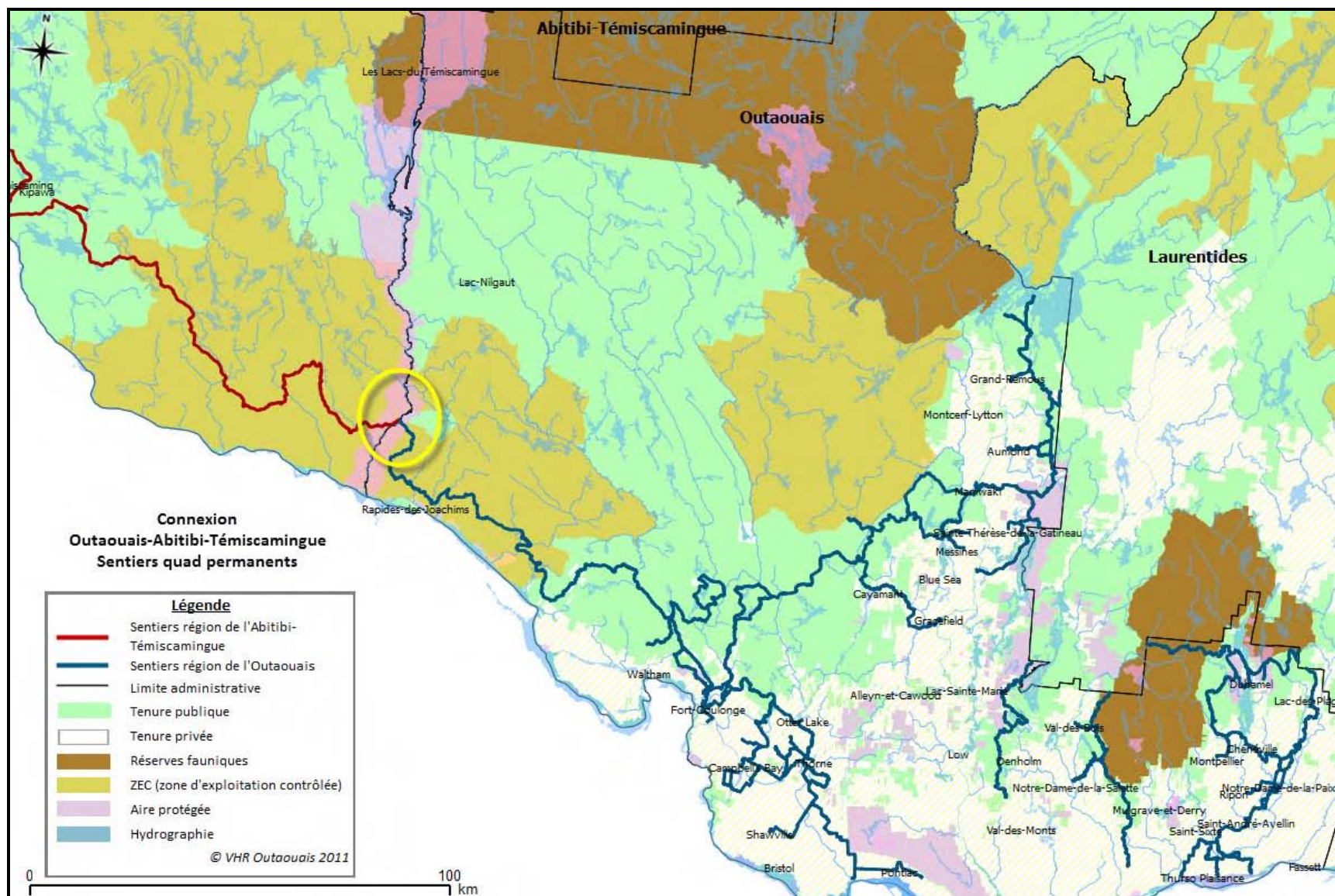


Figure 18 : Connexion entre l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue, sentiers quad permanents



Connexions Outaouais-Laurentides
Sentiers motoneige

Légende

- Sentiers région de l'Abitibi-Témiscamingue et Laurentides
- Sentiers région de l'Outaouais
- Limite administrative
- Tenure publique
- Tenure privée
- Réserves fauniques
- ZEC (zone d'exploitation contrôlée)
- Aire protégée
- Hydrographie

© VHR Outaouais 2011

Figure 20 : Connexions entre l'Outaouais et les Laurentides, sentiers motoneige permanents

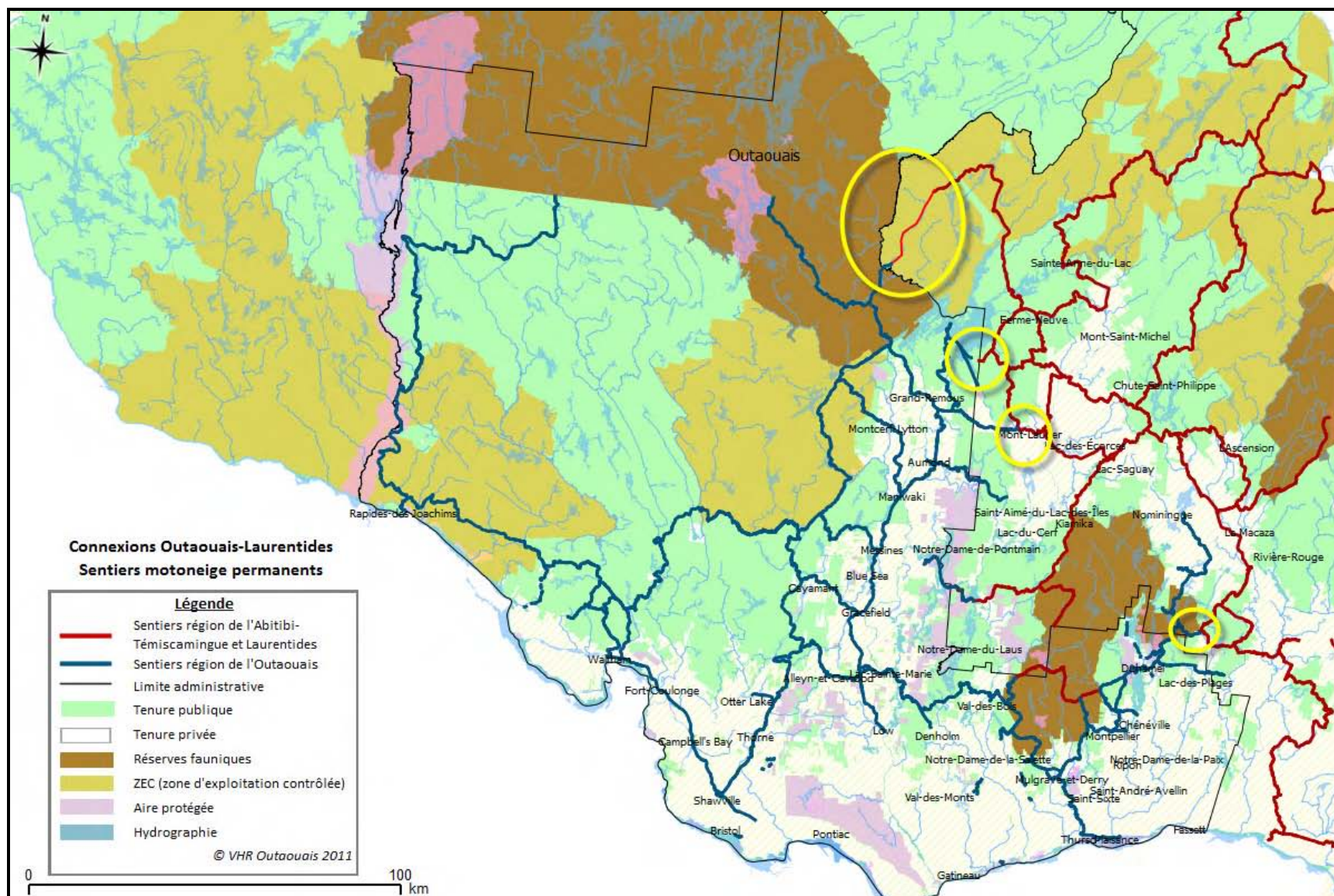


Figure 21 : Connexions entre l'Outaouais et les Laurentides, sentiers quad

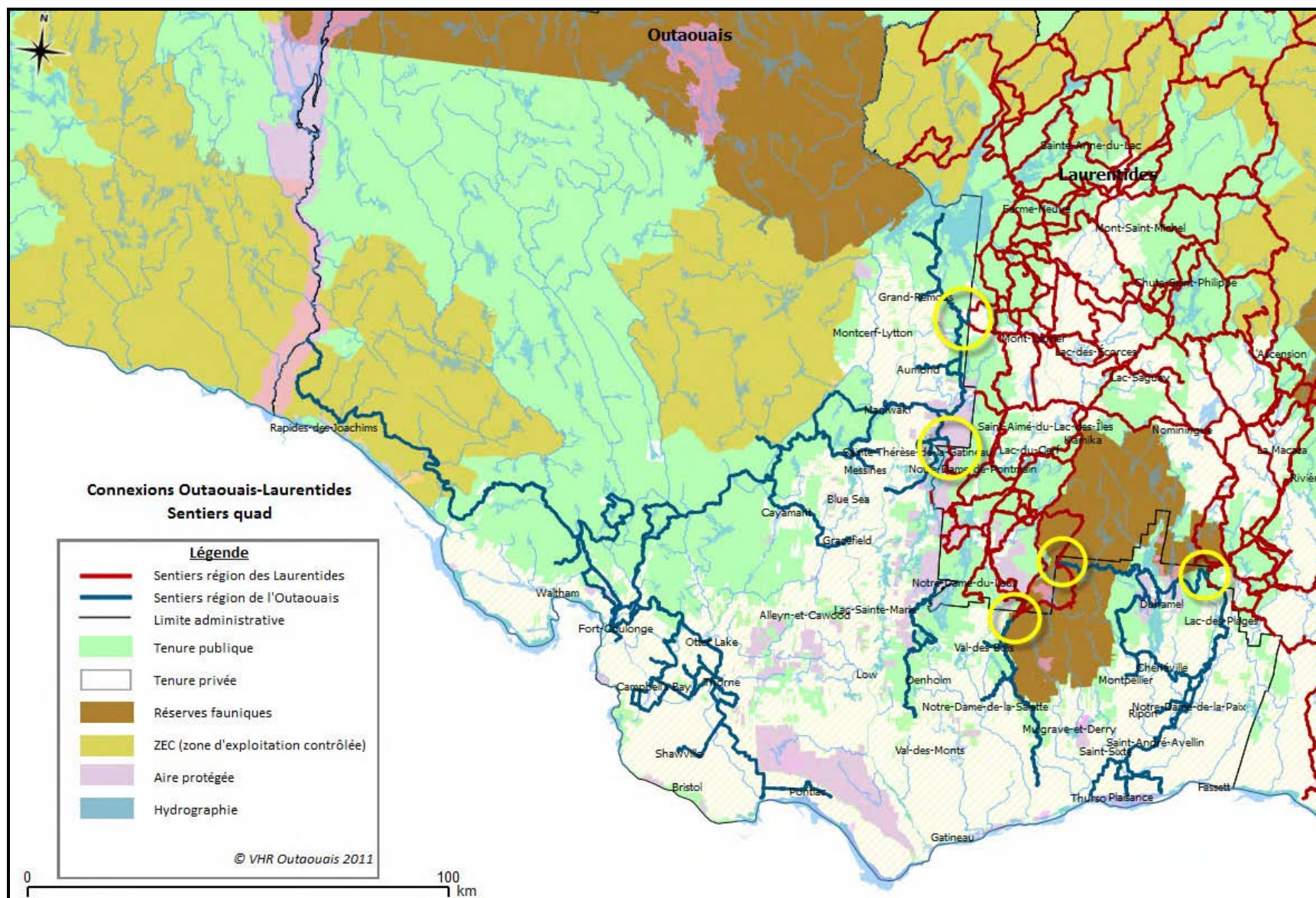


Figure 22 : Connexions Outaouais et les Laurentides, sentiers quad permanents

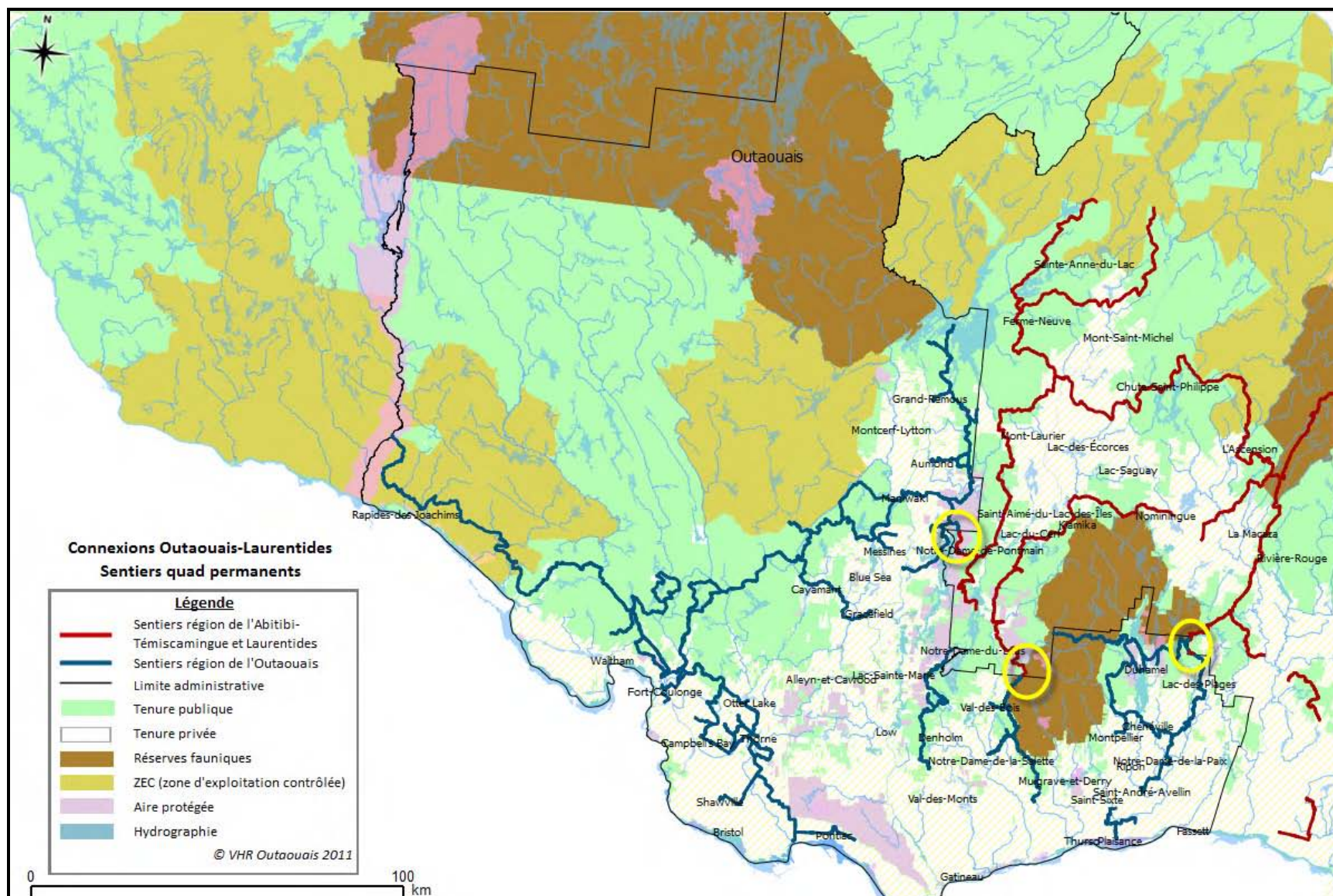


Figure 23: Connexions Outaouais-Ontario, sentiers quad

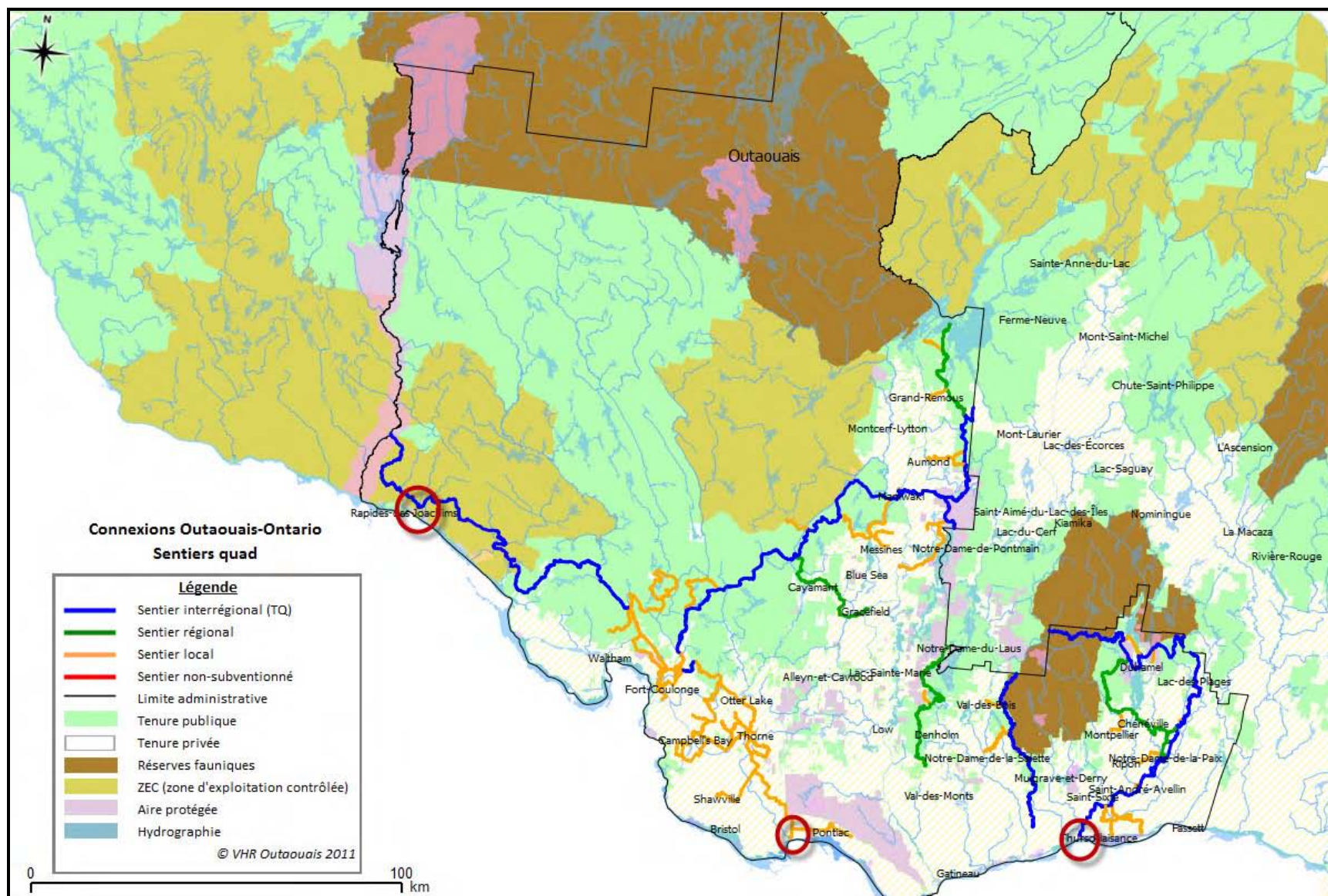


Figure 25 : Coupes forestières (SIP), sentiers quad

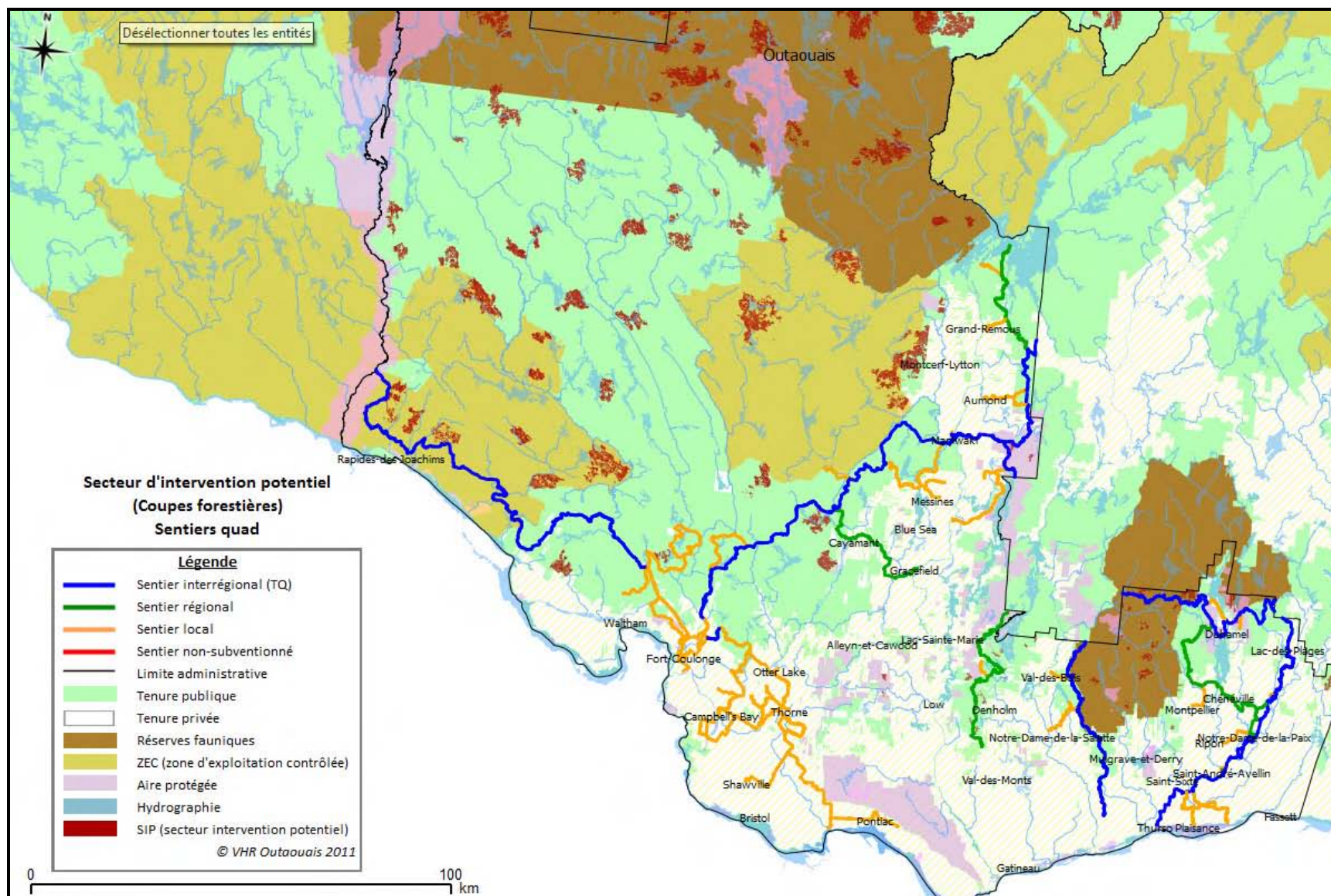


Figure 26 : Coupes forestières (SIP), sentiers motoneige

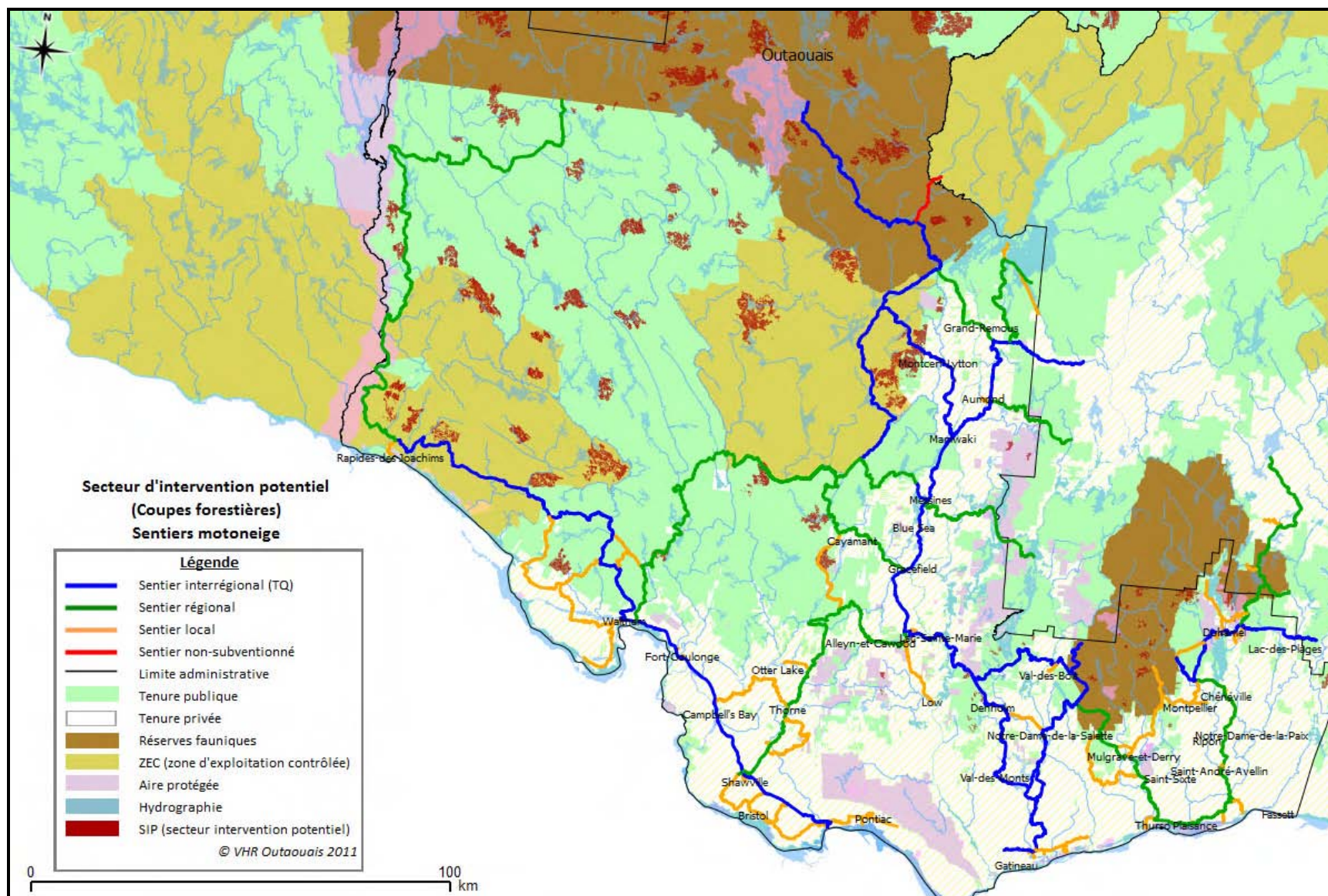


Figure 27 : Illustration des sentiers du club quad Pontiac

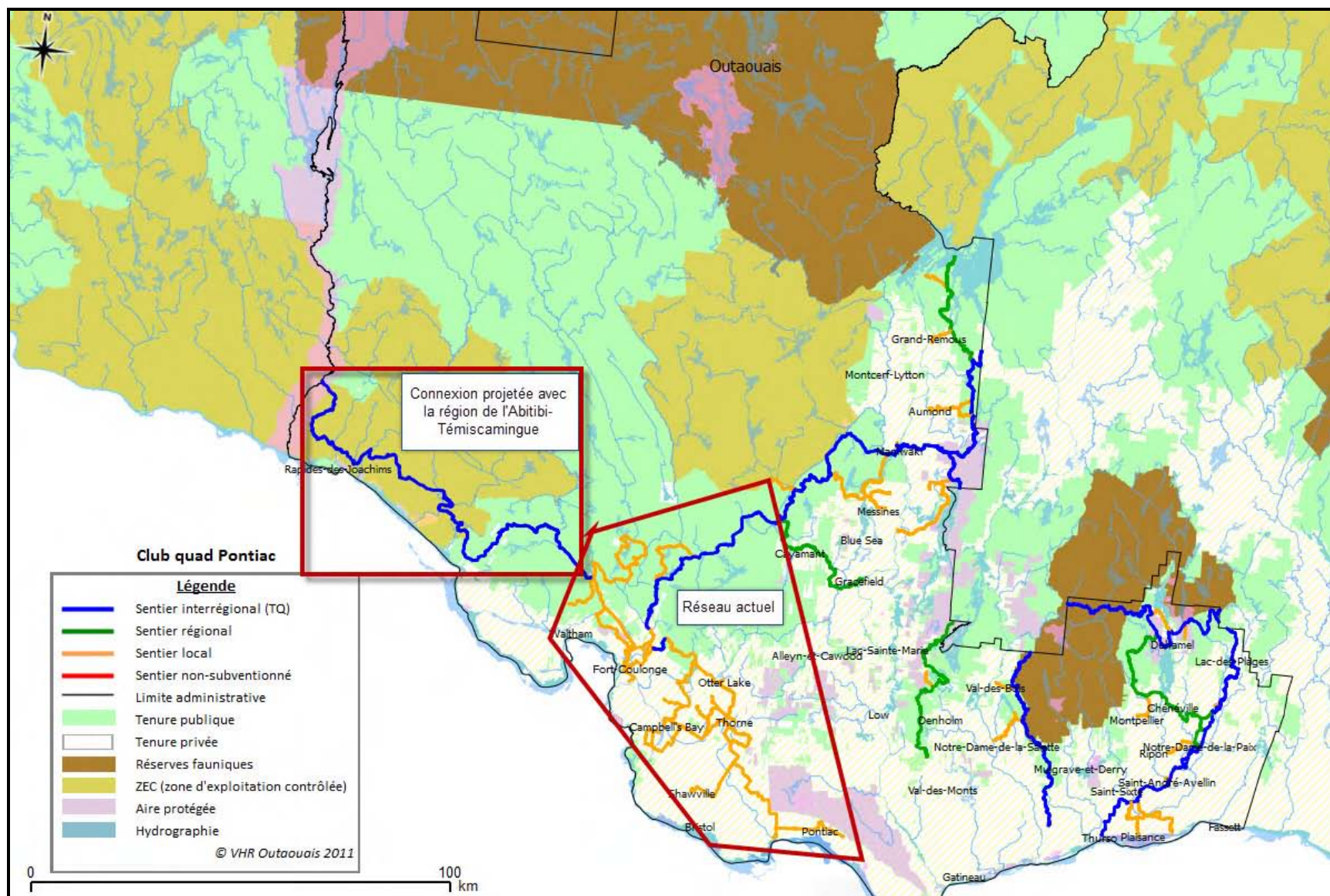


Figure 28 : Illustration des sentiers du club quad Petite Nation

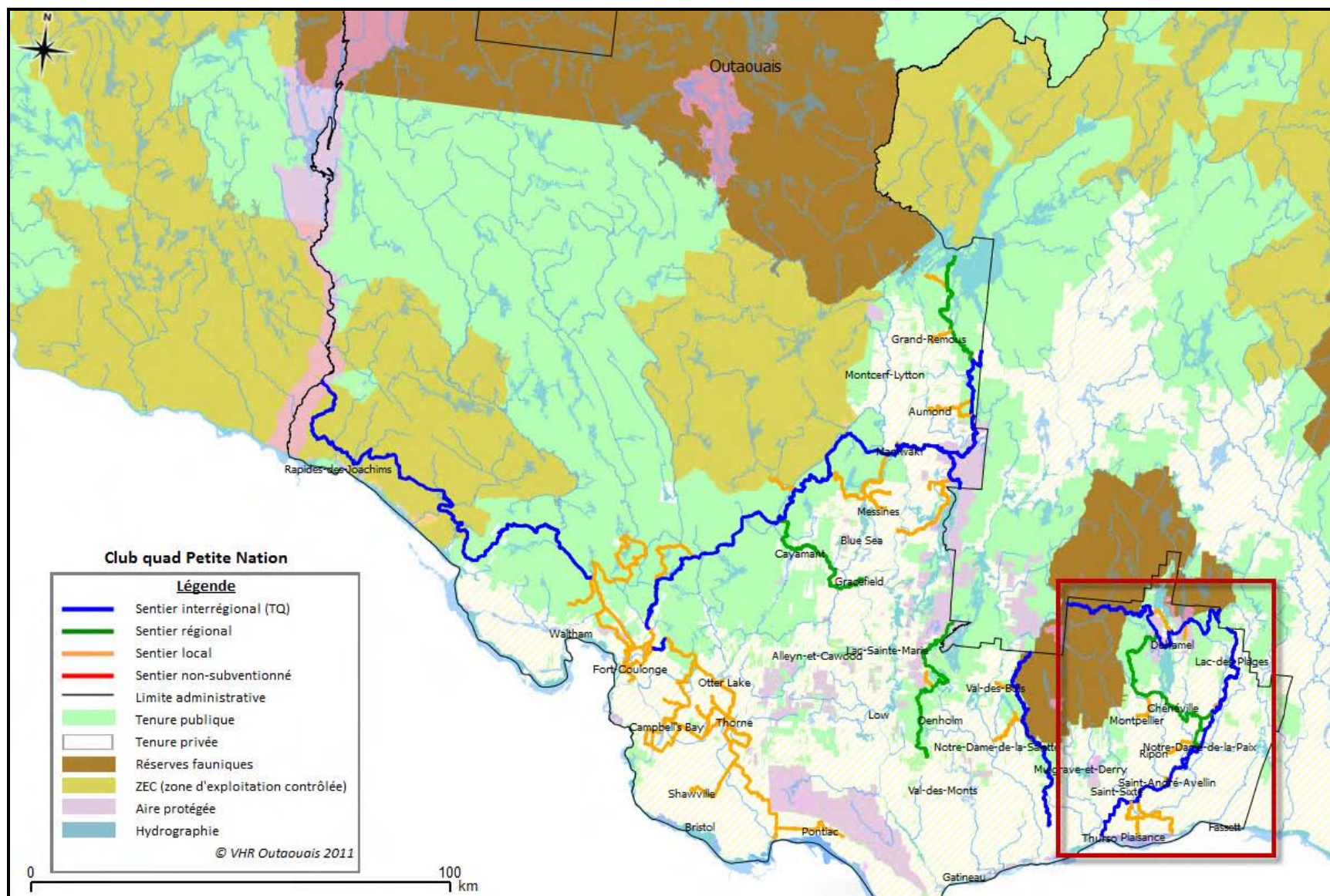


Figure 29 : Illustration des sentiers du club quad Vallée-de-la-Gatineau

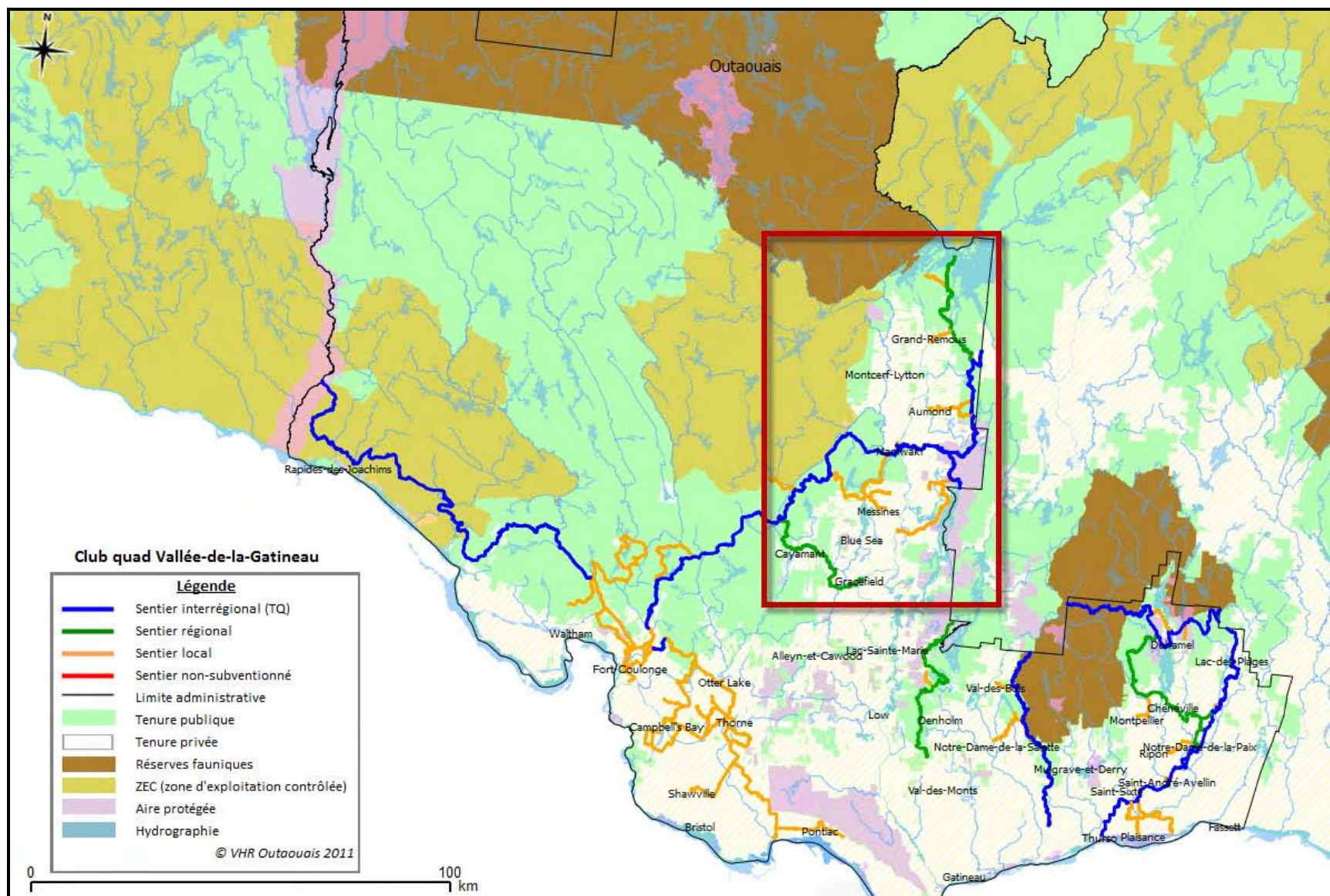


Figure 30 : Illustration des sentiers du club quad VTT Outaouais

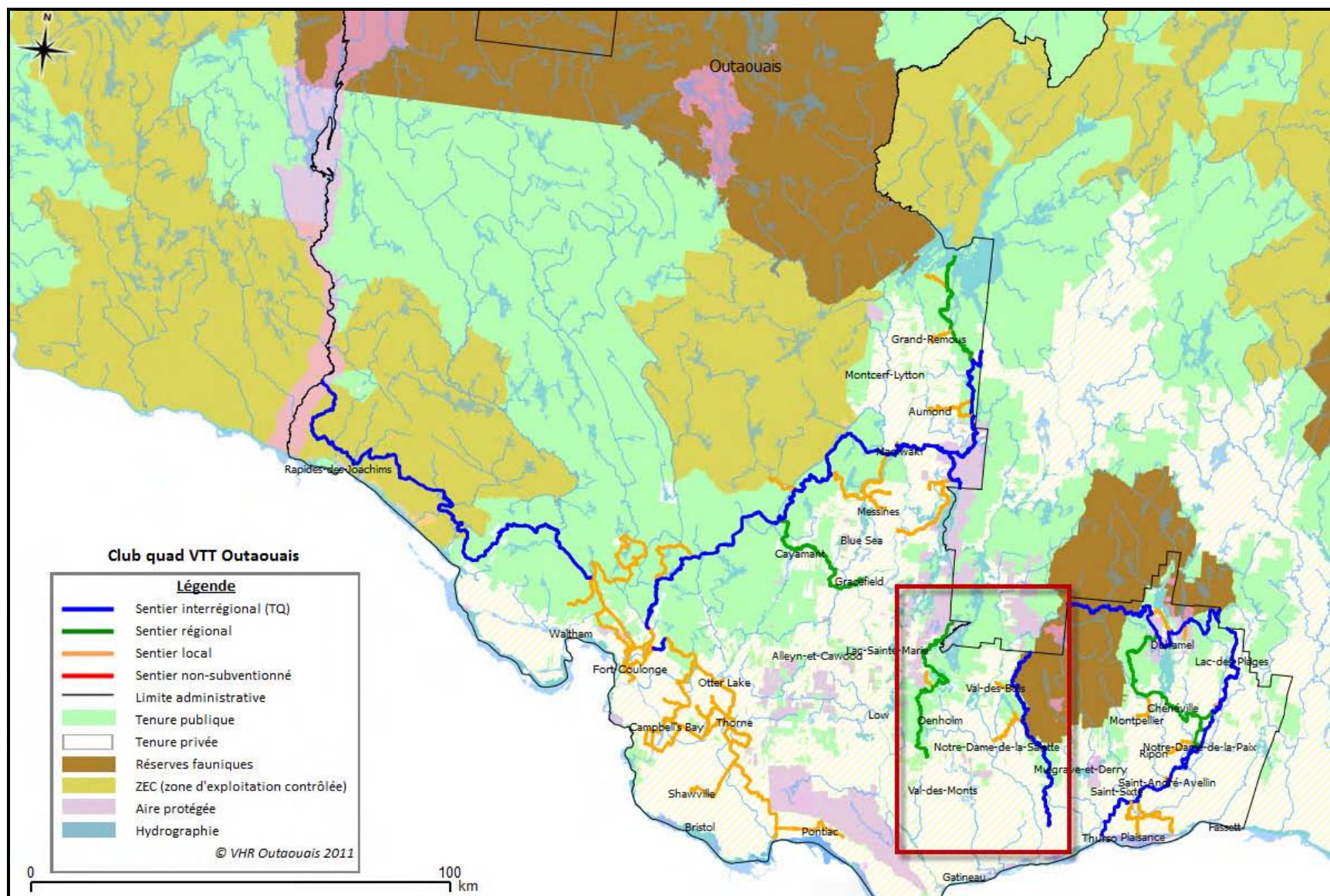


Figure 31 : Illustration des sentiers de l'association des motoneigistes de l'Outaouais

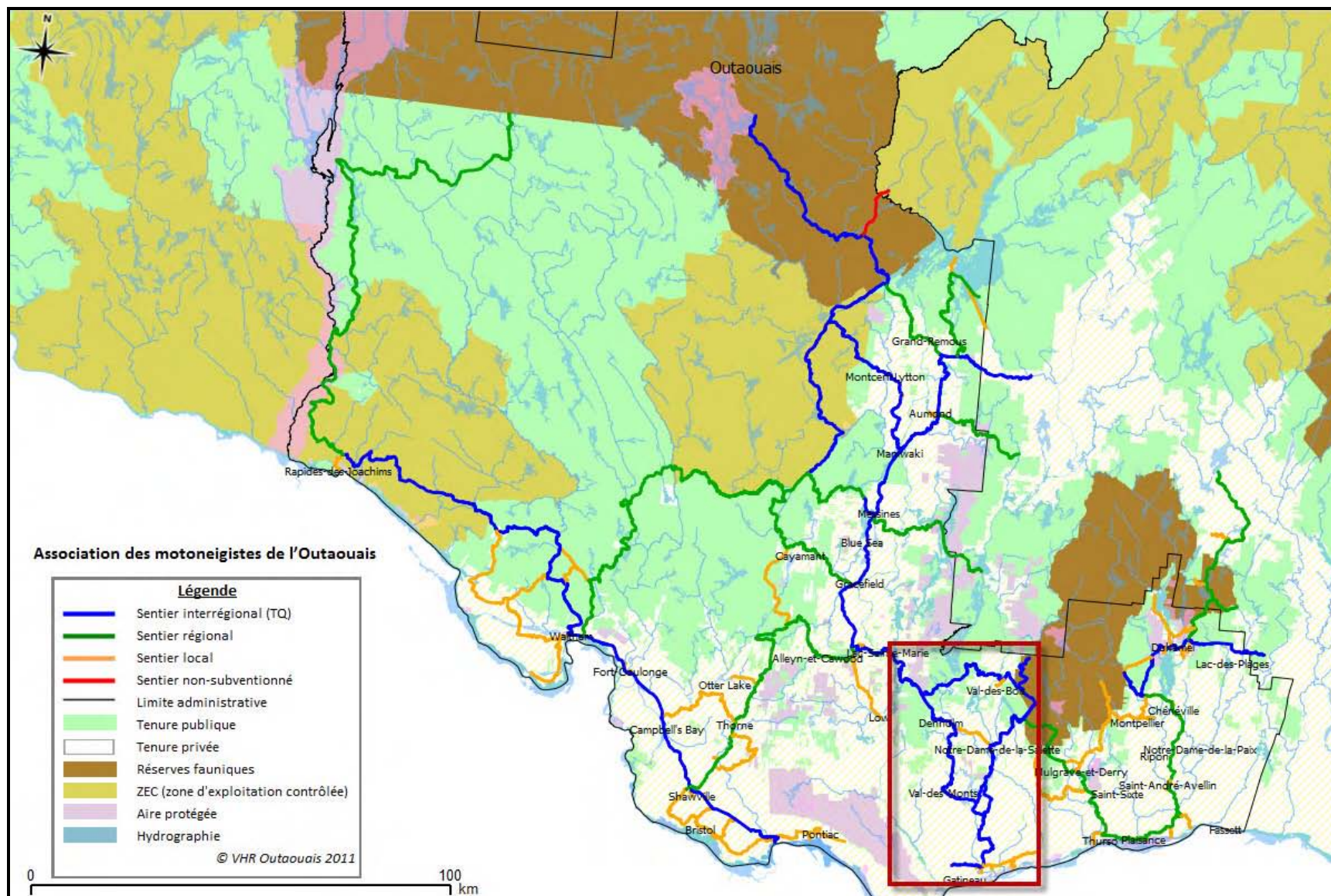


Figure 32 : Illustration des sentiers de l'Association des motoneigistes de Pontiac Inc.

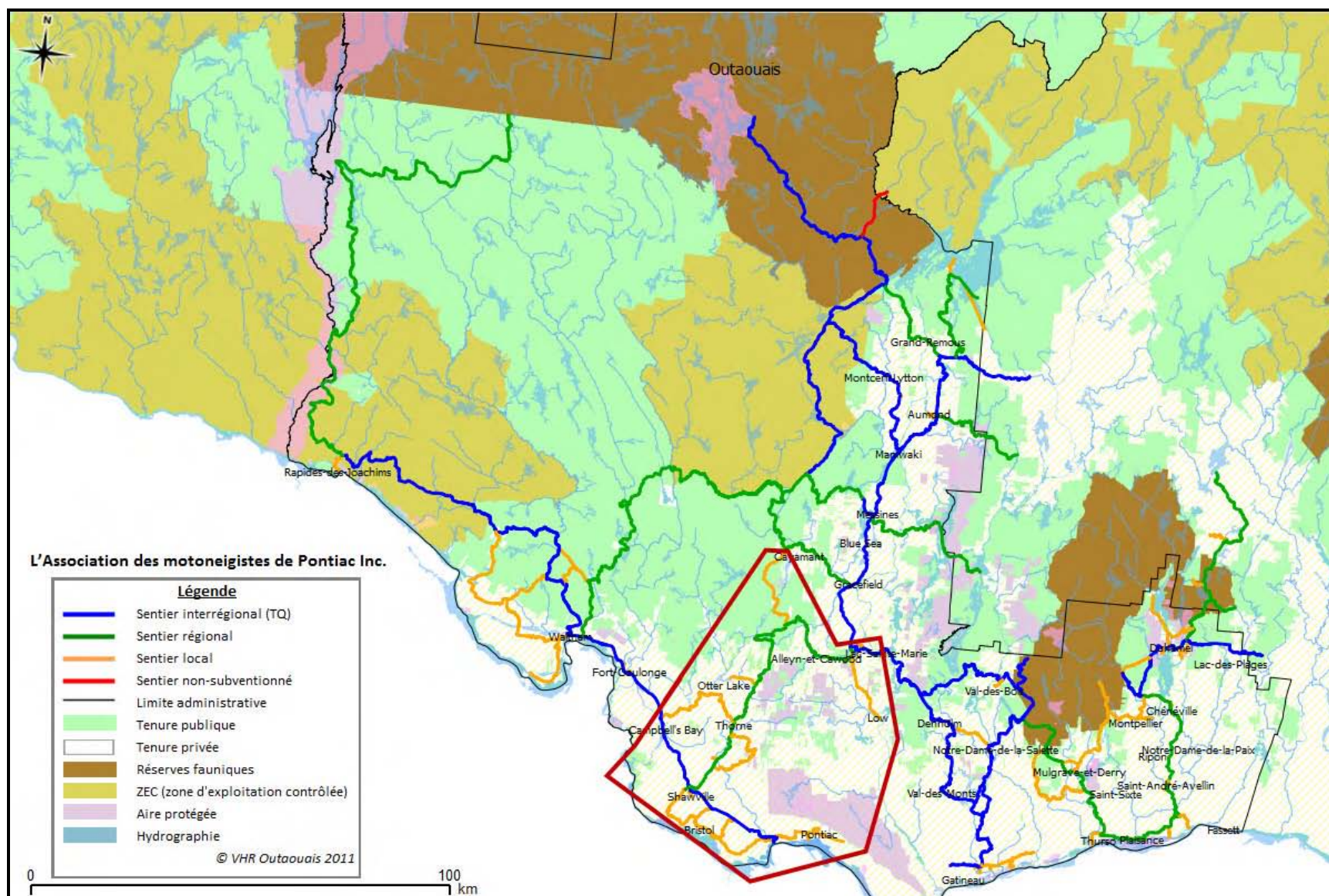


Figure 33 : Illustration des sentiers de l'Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation Inc.

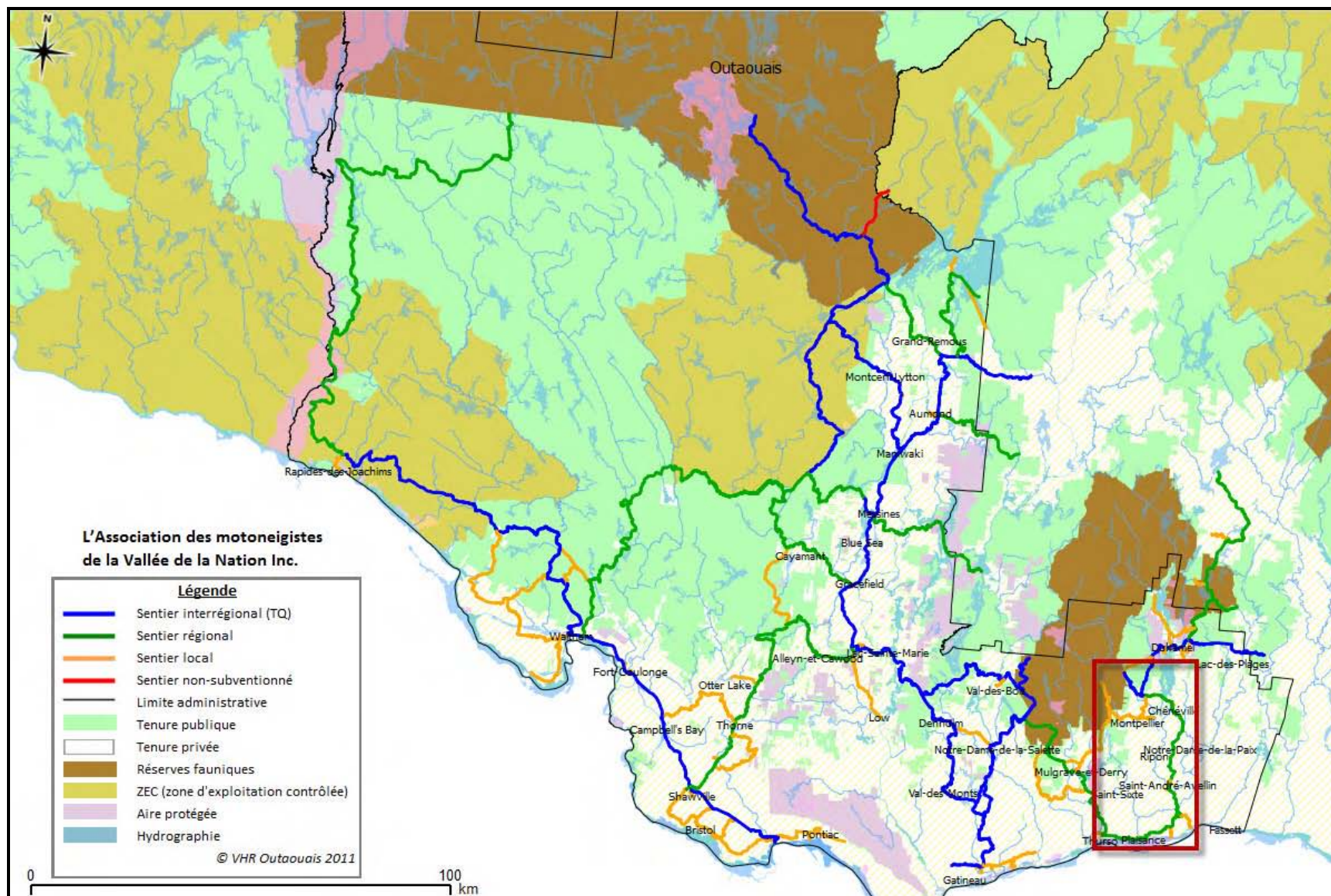


Figure 34 : Illustration des sentiers du club les Maraudeurs Inc.

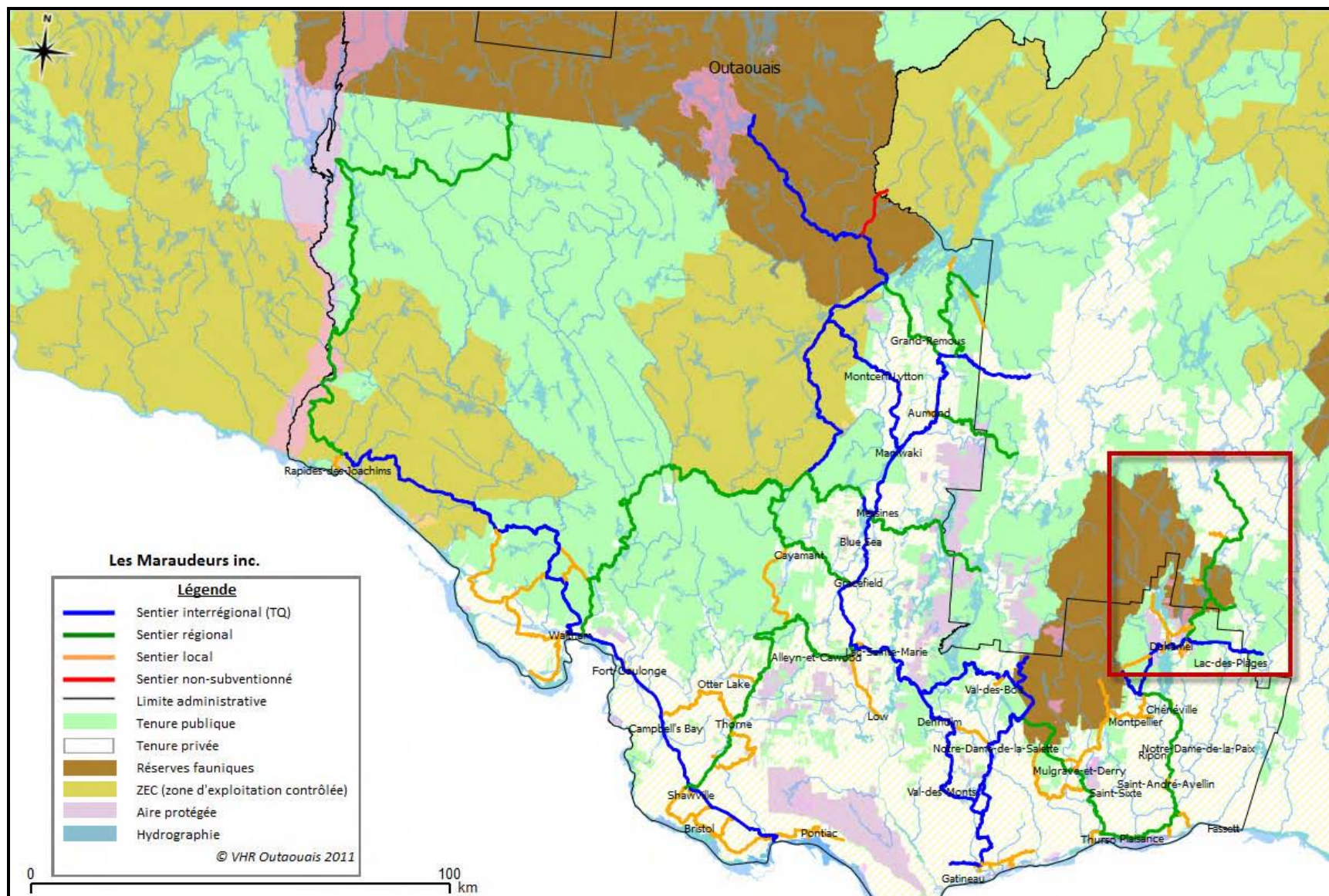


Figure 35 : Illustration des sentiers de l'Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.

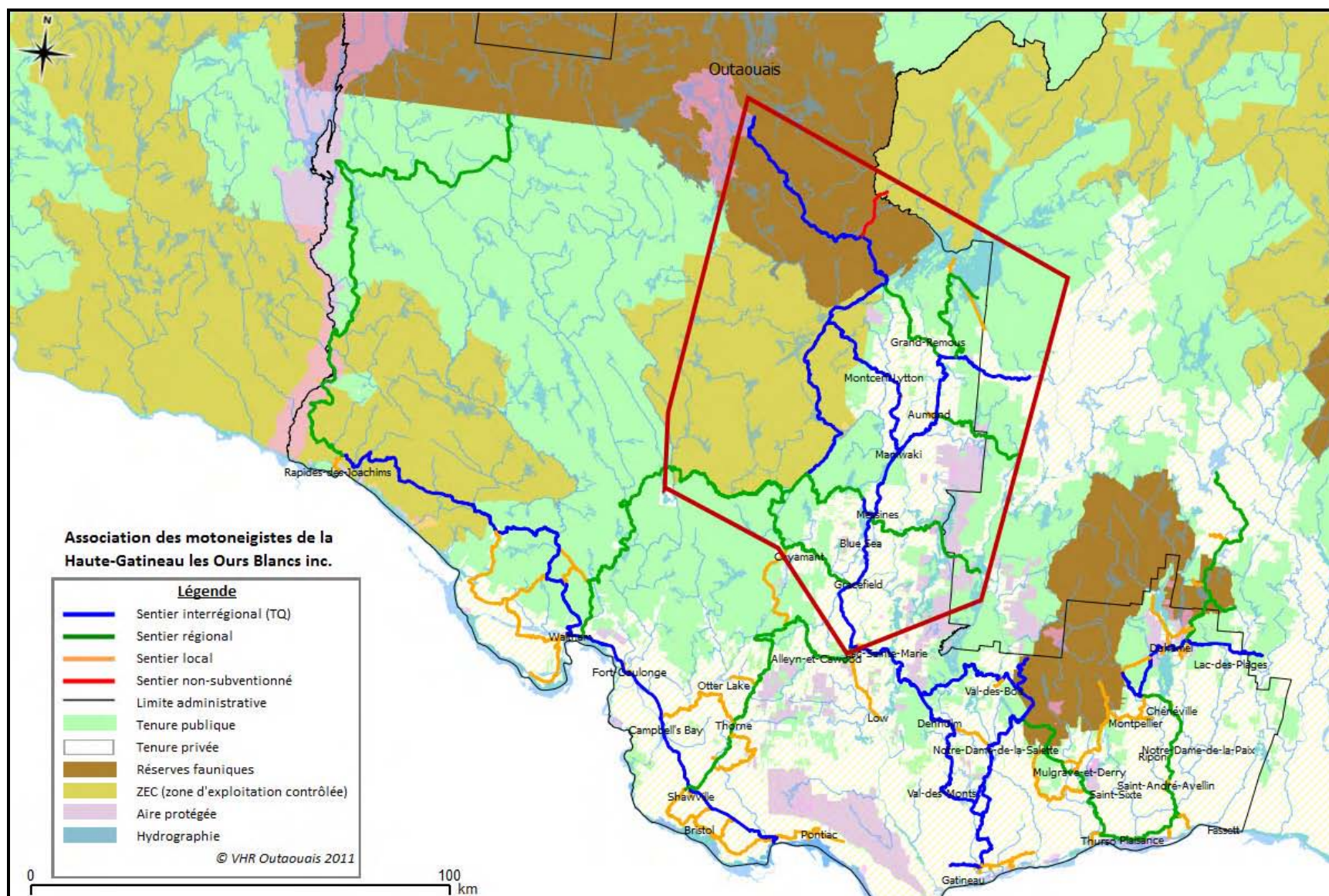


Figure 36 : Illustration des sentiers du club moto-neige Pingouin

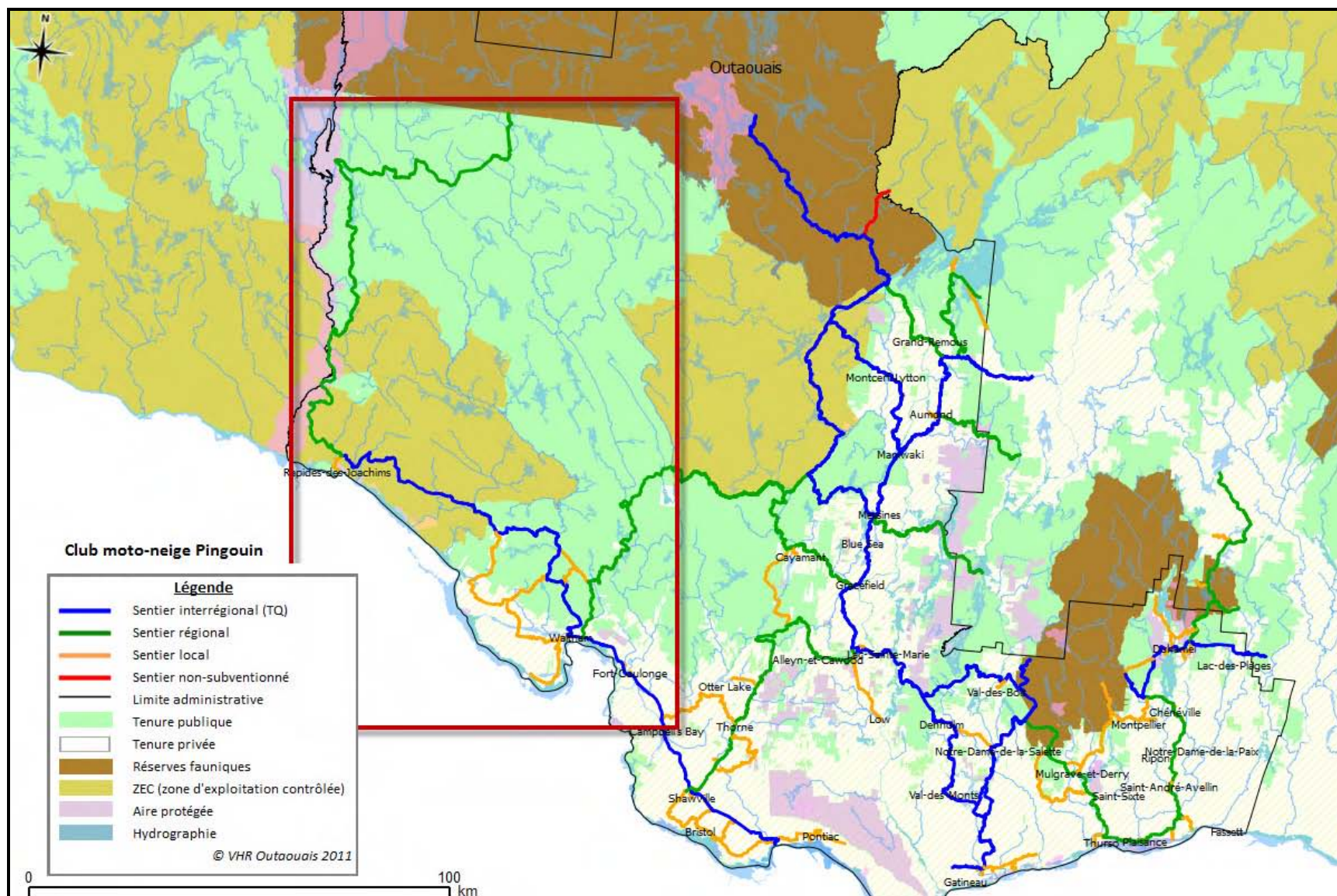
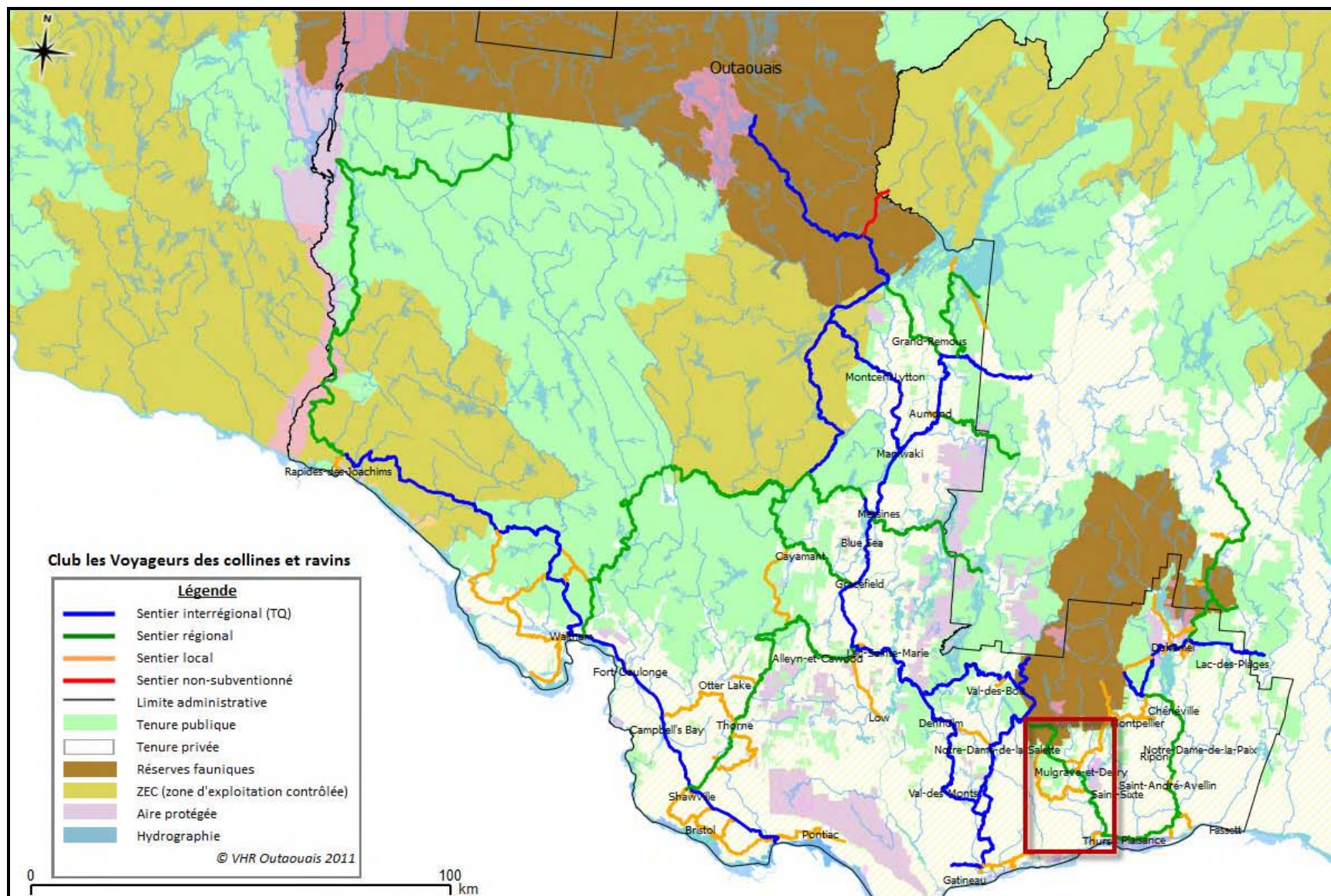


Figure 37 : Illustration des sentiers du club les Voyageurs des collines et ravins



Annexe 4 : Tableaux

Tableau 1: Canevas du MTQ, statistiques – sentiers quad

Réseaux		Petite Nation		Pontiac		Vallée de la Gatineau		VTT Outaouais		Total QUAD	
1A- Réseau <u>actuel</u> de TOUS les sentiers (L, R & T)	Km et % de TOUS les sentiers quad sur les terres publiques	75.7	27.8%	212.6	51.2%	179.4	67.4%	55.3	79.5%	523.0	51.1%
	Km et % de TOUS les sentiers quad sur les terres privées	196.9	72.2%	202.7	48.8%	86.9	32.6%	14.3	20.5%	500.8	48.9%
	Total	272.6	100.0%	415.3	100%	266.3	100.0%	69.6	100%	1 023.8	100.0%
1B- Réseau <u>actuel</u> de sentiers interrégionaux	Km et % des sentiers interrégionaux quad sur les terres publiques	9.8	8.3%	73.4	77.9%	120.5	75.8%	54.7	80.9%	258.4	58.9%
	Km et % des sentiers interrégionaux quad sur les terres privées	108.3	91.7%	20.8	22.1%	38.5	24.2%	12.9	19.1%	180.5	41.1%
	Total	118.1	100.0%	94.2	100%	159.0	100.0%	67.6	100%	438.9	100.0%
2A- Réseau identifié de TOUS les sentiers permanents (L, R & T)	Km et % des TOUS les sentiers permanents quad sur les terres publiques	103.3	44.4%	360.4	59.3%	216.5	65.6%	107.3	79.8%	787.5	60.3%
	Km et % des TOUS les sentiers permanents quad sur les terres privées	129.6	55.6%	247.8	40.7%	113.3	34.4%	27.2	20.2%	517.9	39.7%
	Total	232.9	100%	608.2	100%	329.8	100%	134.5	100%	1 305.4	100.0%
2B- Réseau identifié de sentiers permanents interrégionaux (TQ)	Km et % des sentiers permanents interrégionaux quad sur les terres publiques	68.7	92.3%	236.8	66.1%	109.8	85.1%	52.4	80.4%	467.7	74.6%
	Km et % des sentiers permanents interrégionaux quad sur les terres privées	5.7	7.7%	121.2	33.9%	19.3	14.9%	12.8	19.6%	159.0	25.4%
	Total	74.4	100%	358.0	100%	129.1	100%	65.2	100%	626.7	100.0%

		Petite Nation	Pontiac	Vallée de la Gatineau	VTT Outaouais	Total QUAD
3- Nombre de droits de passage – sentiers permanents projetés	Sentiers quad : nombre de droits de passage en terres publiques	il n'a pas été possible de répertorier cette information				
	Sentiers quad : nombre de droits de passage en terres privées					
4- Durée de droits de passage - sentiers permanents projetés	Sentiers quad : durée des droits de passage en terres publiques	Information non disponible				
	Sentiers quad : durée des droits de passage en terres privées					
Chemins / voies de transport						
5- Nombre de km projetés sur les chemins publics du MTQ	Nombre de km projetés pour la quad	7.4	7.3	18.4	0.7	33.8
	Routes visées et parties de routes (emprises, accotement, chaussée, etc.)	voir listes en annexe 4				
	Demandes faites au MTQ (oui ou non)	Info non-disponible				
6- Nombre de km sur les chemins publics municipaux	Nombre de km projetés pour la quad	58.3	160.3	62.7	9.0	290.3
	Chemins visés	voir listes en annexe 4				
	Demandes faites aux municipalités (oui ou non)	oui ou en cours	oui ou en cours	oui ou en cours	oui ou en cours	
7- Nombre de km projetés sur les chemins du MRNF	Nombre de km projetés pour la quad	78.9	291.9	136.6	72.7	580.1
	Chemins visés	Info non-disponible, les chemins forestiers n'ayant peu ou pas de toponyme				
	Demandes faites au MRNF (oui ou non)	oui ou en cours				
8- Nombre de km projetés dans les emprises d'Hydro-Québec	Nombre de km de sentiers permanents quad	0.4	8.6	0.9	-	9.9

		Petite Nation	Pontiac	Vallée de la Gatineau	VTT Outaouais	Total QUAD
9- Nombre de traverses de routes du MTQ (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents quad	5.0	2.0	4.0	-	11.0
	Routes visées	voir listes en annexe 5				
	Demandes faites au MTQ (oui ou non)	oui ou en cours	oui ou en cours	oui ou en cours	oui ou en cours	
10- Nombre de traverses de chemins municipaux (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents quad	3.0	5.0	3.0	1.0	12.0
	Chemins visés	voir listes en annexe 4				
	Demandes faites aux municipalités (oui ou non)	oui ou en cours	oui ou en cours	oui ou en cours	oui ou en cours	
11- Nombre de traverses de voies ferrées (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents quad	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Compagnie ferroviaire concernée					
	Demande faite auprès de la compagnie ferroviaire (oui ou non)					
Territoire public / terres privées						
12- Nombre de km de sentiers projetés dans les réserves fauniques	Nombre de km pour les sentiers permanents quad	26.5	N/A	N/A	16.5	43.0
	Réserve concernée	RF Papineau-Labelle			RF Papineau-Labelle	
	Demande faite auprès de la réserve (oui ou non)	oui			oui	
13A Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECs	Nombre de km pour les sentiers permanents quad	N/A	43.7	1.8	N/A	45.5
	ZEC concernée		Rapides des Joachims	Pontiac		
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)		en discussion	oui		

		Petite Nation	Pontiac	Vallée de la Gatineau	VTT Outaouais	Total QUAD
13B Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents quad	N/A	52.1	N/A	N/A	52.1
	ZEC concernée		St-Patrice			
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)		en discussion			
13C Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents quad	N/A	N/A	N/A	N/A	
	ZEC concernée					
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)					
Total km sentiers perm. Territoire de Zecs			95.8	1.8		97.6
14- Nombre de km de sentiers permanents sur les terres agricoles ou autres terres privées	Nombre de km pour les sentiers permanents quad					158.2
	· terres agricoles	43.0	87.0	18.4	9.8	
	· autres terres privées					
15- Nombre de km de sentiers permanents sur des terres forestières privées		Information non-disponible				
16- Nombre de km de TOUS les sentiers sur les terres publiques ou municipales (L, R & T)	Nombre de km pour les sentiers permanents quad					
	· Terres publiques	103.3	360.4	216.5	107.3	787.5
	· Terrains municipaux	34.0	103.1	54.3	6.0	197.4
	Demandes faites auprès du MRNF ou des municipalités (oui ou non)	oui ou en cours				
17- Nombre de km de sentiers sur les emprises ferroviaires désaffectées	Nombre de km pour les sentiers permanents quad	N/A	2.0	N/A	N/A	2.0
	Demande faite auprès de l'autorité concernée (oui ou non)		oui (dans l'accotement)			

Tableau 2: Canevas du MTQ, statistiques – sentiers motoneige (partie 1)

Réseaux		AMO		AMP		AMVN		Maraudeurs	
1A- Réseau <u>actuel</u> de TOUS les sentiers (L, R & T)	Km et % de TOUS les sentiers de motoneige sur les terres publiques	79.1	36.1%	75.6	21.8%	104.8	80.7%	79.9	54.5%
	Km et % de TOUS les sentiers motoneige sur les terres privées	140.1	63.9%	270.8	78.2%	25.0	19.3%	66.8	45.5%
	Total	219.2	100.0%	346.4	100%	129.8	100.0%	146.7	100%
1B- Réseau <u>actuel</u> de sentiers interrégionaux	Km et % des sentiers interrégionaux de motoneige sur les terres publiques	77.4	42.1%	18.5	19.8%	13.6	72.7%	23.5	59.2%
	Km et % des sentiers interrégionaux de motoneige sur les terres privées	106.5	57.9%	75.1	80.2%	5.1	27.3%	16.2	40.8%
	Total	183.9	100.0%	93.6	100%	18.7	100.0%	39.7	100%
2A- Réseau identifié de TOUS les sentiers permanents (L, R & T)	Km et % des TOUS les sentiers permanents de motoneige sur les terres publiques	84.4	79.5%	84.4	79.5%	23.3	39.9%	101.9	66.6%
	Km et % des TOUS les sentiers permanents de motoneige sur les terres privées	21.7	20.5%	21.7	20.5%	35.1	60.1%	51.2	33.4%
	Total	106.1	100%	106.1	100%	58.4	100%	153.1	100%
2B- Réseau identifié de sentiers permanents interrégionaux (TQ)	Km et % des sentiers permanents interrégionaux de motoneige sur les terres publiques	64.0	74.7%	37.5	23.6%	19.9	44.4%	26.7	73.2%
	Km et % des sentiers permanents interrégionaux de motoneige sur les terres privées	21.7	25.3%	121.1	76.4%	24.9	55.6%	9.8	26.8%
	Total	85.7	100%	158.6	100%	44.8	100%	36.5	100%

		AMO	AMP	AMVN	Maraudeurs
3- Nombre de droits de passage – sentiers permanents projetés	Sentiers de motoneige : nombre de droits de passage en terres publiques	il n'a pas été possible de répertorier cette information			
	Sentiers de motoneige : nombre de droits de passage en terres privées				
4- Durée de droits de passage - sentiers permanents projetés	Sentiers de motoneige : durée des droits de passage en terres publiques	Information non disponible			
	Sentiers de motoneige : durée des droits de passage en terres privées				
Chemins / voies de transport					
5- Nombre de km projetés sur les chemins publics du MTQ	Nombre de km projetés pour la motoneige	0.3	2.7	0.8	0.7
	Routes visées et parties de routes (emprises, accotement, chaussée, etc.)	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites au MTQ (oui ou non)	Info non-disponible			
6- Nombre de km sur les chemins publics municipaux	Nombre de km projetés pour la motoneige	8.3	15.1	2.6	5.2
	Chemins visés	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites aux municipalités (oui ou non)	Info non-disponible			
7- Nombre de km projetés sur les chemins du MRNF	Nombre de km projetés pour la motoneige	56.5	59.8	13.3	51.7
	Chemins visés	Info non-disponible, les chemins forestiers n'ayant peu ou pas de toponyme			
	Demandes faites au MRNF (oui ou non)	oui ou en cours			
8- Nombre de km projetés dans les emprises d'Hydro-Québec	Nombre de km de sentiers permanents de motoneige	-	1.6	-	2.6

		AMO	AMP	AMVN	Maraudeurs
9- Nombre de traverses de routes du MTQ (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents de motoneige	1.0	9.0	2.0	3.0
	Routes visées	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites au MTQ (oui ou non)	oui ou en cours			
10- Nombre de traverses de chemins municipaux (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents de motoneige	3	22	5	9
	Chemins visés	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites aux municipalités (oui ou non)	oui ou en cours			
11- Nombre de traverses de voies ferrées (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents de motoneige	N / A	N / A	N / A	N / A
	Compagnie ferroviaire concernée				
	Demande faite auprès de la compagnie ferroviaire (oui ou non)				
Territoire public / terres privées					
12- Nombre de km de sentiers projetés dans les réserves fauniques	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	23.4	N/A	N/A	30.1
	Réserve concernée	RF Papineau-Labelle			RF Papineau-Labelle
	Demande faite auprès de la réserve (oui ou non)	oui			oui
13A Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	N/A	N/A	N/A	N/A
	ZEC concernée				
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)				

		AMO	AMP	AMVN	Maraudeurs
13B Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	N/A	N/A	N/A	N/A
	ZEC concernée				
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)				
13C Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	N/A	N/A	N/A	N/A
	ZEC concernée				
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)				
Total km sentiers perm. Territoire de Zecs					
14- Nombre de km de sentiers permanents sur les terres agricoles ou autres terres privées	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige				
	· terres agricoles	2.7	62.4	11.2	2.5
	· autres terres privées				
15- Nombre de km de sentiers permanents sur des terres forestières privées		Information non-disponible			
16- Nombre de km de <u>TOUS</u> les sentiers sur les terres publiques ou municipales (L, R & T)	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige				
	· Terres publiques	84.4	84.4	23.3	101.9
	· Terrains municipaux	5.4	10.0	2.3	5.1
	Demandes faites auprès du MRNF ou des municipalités (oui ou non)	oui ou en cours			
17- Nombre de km de sentiers sur les emprises ferroviaires désaffectées	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	N/A	53.2	N/A	N/A
	Demande faite auprès de l'autorité concernée (oui ou non)		oui		

Tableau 3: Canevas du MTQ, statistiques – sentiers motoneige (partie 2)

Réseaux		Ours		Pingouin		Voyageurs		Total MOTONEIGE	
1A- Réseau <u>actuel</u> de TOUS les sentiers (L, R & T)	Km et % de TOUS les sentiers de motoneige sur les terres publiques	449.4	70.4%	481.0	76.4%	51.5	41.4%	1 321.3	59.1%
	Km et % de TOUS les sentiers motoneige sur les terres privées	189.2	29.6%	148.2	23.6%	72.9	58.6%	913.0	40.9%
	Total	638.6	100.0%	629.2	100%	124.4	100.0%	2 234.3	100.0%
1B- Réseau <u>actuel</u> de sentiers interrégionaux	Km et % des sentiers interrégionaux de motoneige sur les terres publiques	283.7	76.0%	158.4	78.6%	-	0.0%	575.1	63.2%
	Km et % des sentiers interrégionaux de motoneige sur les terres privées	89.4	24.0%	43.0	21.4%	-	0.0%	335.3	36.8%
	Total	373.1	100.0%	201.4	100%	-	0.0%	910.4	100.0%
2A- Réseau identifié de TOUS les sentiers permanents (L, R & T)	Km et % des TOUS les sentiers permanents de motoneige sur les terres publiques	438.8	70.1%	406.6	88.6%	51.5	56.1%	1 190.9	74.4%
	Km et % des TOUS les sentiers permanents de motoneige sur les terres privées	187.2	29.9%	52.4	11.4%	40.3	43.9%	409.6	25.6%
	Total	626.0	100%	459.0	100%	91.8	100.0%	1 600.5	100.0%
2B- Réseau identifié de sentiers permanents interrégionaux (TQ)	Km et % des sentiers permanents interrégionaux de motoneige sur les terres publiques	320.7	65.5%	362.8	87.7%	28.5	55.4%	860.1	67.2%
	Km et % des sentiers permanents interrégionaux de motoneige sur les terres privées	169.0	34.5%	50.7	12.3%	22.9	44.6%	420.1	32.8%
	Total	489.7	100%	413.5	100%	51.4	100.0%	1 280.2	100.0%

		Ours	Pingouin	Voyageurs	Total MOTONEIGE
3- Nombre de droits de passage – sentiers permanents projetés	Sentiers de motoneige : nombre de droits de passage en terres publiques	il n'a pas été possible de répertorier cette information			
	Sentiers de motoneige : nombre de droits de passage en terres privées				
4- Durée de droits de passage - sentiers permanents projetés	Sentiers de motoneige : durée des droits de passage en terres publiques	Information non disponible			
	Sentiers de motoneige : durée des droits de passage en terres privées				
Chemins / voies de transport					
5- Nombre de km projetés sur les chemins publics du MTQ	Nombre de km projetés pour la motoneige	4	0		8.8
	Routes visées et parties de routes (emprises, accotement, chaussée, etc.)	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites au MTQ (oui ou non)				
6- Nombre de km sur les chemins publics municipaux	Nombre de km projetés pour la motoneige	24	9	3	66.9
	Chemins visés	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites aux municipalités (oui ou non)	Info non-disponible			
7- Nombre de km projetés sur les chemins du MRNF	Nombre de km projetés pour la motoneige	313.5	382.4	39.0	916.2
	Chemins visés				
	Demandes faites au MRNF (oui ou non)				
8- Nombre de km projetés dans les emprises d’Hydro-Québec	Nombre de km de sentiers permanents de motoneige	0.5	-	0.1	4.8

		Ours	Pingouin	Voyageurs	Total MOTONEIGE
9- Nombre de traverses de routes du MTQ (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents de motoneige	19	6	2	42.0
	Routes visées	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites au MTQ (oui ou non)				
10- Nombre de traverses de chemins municipaux (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents de motoneige	24	7	5	75.0
	Chemins visés	voir liste en annexe 4			
	Demandes faites aux municipalités (oui ou non)	oui ou en cours			
11- Nombre de traverses de voies ferrées (si possible les géoréférencer)	Nombre de traverses pour les sentiers permanents de motoneige	N / A	N / A	N / A	-
	Compagnie ferroviaire concernée				
	Demande faite auprès de la compagnie ferroviaire (oui ou non)				
Territoire public / terres privées					
12- Nombre de km de sentiers projetés dans les réserves fauniques	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	83.7	N/A	25.3	162.5
	Réserve concernée	RF de la Vérendrye		RF Papineau-Labelle	
	Demande faite auprès de la réserve (oui ou non)	oui		oui	
13A Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	105.6	70.1	N/A	175.7
	ZEC concernée	Bras-Coupé-Désert	Rapides des Joachims		
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)	oui	oui		

		Ours	Pingouin	Voyageurs	Total MOTONEIGE
13B Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	22.0	6.5	N/A	28.5
	ZEC concernée	Pontiac	Pontiac		
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)	oui	oui		
13C Nombre de km de sentiers permanents dans les ZECS	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	N/A	42.0	N/A	42.0
	ZEC concernée		St-Patrice		
	Demande faite auprès de la ZEC (oui ou non)		oui		
Total km sentiers perm. Territoire de Zecs		127.6	118.6		246.2
14- Nombre de km de sentiers permanents sur les terres agricoles ou autres terres privées	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige				
	· terres agricoles	52.7	21.5	15.0	168.0
	· autres terres privées				
15- Nombre de km de sentiers permanents sur des terres forestières privées		Information non-disponible			
16- Nombre de km de <u>TOUS</u> les sentiers sur les terres publiques ou municipales (L, R & T)	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige				
	· Terres publiques	438.8	406.6	51.5	1 190.9
	· Terrains municipaux	20.7	8.8	1.0	53.3
	Demandes faites auprès du MRNF ou des municipalités (oui ou non)		oui ou en cours		
17- Nombre de km de sentiers sur les emprises ferroviaires désaffectées	Nombre de km pour les sentiers permanents de motoneige	56.5	33.5	N/A	143.2
	Demande faite auprès de l'autorité concernée (oui ou non)	oui	oui		

Tableau 4: Coûts d'aménagement, sentiers permanents

					3 802 749 \$
Club	Commentaires	# km / longueur	Échéancier de réalisation	Coûts	Total
Club quad du Pontiac	Relocalisation d'une portion, sentier TQ		Automne 2011 & printemps 2012	213 437 \$	2 213 437 \$
	Aménagement de la portion de sentier interrégional, non-existante, pour amener les utilisateurs à la barrière de la ZEC ST-Patrice	50 km	Dans les 6 mois suivants l'émission des autorisations, qui seront demandées si les fonds sont disponibles pour le projet sentiers durables	350 000 \$	
	Aménagement du sentier Est-Ouest pour brancher avec l'Abitibi-Témiscamingue en parallèle au sentier de motoneige		Selon le résultat du projet-pilote de sentiers partagés 3 saisons / 1 saison et la disponibilité des fonds - projet sentiers durables	1 650 000 \$	
Club quad Petite-Nation	Aménagement d'un sentier interrégional pour relier l'Outaouais et les Laurentides, via le sentier de Notre-Dame du Laus, la Réserve faunique Papineau-Labelle et Amherst. : PHASE I		Automne 2011	38 185 \$	203 885 \$
	Aménagement d'un sentier interrégional pour relier l'Outaouais et les Laurentides, via le sentier de Notre-Dame du Laus, la Réserve faunique Papineau-Labelle et Amherst. : PHASE III		Selon la disponibilité des fonds	50 000 \$	
	Mise à niveau du sentier interrégional		Selon la disponibilité des fonds	115 700 \$	
Club quad Vallée-de-la-Gatineau inc.	Mise à niveau de portions de sentiers interrégionaux en terres publiques (permanents)		Automne 2011 & printemps 2012	76 876 \$	76 876 \$
Club quad (V.T.T.) de l'Outaouais	Mise à niveau sentiers, ponceaux & remplissage			43 000 \$	43 000 \$
Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs inc.	Relocalisation d'un sentier interrégional (TQ 63) pour assurer la sécurité des utilisateurs		Automne 2011 & printemps 2012	50 774 \$	50 774 \$

Club	Commentaires	# km / longueur	Échéancier de réalisation	Coûts	Total
Association des motoneigistes de l'Outaouais	Mise à niveau de tronçons de sentiers TQ 43, sur le territoire de deux MRC			42 755 \$	42 755 \$
L'Association des motoneigistes de Pontiac Inc	Relocalisation d'un sentier régional identifié permanent et interrégional (311)	66 km	Automne 2011 pour le plus urgent et pas la suite selon la disponibilité des fonds	115 000 \$	150 000 \$
	Mise à niveau des sentiers interrégionaux		Automne 2011	35 000 \$	
Club les Voyageurs des collines et ravins	Débroussaillage & mise à niveau de sentiers	20 km	Selon la disponibilité des fonds	40 000 \$	40 000 \$
Club moto-neige Pingouin	Relocalisation d'une portion, sentier régional, en terres publiques (permanent) (R 386=TQ 13)			168 600 \$	851 600 \$
	Mise à niveau sentier, ponts et ponceaux (R 386=TQ 43)			147 300 \$	
	Mise à niveau sentier, ponts et ponceaux (R 308=TQ 13)			239 000 \$	
	Mise à niveau sentier, ponts et ponceaux, sentier interrégional (TQ 43)			215 700 \$	
	Écran pare-vent sur le sentier interrégional (TQ43) pour palier au rafales de vent qui balaient le sentier et/ou les champs (planter des arbres) (Vinton)		Selon la disponibilité des fonds	35 000 \$	
	Mise à niveau générale des sentiers (débroussaillage)		Selon la disponibilité des fonds	35 000 \$	
	Panneaux de signalisation		Selon la disponibilité des fonds et les urgences	11 000 \$	
Les Maraudeurs inc	Relocalisation d'une portion de sentier pour améliorer la sécurité des utilisateurs, sentier régional, en terres publiques (permanent)			25 422 \$	130 422 \$
	Relocalisation du sentier interrégional (TQ 43) vers les terres publiques, secteur Lac des Plages (aménagement d'un nouveau sentier)	10.5 km	Dans les 6 mois suivants l'émission des autorisations, qui seront demandées si les fonds sont disponibles pour le projet sentiers durables ou automne 2012	105 000 \$	

Tableau 5: Ponts fermés en terres publiques, sentiers permanents

1 875 055 \$

Référence cartes Quad Motoneige		Club(s)	# dossier pont	COURS_EAU	TYPE_PONT	LG_TABLIER	Échéancier de réalisation	Coûts (selon les normes MRNF, 20 T)
6	13	Club quad (V.T.T.) de l'Outaouais Association des motoneigistes de l'Outaouais	H072-075	KENNEDY LAC CH.	BOIS	3 960	Automne 2011	75 000 \$
7		Club quad Pontiac	H073-060	HOBBLETY RUISSEAU	BOIS	5 000	Selon la disponibilité des fonds	135 000 \$
4	8	Les Maraudeurs Inc. Club quad Petite-Nation	H072-026	ANATOLE LAC DECH.	BOIS	5 530	Selon la disponibilité des fonds	150 000 \$
3		Club quad Pontiac	H071-081	MOORE LAC	BOIS	7 160	Selon la disponibilité des fonds	157 500 \$
2	3	Club quad Pontiac Club moto-neige Pingouin	H071-008	SAINT-CYR RIV.	ACBO	10 600	Selon la disponibilité des fonds	181 125 \$
	4	Association des motoneigistes du Pontiac	H071-040	PICANOC RIV.	ACBO	17 740	Selon la disponibilité des fonds et si le sentier ne pouvait emprunter le chemin Beaudoin à l'est	210 000 \$
1		Club quad Vallée de la Gatineau Inc.	7462.1231	RIV.DE L'AIGLE		-	Selon la disponibilité des fonds	35 000 \$
	1	Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.	7462.1234	RUISSEAU INTERMITENT		-	Selon la disponibilité des fonds	35 000 \$
	2	Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.	7462.1235	RIV.DE L'AIGLE		-	Selon la disponibilité des fonds	35 000 \$
	2	Club moto-neige Pingouin	H071-047	PENNISEAULT RUI.	BOIS	13 200	Selon la disponibilité des fonds	75 000 \$
	6	L'Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation Inc.	H072-010	SHRYER RUISS.	BAILEY	3 090	Selon la disponibilité des fonds	25 000 \$
	7	L'Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation Inc.	H072-011	SHRYER	BAILEY	6 050	Selon la disponibilité des fonds	45 000 \$
	9	Association des motoneigistes de l'Outaouais	H072-030	DE L'ARGILE RUIS. PETIT	BOIS	8 000	Selon la disponibilité des fonds	45 000 \$
	10	L'Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation Inc.	H072-034	VERT RUISSEAU	ACBO	13 670	Automne 2011	46 430 \$

Référence cartes		Club(s)	# dossier pont	COURS_EAU	TYPE_PONT	LG_TABLIER	Échéancier de réalisation	Coûts (selon les normes MRNF, 20 T)
Quad	Motoneige							
	11	Club les Voyageurs des collines et ravins	H072-050	MILLER LAC DECH.	BOIS	4 750	Selon la disponibilité des fonds	75 000 \$
	12	Club les Voyageurs des collines et ravins	H072-052	VINAIGRE DU LAC DECH.	BOIS	5 840	Selon la disponibilité des fonds	75 000 \$
	13	Club les Voyageurs des collines et ravins	H072-085	LAC DU VINAIGRE AFF. DECH	BOIS	1 910	Selon la disponibilité des fonds	25 000 \$
	15	Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.	H073-004	TORTUE RUISS. A LA	ACBO	12 900	Selon la disponibilité des fonds	100 000 \$
	16	Association des motoneigistes de la Haute-Gatineau les Ours Blancs Inc.	H073-094	SERPENT RIV.	BETON	-	Selon la disponibilité des fonds	350 000 \$

Les figures 14 & 16 indiquent l'emplacement (par un numéro de référence dans un cercle jaune) de chacun de ces ponts.

Tableau 6: Liste des chemins autorité du MTQ, sentiers de motoneige permanents

Aumond

ROUTE 107

ROUTE 117

Blue Sea

(blank)

Bowman

ROUTE 307

Cascades-Malignes

ROUTE 117

Clarendon

PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE

ROUTE PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE

Duhamel

ROUTE 321

Déléage

ROUTE 107

Egan-Sud

ROUTE 105

Fort-Coulonge

(blank)

Gracefield

CHEMIN DU LAC-CAYAMANT

(blank)

Grand-Remous

CHEMIN BASKATONG

ROUTE 117

Kazabazua

CHEMIN DU LAC-SAINT-MARIE

ROUTE 105

ROUTE 301

(blank)

Kitigan Zibi

ROUTE 105

La Minerve

(blank)

Lac-Pythonga

ROUTE 117

Lac-Sainte-Marie

CHEMIN DU LAC-SAINT-MARIE

(blank)

Lac-Simon

Chemin Tour du Lac

Litchfield

(blank)

Lochaber

ROUTE 148

Low

ROUTE 105

(blank)

Maniwaki

ROUTE 105

ROUTE 107

Mansfield-et-Pontefract

(blank)

Messines

CHEMIN DU LAC-BLUE SEA

(blank)

Montcerf-Lytton

CHEMIN DE BOIS-FRANC-MONTCERF

ROUTE 117

Mont-Laurier

ROUTE 107

ROUTE 117

Mulgrave-et-Derry

Route 315

Plaisance

ROUTE 148

(blank)

Shawville

PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE

ROUTE PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE

(blank)

Thorne

ROUTE PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE

Val-des-Bois

ROUTE 307

ROUTE 309

Waltham

CHEMIN DE WALTHAM-CHAPEAU

Tableau 7: Liste des chemins autorité du MTQ, sentiers permanents quad

Aumond

ROUTE 107

Chénéville

Route 315

ROUTE 321

Déléage

CHEMIN DE SAINTE-THERESE

ROUTE 107

(blank)

Gracefield

CHEMIN DU LAC-CAYAMANT

ROUTE 105

Grand-Remous

CHEMIN BASKATONG

ROUTE 117

Kitigan Zibi

ROUTE 105

Lac-des-Plages

ROUTE 323

Lac-Simon

Chemin Tour du Lac

Route 315

Litchfield

ROUTE PORTAGE-DU-FORT/KAZABAZUA

Maniwaki

ROUTE 105

ROUTE 107

Mansfield-et-Pontefract

CHEMIN BOIS FRANC

ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE

Messines

CHEMIN DU LAC-BLUE SEA

ROUTE 105

Namur

NAMUR-BOILEAU

Route 315

ROUTE 323

Notre-Dame-de-la-Paix

ROUTE 323

Notre-Dame-de-la-Salette

RANG THOMAS SUD

Otter Lake

ROUTE PORTAGE-DU-FORT/KAZABAZUA

Plaisance

ROUTE 148

Pontiac

CH. D'EARDLEY - MASHAM

CHEMIN PRINCIPAL (WOOLF-LAKE)

ROUTE PEMBROOKE / HULL / LACHUTE

ROUTE PEMBROOKE / HULL / LACHUTE

ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE

Saint-André-Avellin

ROUTE 321

Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

(blank)

Shawville

PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE

Thorne

Route 366

ROUTE PORTAGE-DU-FORT/KAZABAZUA

ROUTE PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE

Tableau 8: Traverses MTQ, sentiers permanents motoneige

	X	Y
Alleyn-et-Cawood		
ROUTE 301	-592429.9375	246031.8281
Amherst		
CH VENDEE	-491304.6818	246887.8561
CHEMIN DU LAC DE LA SUCRERIE	-495893.4414	256825.0737
Aumond		
CHEMIN DE FERME JOSEPH	-556109.8301	301723.9875
CHEMIN DU LAC MURRAY	-560792.9870	302241.8405
CHEMIN EMARD +CH.JOLY	-562763.1501	302982.6435
ROUTE 107	-564345.5808	304103.9478
Blue Sea		
CHEMIN DE BOUCHETTE	-581130.7701	274401.8993
CHEMIN DU LAC-BLUE SEA	-581127.4085	274675.0449
Bouchette		
CH. LACROIX	-573334.7268	274884.8350
CH. MONTEE DU LAC 31 MILLES	-572264.8608	274994.0985
CH.DU LAC RODDICK RG.#3.	-570317.0211	276493.1398
ROUTE 105	-575381.3825	276059.0795
RUE DU PONT	-573846.4286	275386.7717
Bristol		
CH. BRISTOL TOWN LINE NORD	-618950.7456	210952.6134
CH. DE LIGNE BRISTOL ET PONTIAC	-608803.6270	200696.8307
CH. DUFF	-614369.4375	208393.5625
chemin d'Elmside	-615378.8125	204327.9932
CHEMIN DU 5E RANG	-613485.2414	206824.5078
CHEMIN DU RANG II	-615165.7677	203356.6125
CHEMIN FIFTH LINE	-617468.9674	210150.4629
CHEMIN MARYLAND A WEIRSTEAD	-613961.5666	208097.0994
CHEMIN MCKEE	-617963.8305	209708.2410
N/A	-616360.7064	204237.8375
ROUTE		
PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-614318.6646	209541.5791
Cayamant		
CH. OMER VALLIERE	-598129.6876	270529.2052
CHEMIN DU DEPOT-DE-L'AIGLE SUD	-598877.3862	270902.6995
CHEMIN DU LAC- L-LAROCHE	-596959.9941	272807.7767
Chichester		
CHEMIN JENNING'S	-672449.7033	259229.4369
Chénéville		
MONTEE DE VINOY	-506265.6053	228074.1189

ROUTE 321	-508388.2500	232744.5312
Clarendon		
CH. 4E RANG OUEST	-626800.4991	211548.9702
CH. DE LA TRAVERSE RANG 7 A 10	-625663.8449	222261.4308
CH. DU 4E RANG EST	-621223.3720	207711.0062
CH. DU 8E RANG	-620561.5073	218125.3437
CH. DU 9E RANG	-624722.2430	219633.8249
CH. DU RANG 11	-617554.3850	219753.7638
CH. MOFFAT ET MILL ROAD	-623785.1480	216599.2191
CH. SAND BAY	-628324.6530	208552.9653
CH. ZION LINE	-623350.3571	207378.0094
CHEMIN DU 7-IEME RANG ET		
MURELL	-623543.5042	215517.7688
CHEMIN FRONT	-624654.7081	209278.8249
CHEMIN WESLEY	-617164.5752	220606.2814
N/A	-623832.5741	209376.6166
Denholm		
CHEMIN DU LAC EPINETTE	-561788.3593	239193.6577
Duhamel		
CH. LAC GAGNON (COMTE		
PAPINEAU)	-509298.7829	250644.2272
ROUTE 321	-508656.3153	248712.1683
Egan-Sud		
ROUTE 105	-573890.2198	296550.6941
Fort-Coulonge		
CHEMIN DU PONT ROUGE	-639055.3910	243282.0836
RUE BAUME	-638607.1956	242164.9434
Gatineau		
AUTOROUTE DE L'OUTAOUAIS	-554453.8917	195961.6180
AUTOROUTE-50	-547208.8926	197265.0431
AVENUE DES LAURENTIDES	-546225.8737	198062.4525
CH. MONTEE PAIEMENT	-560544.6046	196437.5781
CHEMIN DE DESSERTE NORD (1)	-546077.8005	197970.5732
CHEMIN DES TERRES	-560578.1522	196422.4066
CHEMIN MONTEE MACLAREN	-553635.3125	198778.0937
MONTEE LABROSSE	-557906.3474	196629.9198
MONTEE MINEAULT	-548849.0824	196829.9252
N/A	-546879.8267	196554.0707
Route 366	-555262.3022	196283.7097
RUE INDUSTRIEL	-551499.5489	196115.6759
Gracefield		
CHEMIN DU LAC BLUE SEA	-582976.5958	263848.0506
CHEMIN DU LAC-CAYAMANT	-585016.6436	262584.9425

Grand-Remous		
CH. DAN LUNAM	-561257.6406	339075.3544
CH. DE LA MONTAGNE	-565962.3498	320592.6125
CHEMIN BASKATONG	-561166.6875	338738.2188
CHEMIN DU CAMP-DES-BOULEAUX	-557958.5653	316922.4182
ROUTE 117	-563533.4092	321408.4037
Kazabazua		
CHEMIN AYLWIN STATION	-584351.5607	250897.0530
CHEMIN DU 8 RANG	-584737.1138	253241.4484
CHEMIN DU LAC WILLOUGBY	-581877.2369	247669.6709
CHEMIN MARKS	-586669.5625	256453.2187
ROUTE 105	-581837.4397	248414.6992
ROUTE 301	-584874.0000	248272.4243
La Minerve		
1 CHEMIN DU LAC DESERT	-495284.9082	273859.2256
CHEMIN DE LA MINERVE	-495132.9414	273400.6850
CHEMIN DES PIONNIERS	-495364.8222	273422.5690
CHEMIN DES TISSERANDS	-491924.6382	274353.7465
CHEMIN ISAAC GREGOIRE	-497790.9094	270672.9689
Lac-Sainte-Marie		
CH. DE LAC-SAINT-MARIE	-576191.4164	247595.5265
CHEMIN DE MULLIGAN FERRY	-577562.1345	247317.6817
Lac-Simon		
CHEMIN BAIE DE L'OURS	-515153.2253	235986.9881
ROUTE 321	-508276.5853	234322.9439
VICEROY OUEST (CHEMIN DU GOLF)	-513410.3605	231364.6078
L'Ange-Gardien		
CHEMIN BUCKINGHAM CREEK	-536448.4375	212570.4687
L'Isle-aux-Allumettes		
CH. PLAIN CREEK	-659825.9883	250292.2056
CHEMIN CHAPEAU-PEMBROOKE	-663626.0117	250974.5523
ROUTE		
PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-655305.6171	248285.8916
Litchfield		
CH. BROWN	-620848.4834	235798.8365
CHEMIN BANK	-630097.7864	231194.2559
CHEMIN CALLAGHAN	-632969.1509	237282.4609
CHEMIN FLYNN	-631043.6803	235434.4334
CHEMIN SLOAN	-630515.6974	234337.9461
ROUTE		
PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-629430.8523	231864.5769
Lochaber		
chemin du rang VI (portion	-524528.9957	205914.6284

municipale)		
MONTEE DAMBREMONT (BINETTE)	-526382.7735	208012.4127
N/A	-521913.7764	203140.2471
RANG V-EST	-524423.9440	204225.4787
ROUTE 148	-521945.6894	202882.9325
ROUTE 317	-525032.1855	206169.2037
Lochaber-Partie-Ouest		
N/A	-527395.7181	202526.4222
RANG IV(CRAIG)	-527348.6996	202503.0278
ROUTE 148	-527348.6996	202503.0278
Low		
CH.FIELDSVILLE	-578708.4409	232113.5955
CH.MC CRANK	-580172.0424	234576.6136
CHEMIN PIKE (NORD)	-583433.3876	239284.8493
ROUTE 105	-583147.9875	238599.2442
Maniwaki		
ROUTE 105	-574371.0126	293519.8362
ROUTE 107	-573020.9363	295040.2564
Mansfield-et-Pontefract		
ROUTE		
PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-638624.6972	244182.6544
RUE HENRI FRAULT	-637396.3125	242376.3437
RUE THOMAS-LEFEBVRE	-640400.6468	245135.4571
Mayo		
CHEMIN MURPHY	-531274.4513	213902.1241
Route 315	-531274.4513	213902.1241
Messines		
CH DE LA GARE FARLEY	-578154.3629	286675.5123
CH DE LA MONTAGNE	-581666.3125	283176.8125
CH FARLEY "ANC.#11" OUEST	-578313.4222	284585.9843
CH. DE L'ALPAGE	-578865.3046	280058.5149
CHEMIN AUBERGE DES PINS	-579133.3698	279736.4671
CHEMIN DU LAC-BLUE SEA	-578590.7091	280748.0990
Montcerf-Lytton		
CHEMIN BARRAGE MERCIER	-575136.9660	332134.0136
CHEMIN DE BOIS-FRANC-		
MONTCERF	-574522.4820	311368.9204
CHEMIN MANIWAKI-MONTCERF-		
LYTTON	-576977.0936	313280.3995
CHEMIN VILLA BASQUE	-575769.0809	332627.0070
Mont-Laurier		
MONTEE RG #7ET8 "RANG 8		
NORD".	-543475.4848	311944.7689
ROUTE 107	-552746.8702	313183.5871

ROUTE 117	-544525.0809	311918.7574
Montpellier		
CHEMIN BAIE DE L'OURS	-514378.0828	231145.1267
CHEMIN DE LA COTE ROUGE	-517904.4179	231371.0010
Mulgrave-et-Derry		
CHEMIN INLET	-530150.3750	220694.1406
CHEMIN MILLER ET RIVIERE	-534178.5085	219498.9223
Route 315	-532225.1372	218714.7010
Nominingue		
CHEMIN DUCHARME.	-497606.5623	289579.9451
ROUTE 321	-497630.2359	289655.0703
Notre-Dame-de-la-Salette		
CHEMIN THOMAS NORD	-546683.7462	229828.3517
ROUTE 309	-550928.5641	224911.3731
Otter Lake		
ROUTE PORTAGE-DU-FORT/KAZABAZUA	-617598.6132	236974.1909
Papineauville		
CHEMIN ST-HYACINTHE	-507436.3810	209243.8686
N/A	-504394.3116	205346.7588
RANG ST-CHARLES	-511332.1826	204183.2455
ROUTE 148	-504374.6085	205333.7668
ROUTE 321	-507724.2235	207756.7270
Plaisance		
montée Saint-François	-514376.1250	203416.0781
N/A	-515038.9157	203260.8102
ROUTE 148	-516433.3005	202824.0971
Pontiac		
ANC. ROUTE 8 QUYON VILLAGE	-603389.6048	202225.6562
CH. CURLEY	-592843.3360	203807.7827
CH. D'EARDLEY - MASHAM	-592817.6777	204489.5473
CH. PARKER	-591633.0729	203469.7415
CHEMIN ALARY	-589045.6206	202526.7952
CHEMIN COCKRANE(MTEE DU 5E AU 7E	-594832.1875	202472.2344
CHEMIN DE LA 3-IEME CONCESSION	-608090.9300	201308.9502
CHEMIN DE LA STATION	-603863.7687	202126.3665
CHEMIN MURRAY "SUD"	-602818.3529	202425.1279
CHEMIN PRINCIPAL (WOOLF-LAKE)	-604015.3750	202948.4071
N/A	-594844.0326	203443.3388
ROUTE		
PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-602407.3426	202747.4434
Saint-André-Avellin		

RANG STE-JULIE EST	-509164.0414	215729.1765
RANG STE-MADELEINE	-507991.4375	218400.4687
RANG ST-JOSEPH EST	-507616.1910	209449.9912
ROUTE 321	-510023.6016	214178.1168
Shawville		
CHEMIN CLARENDON (HOSPITAL)	-621978.1093	213555.4687
CHEMIN PRINCIPAL OUEST,ANC. - 8	-623918.1378	214490.0809
PEMBROKE,HULL,LACHUTE	-622947.1863	213106.7225
PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE	-622512.5340	213727.6150
ROUTE		
PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-624610.1053	214238.5856
Thorne		
CHEMIN JOHNSOMN	-612130.6821	231030.5097
CHEMIN SCHOCK	-614012.3530	231499.4357
CHEMIN SCHWARTZ	-609739.2308	234783.4947
ROUTE PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE	-612449.9424	230466.6764
Thurso		
ROUTE 317	-525835.0069	203873.8295
Val-des-Bois	-549644.1706	240385.4465
ROUTE 309	-549644.1706	240385.4465
Val-des-Monts		
CHEMIN DES RAPIDES	-551876.2714	219386.8357
CHEMIN DU FORT	-563343.9817	214486.1420
CHEMIN DU PARC ET DES MONTS	-561392.0881	216135.5399
CHEMIN PAUGAN	-560243.9287	227515.2146
CHEMIN ST-ANTOINE	-553617.9681	207231.5051
CHEMIN SURENSKI	-559629.3283	212079.4440
ROUTE 307	-561216.0924	225504.6825
Route 366	-555148.6313	213930.0627
Waltham		
CHEMIN DE LA RIVIERE NOIRE	-646122.0000	264187.0625
CHEMIN DE WALTHAM-CHAPEAU	-652055.2074	251538.6756
ROUTE		
PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-648830.6587	250622.1046

Tableau 9: Traverses municipales, sentiers permanents motoneige

	X	Y
Alleyn-et-Cawood		
ROUTE 301	-592429.9375	246031.8281
Amherst		
CH VENDEE	-491304.6818	246887.8561
CHEMIN DU LAC DE LA SUCRERIE	-495893.4414	256825.0737
Aumond		
CHEMIN DE FERME JOSEPH	-556109.8301	301723.9875
CHEMIN DU LAC MURRAY	-560792.9870	302241.8405
CHEMIN EMARD +CH.JOLY	-562763.1501	302982.6435
ROUTE 107	-564345.5808	304103.9478
Blue Sea		
CHEMIN DE BOUCHETTE	-581130.7701	274401.8993
CHEMIN DU LAC-BLUE SEA	-581127.4085	274675.0449
Bouchette		
CH. LACROIX	-573334.7268	274884.8350
CH. MONTEE DU LAC 31 MILLES	-572264.8608	274994.0985
CH.DU LAC RODDICK RG.#3.	-570317.0211	276493.1398
ROUTE 105	-575381.3825	276059.0795
RUE DU PONT	-573846.4286	275386.7717
Bristol		
CH. BRISTOL TOWN LINE NORD	-618950.7456	210952.6134
CH. DE LIGNE BRISTOL ET PONTIAC	-608803.6270	200696.8307
CH. DUFF	-614369.4375	208393.5625
chemin d'Elmside	-615378.8125	204327.9932
CHEMIN DU 5E RANG	-613485.2414	206824.5078
CHEMIN DU RANG II	-615165.7677	203356.6125
CHEMIN FIFTH LINE	-617468.9674	210150.4629
CHEMIN MARYLAND A WEIRSTEAD	-613961.5666	208097.0994
CHEMIN MCKEE	-617963.8305	209708.2410
N/A	-616360.7064	204237.8375
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-614318.6646	209541.5791
Cayamant		
CH. OMER VALLIERE	-598129.6876	270529.2052
CHEMIN DU DEPOT-DE-L'AIGLE SUD	-598877.3862	270902.6995
CHEMIN DU LAC- L-LAROCHE	-596959.9941	272807.7767
Chichester		
CHEMIN JENNING'S	-672449.7033	259229.4369
Chénéville		
MONTEE DE VINOY	-506265.6053	228074.1189
ROUTE 321	-508388.2500	232744.5312

Clarendon		
CH. 4E RANG OUEST	-626800.4991	211548.9702
CH. DE LA TRAVERSE RANG 7 A 10	-625663.8449	222261.4308
CH. DU 4E RANG EST	-621223.3720	207711.0062
CH. DU 8E RANG	-620561.5073	218125.3437
CH. DU 9E RANG	-624722.2430	219633.8249
CH. DU RANG 11	-617554.3850	219753.7638
CH. MOFFAT ET MILL ROAD	-623785.1480	216599.2191
CH. SAND BAY	-628324.6530	208552.9653
CH. ZION LINE	-623350.3571	207378.0094
CHEMIN DU 7-IEME RANG ET MURELL	-623543.5042	215517.7688
CHEMIN FRONT	-624654.7081	209278.8249
CHEMIN WESLEY	-617164.5752	220606.2814
N/A	-623832.5741	209376.6166
Denholm		
CHEMIN DU LAC EPINETTE	-561788.3593	239193.6577
Duhamel		
CH. LAC GAGNON (COMTE PAPINEAU)	-509298.7829	250644.2272
ROUTE 321	-508656.3153	248712.1683
Egan-Sud		
ROUTE 105	-573890.2198	296550.6941
Fort-Coulonge		
CHEMIN DU PONT ROUGE	-639055.3910	243282.0836
RUE BAUME	-638607.1956	242164.9434
Gatineau		
AUTOROUTE DE L'OUTAOUAIS	-554453.8917	195961.6180
AUTOROUTE-50	-547208.8926	197265.0431
AVENUE DES LAURENTIDES	-546225.8737	198062.4525
CH. MONTEE PAIEMENT	-560544.6046	196437.5781
CHEMIN DE DESSERTE NORD (1)	-546077.8005	197970.5732
CHEMIN DES TERRES	-560578.1522	196422.4066
CHEMIN MONTEE MACLAREN	-553635.3125	198778.0937
MONTEE LABROSSE	-557906.3474	196629.9198
MONTEE MINEAULT	-548849.0824	196829.9252
N/A	-546879.8267	196554.0707
Route 366	-555262.3022	196283.7097
RUE INDUSTRIEL	-551499.5489	196115.6759
Gracefield		
CHEMIN DU LAC BLUE SEA	-582976.5958	263848.0506
CHEMIN DU LAC-CAYAMANT	-585016.6436	262584.9425
Grand-Remous		
CH. DAN LUNAM	-561257.6406	339075.3544
CH. DE LA MONTAGNE	-565962.3498	320592.6125

CHEMIN BASKATONG	-561166.6875	338738.2188
CHEMIN DU CAMP-DES-BOULEAUX	-557958.5653	316922.4182
ROUTE 117	-563533.4092	321408.4037
Kazabazua		
CHEMIN AYLWIN STATION	-584351.5607	250897.0530
CHEMIN DU 8 RANG	-584737.1138	253241.4484
CHEMIN DU LAC WILLOUGBY	-581877.2369	247669.6709
CHEMIN MARKS	-586669.5625	256453.2187
ROUTE 105	-581837.4397	248414.6992
ROUTE 301	-584874.0000	248272.4243
La Minerve		
1 CHEMIN DU LAC DESERT	-495284.9082	273859.2256
CHEMIN DE LA MINERVE	-495132.9414	273400.6850
CHEMIN DES PIONNIERS	-495364.8222	273422.5690
CHEMIN DES TISSERANDS	-491924.6382	274353.7465
CHEMIN ISAAC GREGOIRE	-497790.9094	270672.9689
Lac-Sainte-Marie	-576191.4164	247595.5265
CH. DE LAC-SAINT-MARIE	-576191.4164	247595.5265
CHEMIN DE MULLIGAN FERRY	-577562.1345	247317.6817
Lac-Simon		
CHEMIN BAIE DE L'OURS	-515153.2253	235986.9881
ROUTE 321	-508276.5853	234322.9439
VICEROY OUEST (CHEMIN DU GOLF)	-513410.3605	231364.6078
L'Ange-Gardien		
CHEMIN BUCKINGHAM CREEK	-536448.4375	212570.4687
L'Isle-aux-Allumettes	-655305.6171	250974.5523
CH. PLAIN CREEK	-659825.9883	250292.2056
CHEMIN CHAPEAU-PEMBROOKE	-663626.0117	250974.5523
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-655305.6171	248285.8916
Litchfield		
CH. BROWN	-620848.4834	235798.8365
CHEMIN BANK	-630097.7864	231194.2559
CHEMIN CALLAGHAN	-632969.1509	237282.4609
CHEMIN FLYNN	-631043.6803	235434.4334
CHEMIN SLOAN	-630515.6974	234337.9461
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-629430.8523	231864.5769
Lochaber		
chemin du rang VI (portion municipale)	-524528.9957	205914.6284
MONTEE DAMBREMONT (BINETTE)	-526382.7735	208012.4127
N/A	-521913.7764	203140.2471
RANG V-EST	-524423.9440	204225.4787
ROUTE 148	-521945.6894	202882.9325
ROUTE 317	-525032.1855	206169.2037

Lochaber-Partie-Ouest		
N/A	-527395.7181	202526.4222
RANG IV(CRAIG)	-527348.6996	202503.0278
ROUTE 148	-527348.6996	202503.0278
Low		
CH.FIELDSDVILLE	-578708.4409	232113.5955
CH.MC CRANK	-580172.0424	234576.6136
CHEMIN PIKE (NORD)	-583433.3876	239284.8493
ROUTE 105	-583147.9875	238599.2442
Maniwaki	-573020.9363	295040.2564
ROUTE 105	-574371.0126	293519.8362
ROUTE 107	-573020.9363	295040.2564
Mansfield-et-Pontefract		
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-638624.6972	244182.6544
RUE H PRAULT	-637396.3125	242376.3437
RUE THOMAS-LEFEBVRE	-640400.6468	245135.4571
Mayo		
CHEMIN MURPHY	-531274.4513	213902.1241
Route 315	-531274.4513	213902.1241
Messines		
CH DE LA GARE FARLEY	-578154.3629	286675.5123
CH DE LA MONTAGNE	-581666.3125	283176.8125
CH FARLEY "ANC.#11" OUEST	-578313.4222	284585.9843
CH. DE L'ALPAGE	-578865.3046	280058.5149
CHEMIN AUBERGE DES PINS	-579133.3698	279736.4671
CHEMIN DU LAC-BLUE SEA	-578590.7091	280748.0990
Montcerf-Lytton		
CHEMIN BARRAGE MERCIER	-575136.9660	332134.0136
CHEMIN DE BOIS-FRANC-MONTCERF	-574522.4820	311368.9204
CHEMIN MANIWAKI-MONTCERF-LYTTON	-576977.0936	313280.3995
CHEMIN VILLA BASQUE	-575769.0809	332627.0070
Mont-Laurier		
MONTEE RG #7ET8 "RANG 8 NORD".	-543475.4848	311944.7689
ROUTE 107	-552746.8702	313183.5871
ROUTE 117	-544525.0809	311918.7574
Montpellier		
CHEMIN BAIE DE L'OURS	-514378.0828	231145.1267
CHEMIN DE LA COTE ROUGE	-517904.4179	231371.0010
Mulgrave-et-Derry	-530150.3750	220694.1406
CHEMIN INLET	-530150.3750	220694.1406
CHEMIN MILLER ET RIVIERE	-534178.5085	219498.9223
Route 315	-532225.1372	218714.7010
Nominingue		

CHEMIN DUCHARME.	-497606.5623	289579.9451
ROUTE 321	-497630.2359	289655.0703
Notre-Dame-de-la-Salette		
CHEMIN THOMAS NORD	-546683.7462	229828.3517
ROUTE 309	-550928.5641	224911.3731
Otter Lake		
ROUTE PORTAGE-DU-FORT/KAZABAZUA	-617598.6132	236974.1909
Papineauville		
CHEMIN ST-HYACINTHE	-507436.3810	209243.8686
N/A	-504394.3116	205346.7588
RANG ST-CHARLES	-511332.1826	204183.2455
ROUTE 148	-504374.6085	205333.7668
ROUTE 321	-507724.2235	207756.7270
Plaisance		
montée Saint-François	-514376.1250	203416.0781
N/A	-515038.9157	203260.8102
ROUTE 148	-516433.3005	202824.0971
Pontiac		
ANC. ROUTE 8 QUYON VILLAGE	-603389.6048	202225.6562
CH. CURLEY	-592843.3360	203807.7827
CH. D'EARDLEY - MASHAM	-592817.6777	204489.5473
CH. PARKER	-591633.0729	203469.7415
CHEMIN ALARY	-589045.6206	202526.7952
CHEMIN COCKRANE(MTEE DU 5E AU 7E	-594832.1875	202472.2344
CHEMIN DE LA 3-IEME CONCESSION	-608090.9300	201308.9502
CHEMIN DE LA STATION	-603863.7687	202126.3665
CHEMIN MURRAY "SUD"	-602818.3529	202425.1279
CHEMIN PRINCIPAL (WOOLF-LAKE)	-604015.3750	202948.4071
N/A	-594844.0326	203443.3388
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-602407.3426	202747.4434
Saint-André-Avellin		
RANG STE-JULIE EST	-509164.0414	215729.1765
RANG STE-MADELEINE	-507991.4375	218400.4687
RANG ST-JOSEPH EST	-507616.1910	209449.9912
ROUTE 321	-510023.6016	214178.1168
Shawville		
CHEMIN CLARENDON (HOSPITAL)	-621978.1093	213555.4687
CHEMIN PRINCIPAL OUEST,ANC. - 8	-623918.1378	214490.0809
PEMBROKE,HULL,LACHUTE	-622947.1863	213106.7225
PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE	-622512.5340	213727.6150
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-624610.1053	214238.5856
Thorne		
CHEMIN JOHNSOMN	-612130.6821	231030.5097

CHEMIN SCHOCK	-614012.3530	231499.4357
CHEMIN SCHWARTZ	-609739.2308	234783.4947
ROUTE PORTAGE-DU-FORT/OTTER-LAKE	-612449.9424	230466.6764
Thurso		
ROUTE 317	-525835.0069	203873.8295
Val-des-Bois		
ROUTE 309	-549644.1706	240385.4465
Val-des-Monts		
CHEMIN DES RAPIDES	-551876.2714	219386.8357
CHEMIN DU FORT	-563343.9817	214486.1420
CHEMIN DU PARC ET DES MONTES	-561392.0881	216135.5399
CHEMIN PAUGAN	-560243.9287	227515.2146
CHEMIN ST-ANTOINE	-553617.9681	207231.5051
CHEMIN SURENSKI	-559629.3283	212079.4440
ROUTE 307	-561216.0924	225504.6825
Route 366	-555148.6313	213930.0627
Waltham		
CHEMIN DE LA RIVIERE NOIRE	-646122.0000	264187.0625
CHEMIN DE WALTHAM-CHAPEAU	-652055.2074	251538.6756
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-648830.6587	250622.1046

Tableau 10: Traverses MTQ, sentiers permanents quad

	X	Y
Aumond		
ROUTE 107	312936.156	-557064.125
Chénéville		
ROUTE 321	233129.240	-508362.755
Déléage		
ROUTE 107	295403.293	-571511.565
Fort-Coulonge		
CHEMIN DE LACHUTE	242170.006	-638603.069
L'Ange-Gardien		
ROUTE 309	205142.424	-537872.138
Litchfield		
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	230453.223	-629300.937
ROUTE PORTAGE-DU-FORT/KAZABAZUA	230955.055	-626793.959
Maniwaki		
ROUTE 107	295040.179	-573020.761
Mansfield-et-Pontefract		
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	242531.116	-637536.358
Notre-Dame-de-la-Paix		
ROUTE 323	223673.155	-502812.754
Plaisance		
ROUTE 148	202816.064	-516527.218
Saint-André-Avellin		
RANG STE-JULIE EST	215728.669	-509160.890
ROUTE 321	216209.626	-509930.334

Tableau 11: Traverses municipales, sentiers permanents quad

	X	Y
Aumond		
ROUTE 107	-557064.125	312936.156
Cayamant		
CH. OMER VALLIERE	-598124.003	270581.760
Chénéville		
ROUTE 321	-508362.755	233129.240
Duhamel		
CH. LAC GAGNON (COMTE PAPINEAU)	-511277.433	255509.202
Déléage		
ROUTE 107	-571511.565	295403.293
Fort-Coulonge		
CHEMIN DE LACHUTE	-638603.069	242170.006
RUE PRINCIPALE	-638887.545	242028.240
Grand-Remous		
CH. WALKER	-561722.981	330159.930
L'Ange-Gardien		
CH. MCCLEMENTS (7E RANG)	-537863.296	206791.357
CHEMIN DESCHÊNES	-538827.261	211093.895
CHEMIN FARNAND RANG VIII	-538512.449	209531.840
ROUTE 309	-537872.138	205142.424
Litchfield		
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-629300.937	230453.223
ROUTE PORTAGE-DU-FORT/KAZABAZUA	-626793.959	230955.055
Lochaber		
RANG V-EST	-524421.932	204225.444
Maniwaki		
ROUTE 107	-573020.761	295040.179
Mansfield-et-Pontefract		
ROUTE PEMBROOKE/HULL/LACHUTE	-637536.358	242531.116
Messines		
CH DE LA GARE FARLEY	-578153.519	286681.890
Namur		
CHEMIN DES VERGERS	-498891.281	232211.469
Notre-Dame-de-la-Paix		
ROUTE 323	-502812.754	223673.155
Plaisance		
montée Saint-François	-513887.024	207235.383
ROUTE 148	-516527.218	202816.064
(blank)	-516570.303	202823.411
Pontiac		

CH. LEBRUN	-587167.727	202558.688
CH. NUGENT	-590722.686	204142.704
CH. PILON	-588751.217	203399.451
CH. THERIEN	-591681.736	205010.591
Saint-André-Avellin		
RANG STE-JULIE EST	-509160.890	215728.669
RANG STE-MADELEINE	-509905.264	216212.415
ROUTE 321	-509930.334	216209.626
Shawville		
Chemin de fer Canadien Pacifique	-621972.513	213557.005
Sheenboro		
CH. VERS ZEC ST-PATRICK	-677068.768	275306.896
Val-des-Bois		
CHEMIN BLANCHARD (DU BARRAGE)	-546388.477	239855.232

Tableau 12: Liste des chemins municipaux, sentiers permanents motoneige

Alleyn-et-Cawood

CH. CARRUTHER
CH. COPELAND-EVANS
CHEMIN HARRISSON

Aumond

CH. DU BANC GRIS
CH. MONTEE DES BOULEAUX
CHEMIN DE FERME JOSEPH
CHEMIN DU LAC MURRAY
CHEMIN EMARD +CH.JOLY
(blank)

Blue Sea

(blank)

Bowman

CHEMIN DE LA PAIX
CHEMIN DU POISSON BLANC
CHEMIN LIEVRE NORD
(blank)

Bristol

CH. BRISTOL TOWN LINE NORD
CHEMIN DU 2E RANG
CHEMIN MARYLAND A WEIRSTEAD
(blank)

Campbell's Bay

(blank)

Cayamant

CHEMIN DU DEPOT-DE-L'AIGLE SUD
CHEMIN DU LAC PATTERSON
CHEMIN PATTERSON

Clarendon

CH. BRISTOL TOWN LINE NORD
CH. STATION MOREHEAD
CHEMIN 13 IEME LIGNE EST
CHEMIN DU 5-IEME RANG
CHEMIN DU 7-IEME RANG ET MURELL
CHEMIN WESLEY
(blank)

Denholm

CHEMIN DU LAC EPINETTE
CHEMIN DU POISSON BLANC
(blank)

Duhamel

CH. DU LAC DORE NORD
CH. LAC GAGNON (COMTE PAPINEAU)
CH. LAC GAGNON (CTE. DE LABELLE)
CHEMIN C.E.P.A.Q.
CHEMIN TOUR DU LAC (RANG A)
N/A

Fort-Coulonge

(blank)

Gracefield

CH. LABELLE "B"
CHEMIN DU RUISSEAU DES CERISES
CHEMIN LABELLE "A"
CHEMIN LAPRISE
CHEMIN PATTERSON
(blank)

Grand-Remous

ANC. 117 VERS CH. DES (4) PATTES
ANCIENNE 117
CH. CHARLES AYOTTE
CH. DAN LUNAM
CH. DE LA MONTAGNE
CH. DECARIE
CH. DIBETTO
CH. DU LAC FISK
CH. GAREAU
CH. PAUZE
CH. VILLENEUVE
CHEMIN DU CAMP-DES-BOULEAUX
CHEMIN DU CASTOR(SUD 117)
Chemin McCarthy
CHEMIN RANG DES BOURQUE
(blank)

Kazabazua

CH. ANDERSON
CHEMIN AYLWIN STATION
CHEMIN DU LAC WILLOUGBY
CHEMIN JINGLETOWN
(blank)

La Minerve

CHEMIN BOISVERT
CHEMIN DAIGNEAU
CHEMIN DES TISSERANDS

CHEMIN ISAAC GREGOIRE

Lac-des-Plages

CHEMIN DU LAC AUX SANGSUES

MONTEE DUMOND

MONTEE HUDON

Lac-Pythonga

ANC. 117 CH. DEPOT DE VENNE

ANC.RTE #117 LE DOMAINE

Lac-Sainte-Marie

CHEMIN FRED SAGE

Lac-Simon

CHEMIN BAIE DE L'OURS

CHEMIN DU 4^{ME} RANG SUD

(blank)

Litchfield

CHEMIN BANK

(blank)

Lochaber

MONTEE DAMBREMONT (BINETTE)

RANG V-EST

(blank)

Low

CH.FIELDSVILLE

(blank)

Maniwaki

(blank)

Mansfield-et-Pontefract

(blank)

Messines

CHEMIN AUBERGE DES PINS

(blank)

Montcerf-Lytton

ANC. 117 VERS CH. DES (4) PATTES

ANCIENNE 117

CH. ANC. RTE #117 (LECLERC)

CHEMIN BARRAGE MERCIER

CHEMIN DU RUCHER

CHEMIN VILLA BASQUE

(blank)

Mont-Laurier

ANCIENNE ROUTE 107

CH.DE L'AUBERGISTE.

CHEMIN DU LAC GATINEAU.

Montpellier

CHEMIN BAIE DE L'OURS
CHEMIN DE LA COTE ROUGE
CHEMIN DE MULGRAVE
CHEMIN DU CRIQUE-A-LA-ROCHE
(blank)

Mulgrave-et-Derry

CHEMIN BURNS
CHEMIN INLET
CHEMIN MILLER ET RIVIERE
CHEMIN ROOS
CHEMIN SMALLIAN
CHEMION DE LA MINE ET WHITTAKER
ROUTE-315

Nominingue

CH. PETIT LAC LABELLE. "DES MALARD
CHEMIN DU LAC BLANC. "DES FAUCONS

Notre-Dame-de-la-Salette

CHEMIN THOMAS NORD

Otter Lake

CH. ERFLE
CH. LAC DE LA FERME
CHEMIN BRETZLAFF
CHEMIN DU LAC ELSIE
CHEMIN KING

Plaisance

CHEMIN DE LA GRANDE PRESQU'ILE
(blank)

Rapides-des-Joachims

(blank)

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

CHEMIN DE MANIWAKI.

Shawville

CHEMIN DU 5-IEME RANG
CHEMIN DU 7-IEME RANG ET MURELL
(blank)

Sheenboro

CH. LAC A LA TRUITE

Thorne

CHEMIN MATHIEU
CHEMIN BRYSON
CHEMIN DU LAC THORNE
CHEMIN SCHWARTZ

CHEMIN YACH

Thurso

(blank)

Val-des-Bois

CHEMIN BLANCHARD (DU BARRAGE)

Waltham

CHEMIN ROCHON (ANC. ROUTE - 8)

Tableau 13 : Liste des chemins municipaux, sentiers permanents quad

Aumond

CH DU LAC JOSEPH
CH. DE LA PLAGE
CH. DU BANC GRIS
CH. GUENETTE
CH. MONTEE DES BOULEAUX
CH. MONTEE DES PLAINES
CH. MONTEE TALBOT (ANC.RTE #107)
CH. SIMARD
CHEMIN DAOUST
CHEMIN DE FERME JOSEPH
CHEMIN DU LAC MURRAY
CHEMIN DU LAC-DES-PINS
CHEMIN EMARD +CH.JOLY
CHEMIN HUITIEME RANG
CHEMIN MAJOR
HUITIEME RANG

Bouchette

CH. BOUCHETTE-STE-THERESE
CH. LACROIX
CH. MONTEE DU LAC 31 MILLES
CHEMIN DU LAC CAMERON
RUE DU PONT

Bristol

CH. ANISKAWIEZ
CH. BRISTOL TOWN LINE NORD
CH. CALDWELL-WEIRSTEAD,IRELAND
CH. DE BRISTOL
CH. HENDERSON ONSLOW CORNER
CH. MAGIC RD
CHEMIN DE LA 10 IEME CONCESSION
CHEMIN DU 12E RANG
CHEMIN DU 5-IEME RANG
CHEMIN DU 8E RANG
CHEMIN THORN LAKE
CHEMIN TOWNLINE

Cayamant

CH. LAUNDERS
CH. OMER VALLIERE
CH. ROCHON
CHEMIN DU DEPOT-DE-L'AIGLE SUD
CHEMIN DU LAC PATTERSON
CHEMIN PATTERSON

Chénéville

CHEMIN DE LA PETITE-NATION
MONTEE DINEL
MONTEE RACICOT

Clarendon

CH. ANISKAWIEZ
CH. BRISTOL TOWN LINE NORD
CH. BRYSON
CH. DE BRISTOL
CH. DU 9E RANG
CH. GREENMONT
CH. GREERMOUNT
CH. SIDE LINE DU RANG 13
CHEMIN 13 IEME LIGNE OUEST
CHEMIN BELANGER
CHEMIN BRYSON
CHEMIN CLARENDON (HOSPITAL)
CHEMIN DU 11 IEME RANG
CHEMIN DU 12E RANG
CHEMIN DU 5-IEME RANG
CHEMIN DU 8E RANG
CHEMIN DU 9E RANG
CHEMIN DU LAC THORNE
CHEMIN KILLORAN
CHEMIN TOWNLINE
CHEMIN WESLEY

Denholm

CHEMIN DU LAC EPINETTE
CHEMIN PAUGAN-LOW

Duhamel

CH. DE LA PETITE-NATION
CH. LAC GAGNON (COMTE PAPINEAU)
CHEMIN C.E.P.A.Q.
CHEMIN ST-JEAN (PRESTON)
CHEMIN TOUR DU LAC (RANG A)

Déléage

CH. BAIE DAVIS
CH. ISIDORE
CH. LAFRENIERE
CHEMIN BAIE DAVIS
CHEMIN DE LA TOUR
CHEMIN DION ET COURVILLE
CHEMIN DU LAC BOIS FRANC
CHEMIN GODIN, #1
CHEMIN LAC KENSINGTON

Fort-Coulonge

CH. GRAND-MARAIS

Gracefield

CH. RICE
CH. ROCHON
CHEMIN DE LA RIVIERE GATINEAU
CHEMIN DU RUISSEAU DES CERISES
CHEMIN MARKS (RIVIERE PICANOCK)
CHEMIN PATTERSON
CHEMIN POISSON-BLANC
RUE DU PONT ,GRACEFIELD VILLAGE
RUE PRINCIPALE

Grand-Remous

CH. CHARLES AYOTTE
CH. DAN LUNAM
CH. DIBETTO
CH. DOMAINE DES DEUX OURS
CH. DU BARRAGE DU CASTOR
CH. DU LAC FISK
CH. GRAND-REMOUS - STE-FAMILLE
CH. GUERTIN
CH. LAFRANCE
CH. LAKE VIEW LODGE
CH. LAMOUREUX
CH. PERRON (DE LA FALAISE)
CH. WALKER
CHEMIN DU CAMP-DES-BOULEAUX
CHEMIN HUITIEME RANG
HUITIEME RANG
MONT{E R{MINGTON,RANG 8.

Lac-des-Plages

CHEMIN BALUCHON
chemin Conrad-Schmidt
CHEMIN DU LAC LEVESQUE
CHEMIN DU TOUR DU LAC
CHEMIN MARIER
chemin Tour-du-lac
CHEMIN DU LAC AUX SANGSUES
MONTEE DUMOND

Lac-Sainte-Marie

CHEMIN O"CONNOR

Lac-Simon

CHEMIN BAIE DE L'OURS
CHEMIN DU 4^{ME} RANG SUD
CHEMIN DU SIMONET
CHEMIN MARCELLAIS
CHEMIN PRESQU'ILE NORD

Litchfield

CH. BARNEY
CH. DE LA MONTAGNE
CH. MC COSHEN

CHEMIN BELANGER

Lochaber

MONTEE DU GORE

MONTEE JOANISSE

RANG IV DU GORE

RANG VII EST

Maniwaki

(blank)

Mansfield-et-Pontefract

CH. BASTIEN

CH. BELEC

CH. DU DEPOT

CH. DU LAC GRUICE

CH. DU PONT TERRY FOX

CH. DU RANG 2 VERS LITCHFIELD

CH. GRAND-MARAIS

CH. LABINE

CH. RACC. BELAIR

CH. VAILLANCOURT

CHEMIN DE LA CHUTE

CHEMIN DU LAC A LA TRUITE

CHEMIN TR{CARR{

Messines

CH DE LA GARE FARLEY

CH DE LA MONTAGNE

CH FARLEY "ANC #11""EST"

CH FARLEY "ANC.#11" OUEST

CH. BARNABE

CH. DU LAC GRENON

CH. DU LAC L'ECUYER

CH. LAPOINTE

CHEMIN DU LAC DES CEDRES

CHEMIN DU LAC-A-L'ARCHE

CHEMIN GALIPEAU

CHEMIN LAC BOILEAU

CHEMIN LAFONTAINE

CHEMIN LAFRENIERE

CHEMIN POULIN

Montpellier

CHEMIN BAIE DE L'OURS

CHEMIN DU 4^{ME} RANG SUD

CHEMIN DU CRIQUE-A-LA-ROCHE

Namur

CHEMIN DE LA SEIGNEURIE

CHEMIN DES VERGERS

rue de la Forge

Notre-Dame-de-la-Paix

ANC. ROUTE 57 (RANG BRUNO)

ANCIENNE ROUTE 57
MONTEE AUBIN
MONTEE STE AUGUSTINE
RANG THOMAS (NORD-OUEST)
RANG THOMAS NORD
(blank)

Notre-Dame-de-la-Salette

CHEMIN BINETTE
CHEMIN THOMAS NORD

Otter Lake

ANC. CH. BELMONT
CH. DU LAC CLARK
CH. STEPHEN
CHEMIN BELMONT
CHEMIN HUGHES
CHEMIN MAYHEW

Papineauville

RANG DES CASCADES
RANG ST-CHARLES

Plaisance

montée Saint-François
RANG DES CASCADES
RANG MALO
rue Papineau
(blank)

Pontiac

ANC. ROUTE 8 QUAYON VILLAGE
CH. ANC. 8 RACCORDEMENT
CH. BEAUDOIN
CH. CURLEY
CH. FORAND
CH. HENDERSON ONSLOW CORNER
CH. LEBRUN
CH. NUGENT
CH. PILON
CH. PROVEN LINE
CH. THERIEN
CH. STEELE LINE ET DE LA MONTAGNE
CHEMIN COCKRANE (MTEE DU 5E AU 7E)
CHEMIN DE LA 10 IEME CONCESSION
CHEMIN DE LA 5E LIGNE OUEST
CHEMIN DE LA 5-IEME LIGNE EST
CHEMIN DE LA 6E CONCESSION
CHEMIN KENNEDY "SUD"
CHEMIN KENNEDY NORD
CHEMIN MURRAY "NORD"
CHEMIN MURRAY "SUD"
CHEMIN SWAMP

MONTEE HAMMOND
MONTEE MOHR STATION
(blank)

Rapides-des-Joachims

(blank)

Saint-Émile-de-Suffolk

RANG BISSON (ST-EMILE-BOILEAU)

Saint-André-Avellin

MONTEE STE AUGUSTINE
RANG STE-MADELEINE
(blank)

Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CH. J.C. TALBOT
CH. ST-AMOUR
CH. THOMPSON
CHEMIN DU BARRAGE
CHEMIN DU LAC BOIS FRANC
CHEMIN DU LAC TRENTE-ET-UN MILLE
(blank)

Saint-Sixte

CHEMIN IVALL
CHEMIN IVALL OUEST
MONTEE DU GORE
MONTEE POMMAINVILLE

Shawville

CHEMIN CLARENDON (HOSPITAL)
CHEMIN DU 5-IEME RANG

Sheenboro

CH. VERS ZEC ST-PATRICK

Thorne

CH. BRYSON
CH. DE BRISTOL
CH. GREENMONT
CH. GREERMOUNT
CHEMIN BRYSON
CHEMIN CRAIG
CHEMIN DU LAC THORNE
CHEMIN JOHNSOMN
CHEMIN SCHOCK
CHEMIN SCHWARTZ
CHEMIN STEPHENS
CHEMIN TUBMAN
CHEMIN WATERFALL
CHEMIN YACH
ROUTE THORNE / GATINEAU

Val-des-Bois

5E (LAROCQUE)

Val-des-Monts

CHEMIN DU FORT
DE LA MONTAGNE NORD ET OUEST

Waltham

CH. DU LAC GRUICE
CHEMIN DE LA RIVIERE NOIRE

Annexe 5: Photos

Les photos sont une gracieuseté du Club moto-neige Pingouin et ont été prises au cours du mois d'août 2011 dans la MRC Pontiac.

Photo 1 : Sentier (chemin forestier) lavé par les pluies de l'été 2011



Photo 2 : Sentier (chemin forestier) lavé par les pluies de l'été 2011



Photo 3 : Sentier (chemin forestier) lavé par les pluies de l'été 2011



Photo 4 : Ponts de fortune



Photo 5 : Ponts de fortune



Photo 6: Travail de débroussaillage (sentier frappé par les grands vents été 2011)



Photo 7: Travail de débroussaillage



Photo 8: Travail de débroussaillage

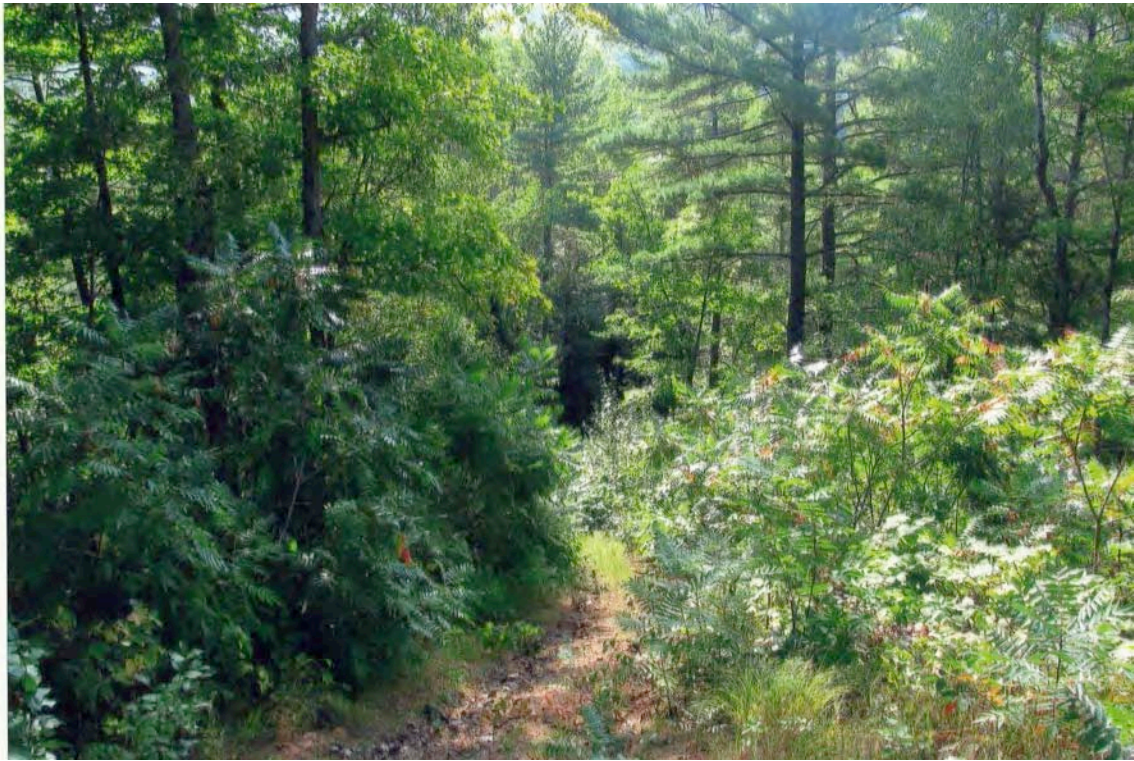


Photo 9: Travail de débroussaillage

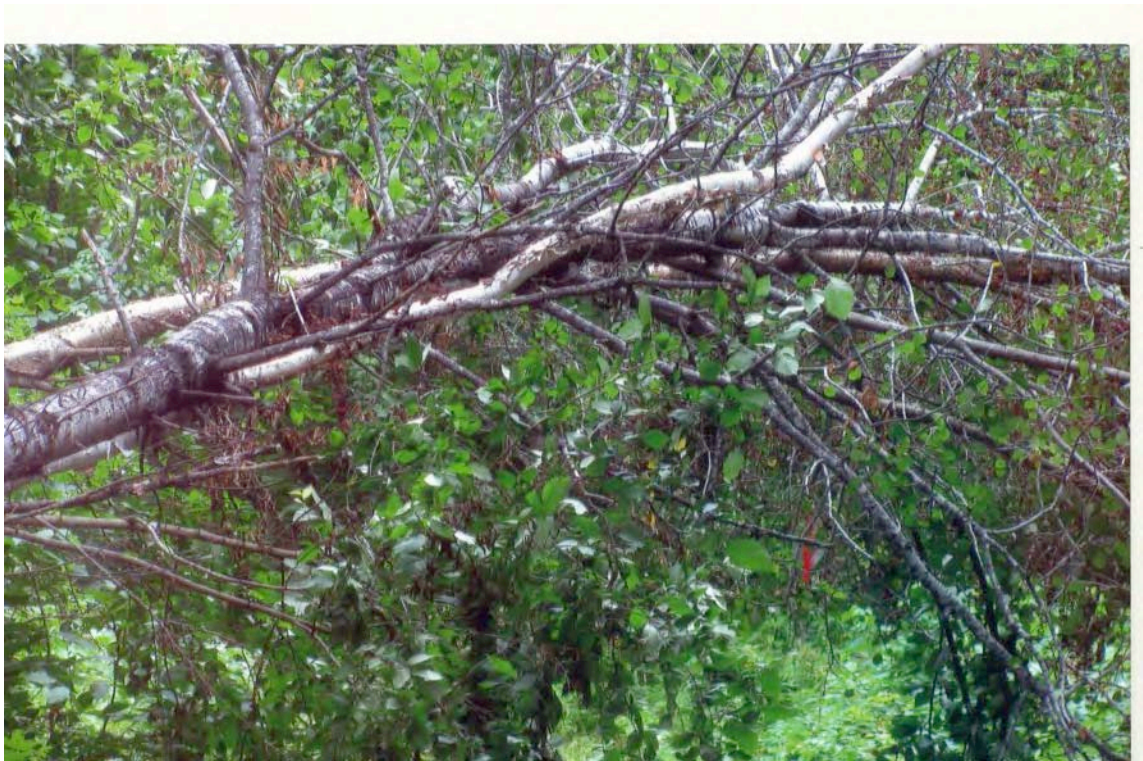


Photo 10: Travail de débroussaillage



Photo 11: Le sentier idéal pour tout bénévole de club VHR



Annexe 6 : Références cartographiques

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DES LAURENTIDES (2011). *Sentiers de motoneige et sentiers de quad durables*. Échelle variable.

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (2011). *Sentiers de motoneige dans les régions administratives des Laurentides, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue*. Échelle variable.

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (2011). *Points géoréférencés des tracés des surfaceuses, hiver 2010-2011*. Échelle variable.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (2011). *Sentiers de quad dans la région administrative de l'Outaouais*. Échelle variable.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (2011). *Points géoréférencés des tracés des surfaceuses, saison 2010-2011*. Échelle variable.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (2011). *Zones agricoles*. Échelle : 1 : 20 000.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (2011). *Inclusions et exclusions de la zone agricole*. Échelle : 1 : 20 000.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (2010). *Cadastre numérique de la MRC du Pontiac*. Échelle inconnue.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS ET MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Aires protégées*. Échelle : 1 : 250 000.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2011). *Localisation et état des ponts*. Échelle : 1 : 20 000.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2011). *Statut des autorisations des sentiers de motoneige et de quad en Outaouais*. Échelle variable.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Chemins dans les unités de gestion 71, 72, 73 et 74*. Échelle : 1 : 20 000.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Tenure des terres*. Échelle : 1 : 20 000.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2008). *Territoires à statut particulier*. Échelle : 1 : 250 000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Système de découpage administratif (SDA)*. Échelle 1 : 20 000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Base de données géographiques et administratives (BDGA)*. Échelle 1 : 1 000 000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (20??). *Base de données topographiques et administratives (BDTA)*. Échelle 1 : 250 000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (1997-2003). *Base de données topographiques du Québec (BDTQ)*. Échelle 1 : 20 000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2002). Adapté par L'ATINO (2011). *Lieux habités de plus de 1 000 habitants*.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES TRANSPORT (2011). *Chemins de fer*. Échelle : 1 : 100 000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES TRANSPORT (2011). *Emprise de l'autoroute 5*. Échelle : inconnue.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES TRANSPORT (2011). *Emprise et tracé de l'autoroute 50*.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES TRANSPORT (2011). *Emprise des chemins de fer abandonnés*. Échelle : 1 : 100 000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES TRANSPORT (2011). *Lieux habités*. Échelle : inconnue.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DES TRANSPORT (2011). *Classification des routes*. Échelle : inconnue.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (2011). *Matrices graphiques et rôle d'évaluation*. Échelle variable.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ LES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (2011). *Matrices graphiques et rôle d'évaluation*. Échelle variable.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU (2011). *Matrices graphiques et rôle d'évaluation*. Échelle variable.

VILLE DE GATINEAU (2011). *Matrices graphiques et rôle d'évaluation*. Échelle variable.